

Société suisse de radiodiffusion et télévision

40e rapport annuel



Collaborateurs du rapport annuel

Editeur
Direction générale SSR
Service de presse et de documentation

Rédaction Markus T. Drack Joe Wolf

Réalisation Rita Raetz

Documentation Hanni Marthaler

Couverture Werner Mühlemann, graphiste, Berne Hugo Frutig, photographe, Berne

Clichés Busag SA, Berne Henzi & Cie, Berne

Imprimerie F. Pochon-Jent SA, Berne

Photos
Eric Bachmann, Zurich
Margrit Baumann, Berne
Condor-Film SA, Zurich
Ursula Kopp, Berne
Photopress, Zurich
Ringier-Bilderdienst, Zurich
Antonio Riva, Lugano
Hans Schlegel, Berne
Schweizer Fernsehen, Zurich
Walter Studer, Berne
Télévision suisse, Genève
Maison suisse des transports, Lucerne
Regula Zimmermann-Meier, Zurich

A propos de la page de couverture

Les messages de la radio et de la télévision se transmettent au moyen de signaux sonores et visuels qu'on peut mesurer et contrôler à l'aide de moyens techniques; leurs caractéristiques précises sont connues.

Il n'en va pas de même de l'effet que ces messages lancés dans l'espace auront du point de vue social et culturel. Nous ne sommes encore guère en mesure aujourd'hui d'en saisir la portée. Ils sont là, mais à quelles lois obéissent-ils? Les progrès accomplis dans la technique des communications constituent une des bases principales de l'orientation que prendront les réalisations radiophoniques et télévisuelles. Lorsqu'une nouveauté apparaît, elle est en général accueillie avec hésitation, puis elle s'affirme par son succès et finit par provoquer une sorte de saturation, mais entre temps de nouvelles conquêtes de la technique auront déjà commencé à prendre leur essor triomphal.

Table des matières

Première partie

La SSR en 1970 Cette fameuse liberté des programmes Planification — maîtrise optimale de l'avenir Droit de réponse et droit de rectification La politique du personnel, pilier de la gestion d'entreprise Faire une télévision proche du spectateur La SSR et les orchestres La radio se porte bien merci Télévision et politique De l'homme de radio et de la politique Ist Politik telegen? Politische Aspekte der rätoromanischen Radio- und Fernsehsendungen In che modo la radio può rendere più attivo il cittadino? Die politische Aufgabe des schweizerischen Kurzwellendienstes L'information à la radio romande Téléjournal — Tagesschau — Telegiornale Auslandkorrespondent Le travail d'un correspondant au Palais fédéral Il reporter politica all'estero per la TV Ettore Tenchio Marcel Bezençon Jost Hammer Edgar Roy Ernst Erismann Edouard Haas Roger Aubert Jean-Pierre Méroz Bernard Béguin Paul Vallotton Guido Frei Clemens Pally Gerd H. Padel Eros Bellinelli Rudolf Meyer Benjamin Romieux Dario Robbiani Richard G. Anderege Gaston Nicole Antonio Riva	41 42
Le travail d'un correspondant au Palais fédéral Gaston Nicole	41

Deuxième partie

Les finances	Domenic Carl	2
Les finances		10
Comptes 1970		27
Budgets 1971		40
Statistiques des auditeurs et des programmes radio		44
Statistiques des spectateurs et des programmes TV		48

L'annuaire 1970 de la SSR

Le 11 décembre 1930, alors que la radiodiffusion n'était pas encore connue depuis dix ans dans notre pays, une commission chargée d'établir une nouvelle réglementation dans ce domaine déposa un projet de statuts dont allait naître la «Société suisse de radiodiffusion». Dans la matinée du 24 février 1931, une assemblée se réunit à Berne. Elle était composée de délégués des sociétés et coopératives de la radio existantes à l'époque. Ceux-ci signèrent les statuts de la nouvelle société, après quoi son comité se constitua dans l'après-midi. La Société suisse de radiodiffusion SSR était fondée.

Le présent annuaire est le 40° rapport annuel de la SSR. On y trouvera le compte rendu de l'exercice annuel qui clôt la quatrième décennie de ses activités. Mais cette publication n'est pas destinée à devenir un recueil de souvenirs. Elle se propose au contraire de fournir au lecteur, dans une série d'articles, des documents illustrant le rôle et le rayonnement de la SSR dans la vie sociale et culturelle de notre pays, aujourd'hui et demain.

En tant qu'organisme chargé de la radiodiffusion et de la télévision pour l'ensemble de la Suisse, la SSR est au service des programmes. Elle en assume la création et la réalisation et œuvre dans l'intérêt de l'autonomie à garantir à ce secteur. Un premier groupe d'exposés s'attache à décrire quelques-unes des importantes tâches qui lui incombent ainsi.

Les autres contributions occupent plus de place dans la partie consacrée aux articles. Elles s'inspirent d'exemples choisis dans la matière du programme voués à la politique pour évoquer diverses questions. Quelles sont les responsabilités que la radio et la télévision peuvent et doivent prendre lorsqu'il s'agit d'informer le public sur des questions de politique intérieure ou étrangère? Comment faut-il aborder et traiter des thèmes politiques dans le programme? Quels sont les problèmes qui se posent à cet égard et quelles sont les tâches qui restent à résoudre dans notre pays?

Comme dans les annuaires précédents, la partie réservée aux chiffres contient les comptes et les budgets, la statistique des auditeurs et des téléspectateurs, celle des programmes et enfin un aperçu des organes de la SSR.

La SSR en 1970

Ettore Tenchio, conseiller national, président central de la SSR

Notre rapport porte sur la 40° année d'existence de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. En toute modestie, nous n'entendons pas accorder à cet anniversaire plus d'importance qu'il n'en mérite sur la voie du jubilé. Il n'en sera pas moins pour la SSR l'occasion de faire le point, de jeter un coup d'œil vers le proche avenir et, avant tout, de se fixer un objectif clair. Il n'est que trop tentant de suivre et d'apprécier le développement de la radio et de la télévision en ne tenant compte que des apparences. Ce qui fait souvent défaut, c'est un effort en vue de connaître les causes profondes et les motifs, c'est une discipline spirituelle propre à juger clairement les faits. Ainsi conçue, la politique des communications audio-visuelles n'est ni un jeu ni un «hobby», mais bien une lourde responsabilité assumée au service de la société.

Programmes

La tâche de la SSR consiste à utiliser les ressources des moyens de communication que sont la radio et la télévision, et à contribuer ainsi à l'échange des informations, à la formation de l'opinion, à l'orientation sociale et au divertissement au sein de la population de notre pays et même — à certains égards — de personnes habitant par-delà nos frontières. C'est pourquoi l'établissement et l'aménagement des programmes a toujours joué un rôle central dans l'activité de la SSR. Les programmes sont la raison d'être de la SSR.

Un intense effort a été déployé, pour ce qui est des programmes régionaux de radio et de télévision, en vue d'un renouvellement et d'une adaptation aux besoins nouveaux. Pourtant, c'est aux sociétés régionales de radio et de télévision et à leurs directions qu'il appartient de traiter ce sujet. L'introduction d'une nouvelle structure des programmes au Service suisse des ondes courtes représente en quelque sorte une décision de «politique extérieure». Espérons que la voix que nous faisons entendre dans le monde constituera une contribution suisse au meilleur sens du terme au dialogue entre les peuples et les nations.

La publication des plans en vue du deuxième programme de la télévision a déclenché une vive discussion. La SSR s'est inspirée à cet égard, d'une part, de l'idée que les moyens techniques doivent être utilisés dès qu'ils sont disponibles, et d'autre part, de la volonté de préparer et de réaliser ce futur second programme sous sa propre responsabilité. Beaucoup de ceux qui critiquent le caractère de monopole de la SSR

perdent de vue le fait que les conditions ne sont pas sans plus remplies – dans notre petite Suisse plurilingue et diverse du point de vue culturel et politique – pour faire face sur le plan économique et artistique à la concurrence qui se manifeste dans le domaine de la radio et de la télévision. Et d'ailleurs, il n'est guère de pays qui se trouve aussi exposé que le nôtre à la concurrence de stations étrangères de radio et de télévision. La SSR est résolue à laisser agir au mieux le jeu des contrastes et de la concurrence entre les divers programmes.

Il suffit de feuilleter la chronique de la SSR pour constater que les discussions au sujet des orchestres radiophoniques se sont engagées dès la première année d'existence de la société, savoir en 1931, et n'ont jamais plus cessé depuis lors. La raison en est peut-être que la SSR aussi bien que l'opinion publique nourrissent des idées très précises et pour une part des espoirs très élevés en matière de musique, idées qu'il est cependant difficile de ramener à un commun dénominateur. L'apparition des mass média modernes a provoqué un déplacement du mécénat. Et pourtant, on ne semble pas savoir aujourd'hui encore qui, à proprement parler, devrait soutenir les orchestres. Quoi qu'il en soit, il serait injuste d'attendre de la radio et de la télévision qui doivent lutter depuis leurs origines pour s'assurer les bases financières saines alors même qu'elles accomplissent une mission indispensable - qu'elles jouent le rôle d'un mécène. Un événement important s'est pourtant produit en 1970 dans le secteur des orchestres, en ce sens que, conformément à une décision prise l'année précédente, l'orchestre radiophonique de Beromünster a été transféré à Bâle alors que l'orchestre de musique légère, pour sa part, passait de Bâle à Zurich.

Production et émission

Quiconque a l'occasion d'entrer ici et là dans un studio de radio ou de télévision est partout amené, à l'étranger aussi bien que chez nous, à faire la même constatation: les locaux sont toujours trop étroits, les bâtiments trop petits, les studios mal adaptés aux besoins de l'heure. De fait, la radio et la télévision évoluent si rapidement que les constructions ne parviennent guère à suivre le mouvement d'extension des programmes et d'accroissement du personnel, ni les exigences toujours nouvelles de la technique. Néanmoins, la troisième étape de la construction du nouveau studio de télévision de Genève s'est achevée le 4 mars 1970, alors que l'on pouvait inaugurer, le 25 avril, le bâtiment d'agrandissement du studio

radiophonique de Zurich et, le 27 juin, le nouvel Office des programmes pour la radio et la télévision de la Suisse centrale, dans la Maison suisse des transports à Lucerne. Le Comité central de la SSR suit très attentivement, avec l'appui de sa commission des constructions, l'évolution des travaux et veille à ce que l'on construise de manière rationnelle, mais aussi en tenant compte des besoins. Parallèlement à la planification générale d'entreprise au sein de la SSR, il est prévu de tenir compte à l'avenir également des besoins à long terme en matière de construction.

Les moyens de production, la technique d'enregistrement et d'émission constituent des conditions de première importance pour un travail de programmation de qualité. La SSR est heureuse de constater la bonne collaboration régnant avec les services compétents des entreprises des PTT, dont la mobilité et la rapidité d'action méritent d'être reconnues. Le 9 avril 1970, la télévision de la Suisse alémanique et rhétoromane a pu prendre possession du premier train de reportage équipé pour la couleur. Entre temps, les deux autres régions ont reçu le même équipement. Un problème particulier s'est posé par suite de la perturbation de nos émissions sur ondes moyennes par des stations étrangères. Alors que la puissance d'émission de l'émetteur national de Beromünster avait déjà été portée, le 3 mai 1969, de 250 kW à 500 kW, un nouvel émetteur a été mis en service à Sottens le 11 juin 1970, dont la puissance va jusqu'à 500 kW. C'est là un événement important pour la SSR, responsable des programmes, non seulement parce que le public suisse se trouve ainsi satisfait, mais aussi du fait que seuls les émetteurs à ondes moyennes sont pratiquement en mesure de transmettre nos programmes régionaux jusque dans des pays lointains. En la phase de préparation de l'ère des satellites où nous nous trouvons, la SSR s'intéresse aussi à l'intention manifestée par les entreprises des PTT de construire une station terrestre pour la réception des émissions retransmises par satellites.

Collaboration internationale

Nous nous sommes toujours efforcés, et nous continuerons à le faire, de favoriser dans la mesure de nos moyens la collaboration internationale au sein de l'Europe libre, dans l'intérêt d'une meilleure information et des échanges culturels. Le désir se fait maintenant sentir d'étendre cette collaboration, avec les précautions qui s'imposent, sur le plan mondial. Dans les conditions actuelles, la radio et la télévision suisses ne peuvent en effet exercer leur activité

qu'en entretenant des relations internationales. L'une des tâches les plus importantes de la Société suisse de radiodiffusion et télévision ne consiste-t-elle pas à entretenir des relations internationales, à favoriser les échanges de programmes et en particulier à faire valoir le point de vue de la Suisse quant à la politique internationale en matière de communications? La SSR a déjà pris une part active, en 1950, à la fondation de l'Union européenne de radiodiffusion UER, et lui a fourni un premier vice-président. L'élection de M. Marcel Bezençon, notre actuel directeur général, à la présidence de l'UER, en date du 6 juillet 1970, constitue le couronnement de son engagement personnel positif en faveur de la radio et de la télévision internationales. L'esprit de disponibilité internationale de la SSR s'est en outre manifesté par les journées de radiodiffusion mises sur pied dans notre pays par l'UER, ainsi que par les séminaires d'études et les concours qu'organise année après année la SSR pour l'UER ou sous son patronage.

Il sied enfin de signaler que notre société a été admise au titre de membre associé, en date du 15 décembre 1970, au sein de l'Union des organisations de radio et de télévision nationales de l'Afrique, URTNA. Cette présence sur le plan international s'inspire d'une part d'un sentiment de co-responsabilité, et d'autre part de la nécessité de représenter les intérêts des «petites» organisations de radio et de télévision dans les discussions avec les «grandes».

Politique

Le champ des relations entre politique et radiotélévision est très vaste. La télévision, du fait de son pouvoir énorme de rayonnement et d'attraction, se trouve au centre des discussions politiques. C'est pourquoi nous nous efforçons, par des lignes directrices de caractère interne, d'établir des limites claires qui permettent une information bien équilibrée tout en répondant aux exigences de l'objectivité et de la diversité qui sont celles de notre société pluraliste. L'accomplissement de la tâche d'information conduit parfois de manière inattendue dans le domaine chaud de la politique du jour. C'est ainsi que le détournement de quatre avions de passagers, dont un appareil de Swissair, vers la place d'aviation de Zerqa en Jordanie, le 6 septembre 1970, a placé le personnel de l'information de la radio et de la télévision devant une tâche posant de hautes exigences, mais aussi et surtout de longue haleine. Ils y ont fort bien fait face, au mieux de leurs possibilités, tout en démontrant par là que notre pays doit de nos jours être

préparé à de tels événements. Cette préparation vaut aussi bien pour la radio et la télévision elles-mêmes que pour la place qui doit être faite à ces moyens et à leurs besoins spécifiques dans la politique d'information générale de notre pays et de notre gouvernement.

La radio et la télévision prennent de plus en plus le rôle d'intermédiaires qui leur revient à proprement parler depuis toujours dans notre vie politique journalière. On est aujourd'hui étonné de revoir, après coup, les difficultés qu'ont rencontrées la radio, et après elle la télévision, pour accomplir simplement, par les moyens qui leur sont propres, leur tâche d'information politique! Alors que l'on avait déjà opéré ici et là au cours des années des retransmissions directes à la radio du Conseil national, ce n'est que le 4 mars 1970 qu'a eu lieu la première retransmission directe du Conseil des Etats, et cela à l'occasion du débat sur le programme de politique conjoncturelle. Il y a lieu de mentionner également que la radio a commencé à organiser des manifestations publiques en collaboration avec les partis sur des sujets d'actualité. Il ne fait pas de doute que de telles initiatives ne peuvent qu'engager les citoyens à prendre une part active à la vie politique du pays.

Au cours de l'année 1970, le Conseil fédéral a répondu devant les Chambres fédérales à plus d'une douzaine d'interventions relatives à la radio et à la télévision. Les questions posées allaient de l'amélioration de la réception, en passant par la liberté d'action des journalistes à la radio et à la télévision, jusqu'à la critique quant à l'objectivité des comptes rendus. Alors même que les interpellations sont pour une part contradictoires, on ne peut que se réjouir quant au fond de cette discussion perpétuelle des problèmes de la radio et de la télévision. Le parlement, composé de représentants élus par le peuple et par conséquent aussi par le public, a pour tâche entre autres de créer ou tout au moins de favoriser les conditions dont ont besoin la radio et la télévision pour remplir leur mission. Nous nous bornerons à exprimer l'espoir que, à la dose usuelle de critiques, correspondra à l'avenir aussi une égale mesure de collaboration constructive.

Liberté des programmes

C'est ce dont il s'agit en particulier dans les préparatifs visant à donner un fondement constitutionnel à la radio et à la télévision, et à mettre au point les lois d'application qui en découlent. Le Comité central de la SSR n'a pas manqué d'exprimer aux organes compétents son avis motivé sur ces problèmes.

Le nœud des discussions en cours est en effet la liberté des programmes. Nous savons pertinemment que la liberté des programmes de la radio et de la télévision implique un sens élevé des responsabilités. Notre service public doit et entend bien servir les intérêts du pays; il veut aider les hommes à trouver l'attitude fondamentale juste face à l'actualité. Pourtant, que ce soit au microphone ou à l'écran, c'est toujours un homme qui est si l'on peut dire au front. Toute délégation de pouvoir, et en particulier d'un pouvoir de monopole, à une seule personne implique, pour cet individu ou pour son équipe, une responsabilité accrue. C'est pourquoi la liberté accordée à nos collaborateurs du programme d'exprimer leur opinion doit s'inspirer d'abord, chaque fois qu'un conflit de loyauté peut se produire, de l'intérêt public, c'est-à-dire du droit qu'ont les millions d'auditeurs et de téléspectateurs à une information objective et équilibrée, seule garante d'une formation démocratique de l'opinion publique.

Responsabilité

Lorsqu'on discute des mille et une questions de détail qui se posent dans une entreprise comme celle de la radio et de la télévision, on oublie parfois que ce ne sont que des hommes qui sont à la tâche du début à la fin de n'importe quelle activité radiophonique ou télévisée. Et ces hommes apportent une contribution essentielle pour que d'autres hommes prennent contact et puissent communiquer avec eux et entre eux dans notre société si complexe. C'est bien pourquoi nous tenons à exprimer en premier lieu ici nos remerciements et notre reconnaissance aux nombreux collaborateurs de la SSR. Un coup d'œil sur les prix et les distinctions qu'ils ont obtenus en 1970 montre qu'ils ont su, même dans les conditions difficiles qui sont souvent les nôtres, faire une œuvre qui soutient la comparaison sur le plan international. Le personnel de la Société suisse de radiodiffusion et télévision se compose de 5700 collaborateurs permanents et à temps partiel. De ce nombre, 2120 sont engagés à titre définitif, savoir 210 à la direction générale, au service des ondes courtes et à celui de la télédiffusion, 750 à la radio et 1160 à la télévision. Pour ce qui est des discussions entre employeur et associations du personnel, soit entre les parties au contrat collectif de travail, la collaboration au sein de la commission paritaire a été considérablement intensifiée ces derniers temps, ce qui a contribué à une sensible amélioration du climat.

D'un autre côté, nous nous sentons tenus à exprimer notre reconnaissance à l'égard du public également. Par son attitude, ses louanges et ses critiques, il témoigne de son intérêt aux programmes de la radio et de la télévision et nous engage ainsi à orienter notre activité en fonctions de principes clairs, qui doivent sans cesse être revus. La démocratisation de la radio et de la télévision est une de ces exigences qui n'ont cessé de se poser depuis qu'existe la SSR. Et de fait, notre société a bien cherché, par des réorganisations périodiques, à trouver une solution optimum au problème de la représentation du public et de ses besoins. Pourtant, dans notre actuelle société de consommation, c'est aussi et exclusivement le produit qui est au centre des préoccupations des auditeurs et des téléspectateurs, savoir les émissions et les programmes. Le grand public ne s'intéresse en effet guère à la manière dont prend naissance ce produit, ni dans quelles conditions il s'élabore. Pourtant, ce qui est décisif en fin de compte,

c'est qu'il existe une relation de confiance entre les auditeurs et téléspectateurs et les moyens de communication. La SSR entend pratiquer une politique de la porte ouverte, favorisant au maximum le dialogue entre le public et la radio et la télévision. On est cependant en droit d'espérer qu'il sera fait usage davantage que jusqu'ici à l'avenir de la possibilité qu'ont les auditeurs et les téléspectateurs de devenir membres des diverses associations existant au sein de la SSR. Nous approuvons une évolution qui favorise les possibilités que l'on souhaite aux régions d'avoir voix au chapitre.

L'expérience a montré que les tâches qui incomberont à l'avenir à la radio et à la télévision ne pourront pas être accomplies dans l'isolement, que ce soit l'isolement du public ou l'isolement des individus et des groupes au sein d'une organisation de communication. La Société suisse de radiodiffusion et télévision veut activer le dialogue tant interne qu'externe, et entend comprendre expressément sa responsabilité comme une co-responsabilité au service de notre peuple.

Cette fameuse liberté des programmes

Marcel Bezençon, directeur général de la SSR

Le récent débat parlementaire sur la télévision a prouvé une fois de plus l'importance qu'a prise ce moyen de communication dans la vie sociale et politique. Dans le jeu des opinions contraires qui s'y opposèrent, un souci fondamental, cependant, perça au travers des exposés: la force d'impact de la télévision est-elle dangereuse? Doit-on laisser toute liberté à cette cavale ou faut-il la tenir à brides courtes, afin qu'elle ne pose pas trop souvent ses sabots sur l'herbe bien peignée des plates-bandes?

C'est en somme poser le problème brûlant d'actualité - et quasi universel - de la liberté d'expression de la télévision; problème qui n'est qu'un des éléments d'un complexe plus vaste, en ce temps où tout est remis violemment en question. Il n'est guère d'institutions qui y échappent. Et l'on confond parfois la cause avec l'effet en attribuant la responsabilité à la radio-télévision. Cette dernière n'est en réalité que le miroir (pas forcément flatteur) d'une époque inquiète, bouleversée par l'instabilité créée par le développement d'une civilisation de masse. Or la radio-télévision se trouve placée chaque jour devant un dilemme qui ne permet guère de compromis: ou elle est honnête et prête sa grosse voix au «pluralisme des opinions», expression souvent entendue lors du débat au Conseil national; ou elle escamote les faits et les idées - en péchant par omission volontaire - pour donner une image lénifiante et expurgée d'une population qui s'irrite de ne pas recevoir de réponses à ses préoccupations.

On nous dira que tout est dans la manière de présenter les opinions et les événements, qu'il existe un art d'y réussir, malheureusement trop peu répandu. C'est possible. Mais, en ce genre de choses, l'équilibre parfait des uns n'est pas celui des autres. Le moindre faux mouvement du balancier ébranle les esprits quelque part. C'est le lot de la télévision - puisque c'est surtout d'elle qu'il s'agit-dans tous les pays du monde. En effet, en ouvrant sa boîte à controverses politiques et sociales, elle s'adjuge malgré elle un pouvoir, puisqu'elle dispense largement la connaissance, influence des consciences et détermine peut-être des comportements; et c'est ce pouvoir - découvert depuis peu - qui inquiète et l'expose à la critique; d'autant plus que l'objectivité, qui doit être le fondement de sa mission, n'a en réalité que des définitions subjectives.

Depuis que la radio-télévision existe, des centaines de formules ont été mises en bouteilles pour tenter de cerner cette fameuse liberté d'expression, la «Programmfreiheit». Ce sont de très jolis récipients; mais ils ont tous un trou par lequel

s'écoule le contenu, dès que l'on passe à la pratique. Et les règlements les plus stricts, les directives les mieux réfléchies ne sauraient transformer la nature humaine en robot.

Aujourd'hui, on admet généralement que la liberté d'expression des moyens audio-visuels ne saurait avoir la même étendue que celle de la presse écrite. On ne s'adresse pas à des centaines de milliers de gens de la même manière qu'aux abonnés d'un journal qui défend une seule politique; d'autant plus qu'on le choisit, le journal; tandis que la radio-télévision procède par intrusions soudaines dans les foyers. C'est pourquoi la formation du journaliste, à la radio comme à la télévision, est très importante; son bon sens et la juste évaluation de sa responsabilité le sont plus encore. Cette profession ne souffre pas les apprentis-sorciers. Et ce n'est pas une commission de contrôle étatique qui réussira - par quels moyens, d'ailleurs? - à éviter d'éventuels abus passagers ou erreurs involontaires, contraires aux impératifs des objectivités diverses et des règlements.

Cela ne signifie pas que la radio-télévision doit admettre les malfaçons qui la jettent parfois sous les plumes grinçantes de la critique; elle cherche à les rarifier, à les éviter par tous les moyens dont elle dispose. Mais n'oublions pas qu'elle joue le rôle de ténor parmi les «mass-media», accusées de conduire rapidement l'humanité vers un destin mal défini; elle pâtit de l'ambiguïté où la place le heurt de la tradition et du devenir; on voit en elle un accélérateur vers l'inconnu, une perturbatrice des idées acquises — alors qu'on exige d'elle la pluralité des opinions; on pense qu'elle tient mal la balance entre ce que l'on estime qui doit être et ce qu'on se refuse d'accepter au nom d'une génération qui n'est plus celle de demain.

Il y a une «lutte des anciens et des modernes». L'honnêteté démocratique exige que la radio-télévision ne l'ignore pas. C'est pourquoi l'objectivité - ce but idéal - consiste à chercher le juste équilibre entre le durable et l'éphémère, entre des opinions différenciées et une juste relation des faits afin d'informer et d'instruire sainement le citoyen. Idéal inaccessible peut-être mais vers lequel on ne doit cesser de tendre, dans un organisme tel que la SSR où les responsabilités et les compétences ne sont pas «insaisissables», comme on l'a entendu dire; au contraire, elles sont codifiées d'une manière précise dans les statuts et les directives ad hoc. D'autre part, oublierait-on que la structure démocratique de la SSR est calquée sur la structure fédéraliste de notre pays? Modèle auquel on ne saurait se soustraire, même si la pratique qui en découle entraîne des inconvénients et des débats régionaux avant toute décision importante. Une main-mise de l'Etat, sous quelque nouvelle forme que ce soit, n'offrirait des avantages ni sur les plans démocratique et social ni sur celui de la qualité journalistique. Tout rapprochement vers une radio-télévision influencée

par l'Etat ne peut aboutir qu'à une perte de liberté et de substance. C'est pourquoi les discussions qui ont eu lieu actuellement sur le projet d'article constitutionnel, traitant de la radio et de la télévision, ont une importance capitale pour la SSR, donc pour les auditeurs et téléspectateurs suisses.

Planification - maîtrise optimale de l'avenir

Jost Hammer, Groupe de planification d'entreprise, Direction générale de la SSR

«Wir müssen auf allen Gebieten von der Anpassungsplanung zur Entwicklungsplanung übergehen. Die Anpassungsplanung rennt hinter den Trends her, hinter den Entwicklungen, die ohnehin kommen, und versucht, hinterher noch in den Griff zu bekommen, was noch in den Griff zu bekommen ist: Leider kann man die bisher in der Schweiz übliche Auseinandersetzung mit der Zukunft auf diese Weise charakterisieren. Oder man kann es mit Goethe tun: 'Die rechte Zeit zum Handeln jedesmal verpassen, nennt Ihr die Dinge sich entwickeln lassen'. Demgegenüber steht die Entwicklungsplanung, welche die Zukunft bewusst gestalten will, die Zielsetzungen entwickelt, Ziele setzt und verwirklicht; ein strategisches Denken.»

Planification, un mot à la mode. Peut-on le prononcer aujourd'hui sans être taxé de suffisance et de pédanterie? Quant à parler de la planification à la SSR, c'est risquer d'éveiller aussitôt dans certains esprits l'idée de la centralisation.

Les réflexions qui suivent tendent à démontrer qu'une planification suprarégionale de la SSR, loin de s'assimiler à un jeu de l'esprit ou à une centralisation déguisée, doit bien plutôt être une tentative de prévoir l'avenir.

S'agit-il alors d'en percer les secrets? Avec certitude, certes non! Mais le passé et le présent sont porteurs d'indices et d'indications qui, atteintivement observés et soumis à une analyse rigoureuse, tracent le profil d'un futur possible.

Dans son sens le plus large, la planification est le meilleur instrument pour maîtriser les plus sûres probabilités. Les tâches, les problèmes et les avantages d'une planification ainsi comprise vont être esquissés ci-après.

Tâches et problèmes

La SSR est aujourd'hui en butte aux problèmes que lui vaut sa trop rapide croissance. En dix ans, l'effectif de son personnel s'est presque multiplié par quatre et son chiffre d'affaires a plus que décuplé. Son organisation surchargée et ses structures sont actuellement à l'étude pour essayer de les adapter aux conditions nouvelles.

Tandis que la spirale des prix et des salaires ne cesse de monter, la courbe des revenus de la SSR fléchit peu à peu. Les recettes ont un plafond: Le potentiel des concessionnaires s'épuise lentement; pour diverses raisons, les taxes ne peuvent être augmentées à volonté; quant à l'apport de la publicité, il a ses propres limites: on a restreint jusqu'ici la réclame au premier programme de télévision et son prix doit être maintenu dans des normes qui ne soient pas prohibitives pour la clientèle de petite et moyenne importance; enfin et surtout, l'autorité concédante a limité à juste titre la durée quotidienne de la publicité pour empêcher une commercialisation des programmes et de la SSR.

Parallèlement à ces difficultés financières et d'organisation, des problèmes de nature technique, liés à l'accélération technologique, se posent à la SSR.

Pour la radio, c'est le risque de perdre, dans la prochaine répartition des ondes moyennes, certaines positions acquises; c'est l'éventuelle extension de la plage des fréquences, le passage de la stéréophonie à la quadrophonie, les possibilités d'automatiser dans une certaine mesure le service des programmes (continuité), etc. Pour la télévision, ces problèmes ont nom satellites (développement des satellites de distribution et de la réception directe de leurs signaux, attribution des fréquences); ils touchent aussi l'extension des antennes collectives et de la télévision par fil, la TV en trois dimensions, l'arrivée sur le marché de nouveaux moyens audio-visuels de communication (cassettes, etc.).

Mais c'est avant tout notre environnement qui est en profonde mutation; le mode de vie, le rythme de travail, les loisirs évoluent et par le fait même les besoins grandissent et se transforment dans le domaine de l'information de la culture, du divertissement. L'homme, comme la société, est devenu extrêmement mobile dans son champ géographique, professionnel et social. On assiste à un éclatement des structures traditionnelles.

Comment la SSR peut-elle et doit-elle s'adapter à cet état nouveau?

Se spécialiser ou choisir la diversification? Se prêter à de nouvelles tâches, dans le domaine éducatif par exemple? S'intéresser directement à certains systèmes modernes tels que les cassettes, dans le dessin de neutraliser une concurrence qui se manifestera tôt ou tard? Que deviendront nos programmes dans quelques années, sous l'inondation des satellites d'information? En ces temps de mutation caractérisée, la radio et la TV ne devraient-elles pas repenser leur rôle?

Ces questions jetées en vrac suffisent à montrer l'inanité de solutions isolées. C'est dans un effort concerté des deux mass média et de toutes les régions, dans une conception d'ensemble qu'il faut aborder les tâches essentielles et étudier les

problèmes d'avenir. Notre pays plus que d'autres, en raison de sa faible étendue, doit se garder d'une dispersion des forces.

Planification systématique

Essayons maintenant de cerner les critères d'une planification systématique à long terme et les conditions qui lui sont liées.

Le but de la SSR étant défini: produire des programmes de radio et de télévision adaptés le mieux possible à notre temps, conçus donc pour aujourd'hui et demain. Toute planification doit viser cet objectif unique.

La politique de la SSR est résolument orientée dans ce sens. Les moyens, comme on le sait, n'étant pas illimités, cette politique est conditionnée par des principes d'économie, sans pourtant que les besoins matériels et sociaux du personnel ne soient oubliés.

La stratégie de la SSR veut des programmes tenant compte de l'environnement chaque jour différent, du public, de la concession accordée par la Confédération.

But, politique et stratégie dictent la voie à suivre pour une planification d'entreprise de la SSR (voir schéma 1). La SSR étant une synthèse de secteurs, de régions et de tâches (voir schéma 2), il faudra s'appliquer en outre, à tous les stades de l'opération, à concilier et harmoniser ces divers éléments.

Les meilleures émissions sont conçues dans la réalité, en fonction de l'environnement. Un service suprarégional de la «recherche et du développement» sera mis sur pied et chargé d'analyser, en relation avec les programmes, les phénomènes d'évolution sur les plans social, politique, économique et culturel. Il sondera le marché pour connaître la résonance des émissions et le pourquoi des réactions enregistrées; il suivra de près le développement des sociétés concurrentes et surtout le progrès technologique des mass média. Les informations recueillies seront groupées en un tableau prévisionnel, d'où ressortira le champ d'action dévolu à la radio et à la télévision.

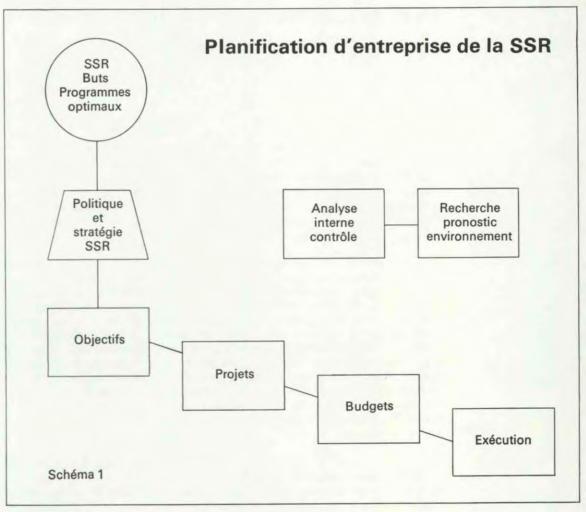
Un autre organe se penchera sur les fondements internes de la SSR. Il fixera par expérience des ordres de grandeur et des points de repère. Par l'introduction dans les divers centres d'activité d'uncomptabilité analytique moderne, il organisera le contrôle matériel de la réalisation du plan et de l'orientation de la production, les mesures théoriques devant être régulièrement confrontées aux résultats effectifs.

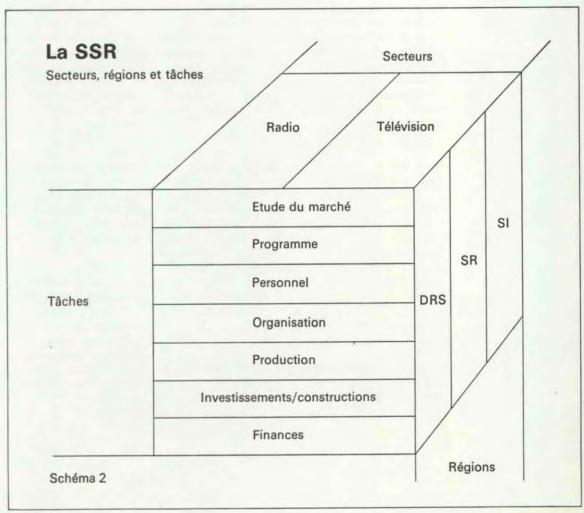
Ce n'est qu'en parfaite connaissance des éléments internes et externes et des développements que des *objectifs* pourront être fixés, des *plans* dressés et des *budgets* alloués, dans le sens d'une planification mobile et souple, adaptable en tout temps aux situations nouvelles.

La difficulté sera d'harmoniser et de coordonner les objectifs, les projets et les budgets des différents secteurs, des régions et des fonctions (voir schéma 2). C'est bien entendu au niveau suprarégional que cette mission délicate aura le plus de chance de succès.

La nécessité d'une planification systématique et suprarégionale est fondée, comme nous l'avons vu, sur l'extraordinaire mouvement socio-culturel, économique et technologique que nous vivons, sur l'ampleur du capital humain et financier mis en œuvre et sur la raréfaction de ce capital. C'est là que s'inscrivent le rôle de la planification et ses avantages pour la SSR, à savoir: exploiter à fond ses chances de développement, connaître ses faiblesses et tirer de ses points forts le meilleur parti, fixer sa ligne de conduite après avoir soigneusement pesé les solutions en présence, toujours à la lumière de ses objectifs. Privée de cet instrument moderne de gestion, la SSR ne pourrait sans dépenses déraisonnables maîtriser un futur qu'aucune réflexion préalable n'aurait encore dépouillé de ses incertitudes.

Mais la planification ne doit pas devenir un but en soi. Au service de la SSR, de la radio et de la TV, des régions, elle doit les aider à réduire les risques et les retombées financières de décisions d'avenir inadéquates; elle est là pour éclairer le choix des déterminations de longue portée en proposant, à travers un large prisme, de réelles alternatives; c'est à l'aide de la planification aussi que les finances pourront être mieux aménagées, malgré leurs limites, grâce à une coordination optimale des dépenses. La planification apporte enfin un style de gestion moderne, axé sur l'avenir et valable pour l'ensemble de l'exploitation. Ainsi considérée sous son véritable aspect, la planification n'a rien de commun avec la centralisation qui serait à craindre si jamais la SSR fédéraliste s'avisait de trop uniformiser. En mettant à portée générale de l'entreprise les informations touchant au développement de l'environnement, en livrant, par le truchement de la comptabilité analytique, les données de base d'une administration rationnelle, la planification apporte au contraire un allègement aux différents centres d'activité, tout en leur assurant plus d'espace et de liberté d'action.





Droit de réponse et droit de rectification

Edgar Roy, Service juridique de la Direction générale de la SSR

Lors du débat du Conseil national de juin 1971 sur la SSR, un député aux Chambres fédérales a proposé, au cours de son intervention, d'introduire à la radio et à la télévision un droit qui existe déjà dans plusieurs législations cantonales et étrangères sur la presse: le droit de réponse.

Le fondement du droit de réponse est le principe selon lequel toute personne mise en cause doit avoir la possibilité de se défendre devant le même public et avec les mêmes armes. Au sens large, le droit de réponse, tel que le connaît la législation française par exemple, signifie que toute personne nommée ou désignée dans un journal peut exiger l'insertion de sa réplique dans ce même journal. Il est évident qu'une conception aussi large du droit de réponse – donnant une possibilité d'intervention à toute personne simplement nommée – ne saurait être appliquée par analogie à la radiodiffusion.

En effet, il existe des différences fondamentales entre la presse et la radiodiffusion. Celle-ci est en général une activité réservée à l'Etat, qui l'exerce directement ou la délègue à des concessionnaires. Ce moyen de communication étant considéré comme un service public, l'Etat subordonne nécessairement l'octroi de concessions à certains contrôles et principes, surtout en matière de programmes. La radio et la télévision sont donc, en ce domaine, soumises à des règles plus strictes que la presse et les risques d'abus y sont moins grands.

Il semble en outre que l'article de journal — qui peut être lu plusieurs fois, conservé et montré à d'autres personnes — retienne davantage l'attention du public que les émissions de radio et de télévision qui, elles, ne laissent aucune trace matérielle. Verba volant, scripta manent. L'adage est banal, certes; il montre cependant que l'usage du droit de réponse en radiodiffusion risquerait de rappeler l'attention de centaines de milliers d'auditeurs ou de téléspectateurs sur des faits auxquels ils n'ont pas prêté attention ou dont ils n'ont même pas eu connaissance.

De plus, le lecteur d'un journal peut facilement se dispenser de lire le texte d'une réponse, dont le contenu n'intéresse qu'un nombre restreint de personnes, voire que l'intéressé lui-même. La diffusion d'une réponse en radio ou en télévision, au contraire, serait imposée à l'ensemble de l'auditoire qui, probablement, ne goûterait guère ce genre d'émissions.

Pour ces raisons, il serait à notre avis inopportun d'introduire à la radiodiffusion le droit de réponse au sens large prévu pour la presse. Il est évident toutefois que la radio et la télévision peuvent porter préjudice à des tiers, notamment en relatant des faits faux ou incomplets. Il est alors indispensable d'accorder réparation au lésé. Cette réparation peut se faire avec ce qu'on appelle le droit de rectification. Ce droit signifie que tout individu personnellement lésé par la relation de faits erronés peut en demander la rectification. C'est en quelque sorte un droit de réponse au sens étroit.

En 1969, la SSR a décidé, de son propre chef, de prévoir le droit de rectification à la radio et à la télévision. Elle a élaboré à cet effet une «loi» interne: les directives pour les rectifications. Aux termes de ces directives, toute personne ou collectivité lésée par des faits rapportés à la radio ou à la télévision d'une manière erronée ou incomplète peut exiger la diffusion d'une rectification. La condition principale de l'exercice de ce droit est qu'il doit y avoir eu lésion ou atteinte sensible à la sphère d'intérêts d'un tiers. Le lésé peut alors exiger la diffusion d'un communiqué rectifiant les faits faux ou incomplets. La rectification doit être diffusée dans les plus brefs délais, à une heure d'émission équivalente à celle de l'émission incriminée et être destinée à un même cercle d'auditeurs ou de téléspectateurs. Ainsi donc, la SSR peut accorder réparation à celui qui subirait un préjudice digne de protection, tout en tenant compte des intérêts bien compris des auditeurs et des téléspectateurs.

Mentionnons encore que le Conseil fédéral a dernièrement mis sur pied une commission d'experts chargée d'examiner la protection civile de la personnalité face aux moyens d'information et, au besoin, de réviser et compléter les dispositions qui figurent déjà dans notre législation. Espérons, si tel devait être le cas, que le législateur tiendra compte des aspects particuliers de la radio et de la télévision.

La politique du personnel, pilier de la gestion d'entreprise

Ernst Erismann, chef du personnel de la SSR

Pourquoi une politique du personnel?

Un expert avait l'habitude de poser toujours la même question aux candidats qui se présentaient pour obtenir le permis de conduire. Que faut-il avoir pour conduire une voiture? Ceux qui n'étaient pas dans le secret commençaient à énumérer: une voiture, des freins, un éclairage, un permis de conduire, un moteur, etc. Bien entendu, tout cela était faux. La seule réponse valable était celle-ci: «Pour conduire une voiture, il faut avoir l'esprit clair.»

La même vérité s'applique aussi à l'entreprise moderne qui cherche à s'affirmer avec succès dans la dure bataille de la concurrence. Il lui faut avoir «l'esprit clair». Autrement dit, la direction doit savoir exactement vers quel but et comment elle veut conduire l'entreprise pendant les dix années suivantes. Elle doit avoir une conception précise des objectifs à atteindre, faire connaître ceux-ci à ses collaborateurs et prévoir les moyens et les mesures qui en permettront la réalisation.

Dans ce qui suit, nous tenterons de démontrer qu'une telle politique d'entreprise ne portera vraiment tous ses fruits que si elle s'accompagne d'une politique du personnel tout à fait cohérente et clairement formulée.

Sur quoi doit porter une politique du personnel?

Il n'y a pas très longtemps encore, lorsqu'il s'agissait de planification, on parlait de «facteurs de production», de «potentiel de travail» ou même de «matériel humain». Ces notions sont marquées au coin d'une société axée sur la productivité qui, quantitativement autant que qualitativement, ne juge l'homme que d'après son rendement.

La tendance moderne, bien au contraire, est de chercher à intégrer l'individu dans la vie de l'entreprise. Le souci de trouver et de conserver des collaborateurs capables n'est pas son seul but. La politique du personnel doit s'efforcer de tenir équitablement compte de tous les aspects sociaux de l'entreprise sans pour autant négliger les intérêts réels de celle-ci. Elle doit créer les conditions dont les collaborateurs ont besoin pour leur épanouissement sur les plans professionnels et humains.

L'expérience enseigne que l'homme ne réussit à fournir durablement de bons rendements que s'il est conscient d'appartenir à une communauté de travail où sa liberté personnelle et sa dignité sont dûment respectées. Si les responsables n'offrent pas spontanément à leur personnel la possibilité «d'être vraiment une créature humaine au sein de l'entreprise», les salariés la revendiqueront tôt ou tard sous une forme ou une autre.

Dans la politique du personnel, on peut distinguer trois domaines principaux:

- 1. La gestion du personnel,
- 2. La promotion du personnel,
- 3. La prévoyance en faveur du personnel.

Cette politique doit certes répondre en premier lieu aux objectifs généraux visés par la direction de l'entreprise et créer les conditions nécessaires à leur réalisation optimale, mais elle s'efforcera en même temps de tenir équitablement compte des besoins primordiaux de la nature humaine, qui sont la protection et la reconnaissance.

Le supérieur doit diriger ses collaborateurs. De son côté, le collaborateur est appelé à prendre des initiatives et souhaite participer au développement de nouveaux projets dans son secteur professionnel. Cela signifie que la politique du personnel doit créer l'armature qui permettra de donner une interprétation uniforme, encore qu'individuelle, aux directives édictées, aux moyens à mettre en œuvre et aux mesures envisagées. Ce rôle confère à la politique du personnel une importance centrale. On ne saurait dès lors la pratiquer simplement à titre accessoire, un peu comme une «quantité négligeable». Elle est au contraire un élément essentiel de la stratégie des dirigeants.

Interdépendance de la politique du personnel et de celle de l'entreprise

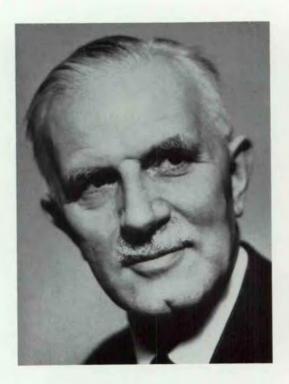
Une politique des salaires ne peut être équitable que si le domaine d'activité et les compétences sont clairement définis à tous les échelons (descriptions des fonctions). Les cahiers des charges doivent être formulés de manière à constituer des critères qui puissent être un instrument de mesure pour l'appréciation objective du rendement et du comportement. La mise en valeur des talents (promotion du personnel) présuppose l'existence d'une planification des carrières et d'une politique de la formation qui ont été judi-

cieusement conçues. L'entreprise ne pourra se lancer dans la réalisation de nouveaux projets que si elle dispose du nombre indispensable de collaborateurs qualifiés. des fonctions, une description du département supra-régional du personnel et un catalogue de mesures.

La SSR peut difficilement se comparer à une entreprise de l'économie privée, mais elle ne saurait manquer de mettre à profit les connaissances scientifiques modernes et de gérer son entreprise de plus en plus selon les nouvelles méthodes économiques et les techniques d'exploitation actuelles. Plusieurs séminaires des directeurs, présidés par d'éminents spécialistes, ont pleinement reconnu cette nécessité. La conférence des directeurs, institutionnalisée depuis peu, permettra d'étudier, de mettre au point et de faire passer au stade des décisions les projets élaborés par le chef du personnel de la SSR, soit une politique du personnel, un diagramme

La SSR est en train de réaliser systématiquement le programme que nous venons d'esquisser très sommairement dans ces quelques lignes. Lorsque les organes compétents se seront prononcés sur la politique à mener, on pourra commencer à en introduire par étapes les moyens et les mesures. Tout cela représente un travail qui doit être fait avec beaucoup de conscience et de réflexion. Nous y attachons la plus grande importance. C'est pourquoi il faudra bien attendre encore quelques années avant de pouvoir mettre un point final à ces divers projets. Mais nous savons que nous pouvons compter sur la compréhension, la bonne volonté et l'appui énergique de tous les intéressés.

Changements à la présidence du Comité central de la SSR





M° André Guinand, président central de la SSR, de 1965 à 1970

A la fin de 1970, M. André Guinand, ancien conseiller national, avocat à Genève, a pris sa retraite, après 28 ans d'appartenance au Comité central de la SSR. De nombreuses années durant, il fut membre de la Fondation des Emissions Radio-Genève, de 1938 à 1948, il en fut le distingué président. C'est en 1943 que M. André Guinand fut appelé à sièger, en qualité de déléqué, au Comité central de la SSR. Vice-président de 1958 à 1964, il prit une part active à la réorganisation de la SSR. En décembre 1964, peu après la mise en vigueur de la nouvelle structure de la SSR, respectivement de la concession accordée par le Conseil fédéral pour la radio et la télévision, le 27 octobre 1964, M. André Guinand fut nommé président de la SSR par l'autorité concédante. Au cours de sa présidence, soit de 1965 à 1970, la télévision introduisit la publicité à l'écran, la radio augmenta le temps de diffusion de ses programmes, la télévision en couleur vit le jour et les nouveaux studios de TV furent mis en chantier. Les mérites de M. André Guinand dans le domaine de la radio et de la télévision, ont été soulignés lors de l'Assemblée générale de la SSR du 16 janvier 1971 à Berne.

Ettore Tenchio, conseiller national, nouveau président central de la SSR

Le 21 décembre 1970, le Conseil fédéral a nommé M. Ettore Tenchio, conseiller national, avocat à Coire, à la présidence de la SSR. Avec M. Tenchio, la Société suisse de radiodiffusion et télévision a à sa tête un homme qui, de la tribune politique, a suivi avec attention et encouragé le développement de la radio et de la télévision, puisqu'il est député au Conseil national depuis 1947. C'est le 1er janvier 1965 que M. Tenchio, délégué par le Conseil fédéral, est entré au Comité central de la SSR. Le 7 janvier 1966, il fut nommé vice-président de cette instance et, depuis le 1er janvier 1971, il en assume la présidence. M. Tenchio a repris cette charge à une époque où la SSR se trouve en pleine réforme, une nouvelle fois à un tournant décisif de son histoire. De nombreux problèmes sont à résoudre: l'insertion dans la Constitution d'un article sur la radiodiffusion et la télévision, la participation du personnel à l'entreprise, le second programme sur la troisième chaîne de TV, pour ne citer que quelques points qui occuperont le Comité central dans les mois à venir.



Le parlement de la SSR s'est réuni en janvier dans le bâtiment moderne de l'Union postale universelle pour sa 39^e Assemblée générale.

Même au cours d'un apéritif, il est possible de résoudre de grands problèmes.





Chaque mois, le Comité central de la SSR siège dans le bâtiment de la direction générale, afin de discuter les affaires importantes de la radio et de la télévision.

La FERA, exposition de radiotélévision, donne à la SSR d'intéressantes possibilités en matière de relations publiques. Les experts de la SSR peuvent fournir des renseignements et des conseils à toute personne qui le désire. Les auditeurs et les téléspectateurs peuvent également émettre des critiques ou faire des suggestions.





Un groupe folklorique ainsi qu'une délégation de la rédaction de l'«Eco» ont déposé, en avril 1971, à la direction générale de la SSR environ 38 000 signatures d'abonnés qui réclamaient le maintien du programme TV de langue italienne en Suisse alémanique.

Non seulement la politique et les actualités, mais aussi les programmes de divertissement éveillent l'intérêt du spectateur. L'émission «Plausch in Zunzgen-West», présentant des chansons, des sketches et beaucoup de bonne humeur aux alentours d'une gare désaffectée, a rencontré beaucoup de succès.



Faire une télévision proche du spectateur

Edouard Haas, directeur de télévision à la direction générale de la SSR

Il ne fait pas de doute que la télévision éveille un intérêt général et public, qui s'explique en premier lieu par la large diffusion de ce moyen de communication et par son efficacité. Pourtant, il se manifeste de manière fort hétérogène, et même d'autant plus hétérogène que les groupes et les associations intéressés ont des vues ou des intérêts socio-politiques divers, et par conséquent aussi des idées différentes quant à l'importance et à la fonction des mass média. Souvent aussi, des intérêts particuliers sont avancés sous un prétexte relatif aux spectateurs. C'est pourquoi les sondages d'opinion ont pour fonction de rendre plus objective la discussion.

KI TO SEP

Le vœu justifié d'une participation directe des spectateurs à l'aménagement des programmes répond également à un motif d'intérêt public.

Il est à vrai dire impensable que cette participation se fasse de manière objective, si l'on veut qu'elle soit rapide et efficace, sans des enquêtes quant à sa représentativité. En effet, même des commissions de caractère paritaire ne peuvent représenter que partiellement la structure globale des opinions, des conceptions, des vœux et des besoins d'un million de spectateurs, de sorte que les constatations, certes précieuses, de telles commissions ont besoin d'être «objectivées», si l'on peut dire, et complétées. Seul le sondage d'opinion convient à cet effet, puisqu'il peut éviter tous les éléments subjectifs, et constitue de ce fait un complément indispensable à l'expérience personnelle des membres des commissions et des auteurs des programmes. C'est pourquoi il faut d'une part prélever de manière aussi objective que possible l'opinion des spectateurs, et d'autre part accorder aux résultats de ces enquêtes - pour garantir le droit d'être entendu - une place bien déterminée dans la conception des programmes. Tel est à notre avis le seul moyen de faire aboutir ce vœu du public d'avoir voix au chapitre.

La télévision est faite pour les spectateurs. Elle n'est en aucune manière un but en soi, et moins encore une sorte de passe-temps pour les responsables des programmes, journalistes, techniciens et cinéastes. Il est par conséquent urgent que les responsables de la télévision connaissent l'opinion des téléspectateurs, qu'ils cherchent à savoir où la chatte a mal au pied. Les enquêtes journalières et permanentes que la SSR et la SA pour la publicité à la télévision font faire à l'Institut Konso SA, à Bâle, constituent un pas important dans cette direction. Elles renseignent sur la popularité des différents éléments du programme ainsi que sur le point de savoir si les heures d'émission sont bien ou mal choisies. Ces enquêtes se font par le moyen d'interviews téléphoniques atteignant journellement, au cours de la soirée, au moins 150 ménages en Suisse alémanique, et autant en Suisse romande et dans la Suisse italienne. C'est ainsi qu'il a été fait en 1970 140 904 interviews, ce qui représente une dépense totale de quelque 700 000 francs. Etant donné que 87% environ des téléspectateurs disposent du téléphone et que quelque 5% seulement d'entre eux refusent de répondre, l'échantillon vaut pour plus de 80% de concessionnaires, ce qui peut être considéré comme un taux extraordinairement élevé.

En automne 1970, l'Institut Konso a entrepris, en plus de ces enquêtes régulières, une autre étude de large portée sur les habitudes des téléspectateurs de la Suisse alémanique et de la Suisse romande en matière de loisirs et d'écoute de la télévision, étude qui est représentative de plus de 60% de la population.

Les chiffres ci-après renseignent sur le temps consacré journellement en moyenne, du lundi au vendredi, aux principales activités des téléspectateurs entre cinq heures du matin et minuit. Ils font apparaître à bien des égards des différences considérables entre les hommes (H) et les femmes (F), puisque les temps se répartissent de la manière suivante:

Télévision H 1 h. 44 min., F 1 h. 49 min.

Radio H 1 h. 25 min., F 2 h. 25 min.

Lecture de journaux et périodiques H 36 min., F 26 min.

Travail professionnel, déplacements compris H 7 h. 23 min., F 2 h. 44 min.

Activité domestique H 34 min., F 5 h. 04 min.

Repas H 1 h. 36 min., F 1 h. 33 min.

Autres travaux domestiques H 1 h. 47 min., F 1 h. 41 min.

Achats, promenade H 32 min., F 1 h. 08 min.

Ecoute de musique ou pratique de la musique (non compris radio et télévision) H 7 min., F 8 min.

Sport H 28 min., F 15 min.

Autres activités hors de la maison H 1 h. 23 min., F 1 h. 16 min.

Sommeil (non compris le temps entre 05.00 et 24.00 h.) H 3 h. 47 min., F 3 h. 53 min.

Il importe en outre de connaître quelle est la participation personnelle, c'est-à-dire quel pourcentage des concessionnaires s'assevent face à leur récepteur pendant les émissions principales, et s'ils ont pris le programme suisse ou un programme étranger. Les chiffres ci-après fournissent les indications à ce sujet pour ce qui est des téléspectateurs de la Suisse alémanique, en pour-cent du nombre total des concessionnaires. le programme suisse étant désigné par la lettre S et le programme de l'Allemagne fédérale par la lettre D. Ils permettent de se rendre compte que la grande majorité des téléspectateurs restent fidèles au programme suisse. Ils montrent en outre que le nombre des appareils branchés diminue lentement au cours de la soirée, pour tomber rapidement après 22 h. Voici ces chiffres:

20 h. 00 à 20 h. 30 S 47%, D 5% 20 h. 30 à 21 h. 00 S 43%, D 9% 21 h. 00 à 21 h. 30 S 39%, D 9% 21 h. 30 à 22 h. 00 S 31%, D 15% 22 h. 00 à 22 h. 30 S 19%, D 15%

Il existe aussi des différences dans la participation selon les jours de la semaine, comme le montrent les chiffres ci-après au sujet des téléspectateurs de la Suisse alémanique. Cette récapitulation fournit les valeurs moyennes au cours de la première émission du programme principal de la soirée, au mois d'avril 1971, le nombre des appareils branchés étant indiqué en pour-cent de l'ensemble des concessionnaires et en chiffres absolus, de même que le nombre des téléspectateurs réunis devant les appareils (membres de la famille et hôtes):

dimanche 46%, 434 000 appareils, 1 021 000 spectateurs lundi 33%, 319 000 appareils, 614 000 spectateurs mardi 35%, 336 000 appareils, 689 000 spectateurs mercredi 34%, 321 000 appareils, 590 000 spectateurs jeudi 34%, 325 000 appareils, 619 000 spectateurs vendredi 34%, 325 000 appareils, 694 000 spectateurs samedi 40%, 384 000 appareils, 973 000 spectateurs

On voit nettement que le dimanche est le jour le plus favorable pour la télévision, suivi du samedi, alors que le nombre des appareils branchés ne varie guère que de 2% les autres jours. Il est fort intéressant en outre d'établir l'attraction variable qu'éprouvent les téléspectateurs pour les différents genres de programmes. Pour savoir ce qui en est, on a demandé pour chaque genre de programme si l'intérêt était très grand, grand, moyen, faible ou nul. On a ensuite constitué un tableau, montrant l'intérêt de l'ensemble exprimé en pour-cent. Voici les résultats obtenus pour l'ensemble de la Suisse:

Nouvelles et informations d'actualité 84% Quiz, émissions de variété 77% Films TV 70% Films de cinéma 62% Informations diverses 59% Pièces de théâtre 59% Musique populaire, folklore 55% Opérettes, «musicals» 51% Relations de voyages 50% Sciences naturelles, progrès, recherche 43% Information, discussions politiques 41% Reportages sportifs en direct 40% Films sportifs, résultats 33% Emissions pour les parents 31% Documents sportifs, portraits, magazine, discussions 30% Emissions féminines 29% Jazz, «show», musique d'agrément moderne 28% Opéra 23% Emissions historiques 18% Technique 17% Emissions pour personnes âgées 15% Emissions religieuses 14% Peinture, architecture, sculpture 11% Littérature 10%

Une autre enquête a montré jusqu'à un certain point si les spectateurs, et combien d'entre eux, pouvaient être amenés, et à quelles heures, à une participation plus active grâce à une heureuse programmation. C'est ainsi qu'il n'y a pas moins de spectateurs à la maison à 19 h. qu'à 20 h., mais que 30% d'entre eux sont encore occupés à des tâches ménagères et familiales. Vers 22 h., plus de la moitié des spectateurs potentiels sont déjà couchés.

La question se pose maintenant aux responsables de la télévision de savoir comment il serait possible de mettre sur pied la composition d'un programme en fonction du premier et du futur second programme, et cela en tenant compte d'une part des connaissances acquises grâce aux enquêtes journalières et, d'autre part, des goûts et des besoins particuliers des téléspectateurs et jusqu'à ceux de certains groupes ayant des buts précis.

La SSR et les orchestres

Roger Aubert, directeur des émissions musicales de la Radio suisse romande

En abordant un tel sujet, le rédacteur de cet article se sent pris d'un double sentiment où la fierté et la frustration forment un couple insolite.

Le titre ci-dessus est généralement présenté sous la forme suivante: «Le *problème* des orchestres à la SSR», ou, mieux encore, «L'avenir des orchestres dans une radio-TV moderne », titre le plus souvent agrémenté d'un point d'interrogation lourd de sous-entendus.

Que cette attitude paraisse fondée sur une logique comptable authentique, personne n'en peut douter. L'Annuaire de la SSR pour 1969 (qui précède la présente brochure d'un an) est plein de renseignements à ce sujet. Aux pages 42 et 43 de la deuxième partie (pages jaunes), les statistiques des programmes radios font ressortir que, sur 31 800 heures de programme pour 1969 (les 3 régions et les 2 programmes) il y a eu un peu moins de 1700 heures (1693) de diffusions par l'exploitation de la production des 8 orchestres portés dans la statistique, c'est-à-dire 5 orchestres «sérieux»:

- Orchestre symphonique de la Radio suisse alémanique (BOG)
- Orchestre de la Suisse romande (OSR)
- Orchestre symphonique de la Radio suisse italienne (ORSI)
- Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)
- Orchestre de chambre de Berne (KOB)

et 3 orchestres «légers»:

- Orchestre de divertissement de la Radio suisse alémanique (UOB)
- Orchestre de divertissement de la Radio suisse italienne (RADIOSA)
- Ensemble de musique légère de la Radio suisse romande (EML)

Cette proportion, qui correspond à 5,33% du «temps de programme» se compare mal à première vue avec la proportion entre les dépenses globales de la Radio et les dépenses globales pour les orchestres: en chiffres ronds on a les pourcentages suivants: Les dépenses globales orchestres (6 700 000 fr.) représentent 12,5% du budget global général radio (53 000 000 fr.) ou bien 15% du budget total des 3 régions seulement (40 700 000 fr.) ou pire encore :31% des seules dépenses générales d'exploitation et de programme pour les 3 régions seulement.

Si je fais cet exercice de style sur les pourcentages, ce n'est pas pour peindre le diable sur la muraille, mais plutôt pour pouvoir formuler quelques remarques générales afin de donner à mon exposé une base aussi simple que possible. Remarquons que, selon le titre de ce mémoire («La SSR et les orchestres»), l'aspect global Radio et TV est vite évoqué. La télévision dans sa forme d'exploitation actuelle, ne donne aux orchestres et à la musique sérieuse qu'une importance assez restreinte, les statistiques des pages 45, 46 et 47 pour 1969 sont révélatrices:

Total des heures d'émission pour les 3 régions: 8580 heures et total de la rubrique «Musique» (qui ne comprend ni les œuvres lyriques – opéra – ni le jazz et les variétés) environ 30 heures, soit, 0,35% du temps de programme.

Qu'on me comprenne bien, il n'y a pas dans ce qui précède, le moindre désir de critique quelle qu'elle puisse être à l'encontre de la télévision. Je remarque simplement que, pour les besoins de l'enquête, on peut considérer que pour l'instant les dépenses relatives aux orchestres sont placées dans les comptes radio seulement, et que ce sont presque exclusivement les radios qui utilisent les orchestres.

Je voudrais maintenant me livrer à un autre exercice de style, comptable celui-là, toujours dans le même esprit de synthèse et regrouper les chiffres qui précèdent, au niveau SSR, c'est-à-dire radio et TV comprises. Nous aurons alors ce qui suit:

Pour les heures d'émission (en 1969)

radio: 31 800 Orchestre 1693 (soit 5,33%) télévision: 8580 «musique» 30 (soit 0,35%) total: 40 380 pour 1723 h. (soit 4,10%)

Pour les budgets (compte tenu d'un montant imaginaire pour les dépenses TV pour sa rubrique «Musique», que les personnes compétentes pourront aisément rectifier)

Radio global: Budgets orchestre: 53 625 000 6700 000 (12,5%)
TV global: Budget imaginé pour les 30 heures: 1 000 000 (1%)

Total global: Dépenses approxima-157400000 tives 7700000 (4,9%)

La méditation à propos de ces quelques chiffres est fructueuse, même en tenant compte du fait que j'ai additionné en réalite des «cerises» et des «pastèques» («cerises» = heures de radio et «pastèques» = heures de TV, dans le contexte «temps d'émission – prix de revient»), j'ai tout simplement voulu démontrer que dans la globalité de la SSR, les dépenses pour les orchestres n'étaient pas hors de proportion avec l'exploitation de leurs prestations.

Mieux encore, les chiffres ci-dessus ne comportent pas les diffusions de ces prestations par les organismes étrangers dans le cadre des échanges ou coproductions, soit â l'UER, soit en Communauté, soit dans le régime bilatéral.

La conclusion de cette première réflexion est donc, clairement, que les orchestres ne constituent pas (comme on pourrait le dire quand on analyse seulement une facette du sujet) 20% des dépenses pour 4% du programme, mais bien au contraire une part modeste, mais cohérente du couple budget global/programme total.

Le lecteur se demandera peut-être sur quelle base je m'appuie pour un tel effort de déduction? La réponse est simple; elle remonte au titre même de cette étude. Notre organisme, la SSR, est une société de droit privé nantie d'une seule mission formulée dans une seule charte émanant du Conseil fédéral: la concession en vue de la diffusion publique de programmes de radio sonore et de télévision du 27 octobre 1964.

Ce texte qui ne manque pas de hardiesse et d'élévation de pensée dans la peinture des buts à atteindre et des moyens d'y parvenir, ne fait aucune allusion à une répartition, entre la TV et la radio, des tâches fondamentales énoncées à son article 13; les restrictions de l'article 14 concernant le produit net de la publicité à la TV se rapportent à ce seul poste du budget TV; aucune différence n'existe entre radio et TV quant à la part des taxes perçues par les PTT et qui leur revient en fin de compte (article 21); le fonds de réserve est «central» (article 22); les comptabilités radio et TV sont séparées, mais le principe de l'universalité et le regroupement en «comptes de la SSR» est clairement indiqué (article 23).

Le lecteur se demandera peut-être si je ne me suis pas volontairement fourvoyé dans une opinion de droit qui nous éloigne du sujet? Qu'il veuille bien se rappeler que cet Annuaire 1970 veut être, plutôt qu'un recueil de réminiscences, un exposé des raisons d'être de la SSR, formulé sur la base des principes généraux et autres notions fondamentales contenues en particulier dans l'article 13 de la concession fédérale.

La défense et le développement des valeurs culturelles «du pays», la contribution à la formation spirituelle, morale, religieuse, civique et artistique, trouvent leur application, à mon avis, dans notre politique des orchestres à la SSR.

Dans un petit pays comme la Suisse, fondé sur une régionalisme avant tout linguistique, il est logique de percevoir, au niveau de la communauté humaine, les sensations de territoires culturels comme une illustration visible du phénomène d'identification de groupements à caractère défensif. Notre vie culturelle est, en même temps, une évasion par rapport au cycle de l'activité économique et une concentration par rapport au temps de loisir disponible, et c'est en soutenant directement une partie importante de cette activité culturelle que la SSR apporte sa contribution au service de l'intérêt du pays. Il ne s'agit pas essentiellement de placer sur les ondes les symphonies de Beethoven, les oratorios de Honegger ou les poèmes symphoniques de Strauss (car si c'était là notre but, les disques du commerce y suffiraient, - à bien meilleur compte grâce à nos contrats avec l'International Federation of Phonographic Industries - et nous pourrions alors nous complaire à être un gigantesque juke-box) il nous faut plutôt jouer le rôle d'une grande courroie de transmission, raversant les murailles des salles de concert et d'opéra, et porter ainsi dans les foyers de notre population, aussi bien que chez l'auditeur des régions voisines la preuve audible de notre existence en tant que groupe humain ayant atteint un niveau de développement mesurable; le comble de l'illogisme pour la SSR serait de saluer, d'un côté, l'avènement de la législation pour la protection de l'environnement et, de l'autre, de ne se nourrir, musicalement, que des magnifiques conserves que sont, après tout, les disques du commerce.

La radio se porte bien... merci

Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande

Nous empruntons ce titre à une série de colloques qui se sont déroulés à Carpentras, sous l'égide de l'ORTF, au cours de l'été 1971. Plusieurs spécialistes y étaient conviés pour porter un diagnostic sur l'état actuel de la radiodiffusion.

Or, le bulletin de santé est favorable. On le sait, le développement du spectacle audio-visuel qu'est la télévision a pu inquiéter ceux auxquels incombait la tâche de promouvoir la radio. Le transistor, la possibilité d'écouter des émissions sur plusieurs chaînes, les nouvelles formules lancées par des organismes dynamiques, l'évolution des mœurs aussi ont transformé, et d'une certaine manière donné une nouvelle dimension à la radio sonore.

L'avenir de la radio est dans la diversification de ses programmes.

L'un des participants aux colloques de Carpentras a eu cette formule: «La radio est une quinquagénaire qui s'est mise à conduire sur le tard.» Après s'être libérée de son carcan académique, elle a pris son second souffle et, au cours de ces dernières années, elle a changé de style aussi souvent que la mode.

Il y eut le règne de l'animateur, il y eut l'époque du «Music + News». Il y eut aussi le fond sonore qu'on entendait d'une oreille. C'était peut-être aller trop loin dans la libération...

Plus récemment, la radiodiffusion a reconsidéré ses objectifs: à la compagnie permanente qu'elle offre, au service public qu'elle a instauré, elle a ajouté ses anciennes vocations artistiques et culturelles, en les adaptant aux exigences d'aujour-d'hui. Et, après avoir hésité, elle a compris qu'elle pourrait être mieux entendue et plus écoutée si elle prenait plus résolument les chemins de la création. Elle a donc cherché, compte tenu de ses moyens artistiques et financiers, à encourager les talents des compositeurs, auteurs et interprètes. Enfin, elle s'est avisée qu'elle pouvait faire rayonner, à travers les frontières, le génie de villes, de régions ou de pays qu'elle exprime et dessert.

Quels sont aujourd'hui ses objectifs? Les voici:

- 1. Le service public et l'information instantanée.
- La création d'œuvres artistiques adaptées aux possibilités du micro.
- L'animation culturelle des programmes, autrement dit le renforcement intelligent et substantiel d'émissions dont le ton reste accessible, intime et familier.

Ces objectifs – ce n'est pas un hasard – rejoignent les préoccupations d'un monde en pleine interrogation. Le mot «contestation» se conjugue avec le mot «culture». Au nom de la culture, toutes les thèses s'affrontent. Les sociologues s'emparent de ce phénomène, qui est trop collectif pour rester cantonné dans la seule psychologie. Le passé nous a légué une conception très étroite de la culture: celle d'un patrimoine réservé à l'usage exclusif d'une élite intellectuelle privilégiée. Mais les temps ont changé et l'éclatement des structures sociales traditionnelles, par le fait du développement des moyens de communication de masse, a remis en question toutes les notions reçues.

Le Dictionnaire de l'Académie, en 1752, rapporte que la culture «se dit du soin qu'on prend des arts et de l'esprit». Paul-Henry Chombart-de-Lauwe, qui a porté son enquête sur l'idée qu'on se fait de la culture en milieu ouvrier, a démontré que celleci consiste à «se situer». Et Robert Escarpit de constater: «Communiquer, ce n'est pas seulement émettre et recevoir, c'est participer à tous les niveaux à une infinité d'échanges de tous ordres, qui s'entrecroisent, interfèrent avec les autres et constituent ce bruit de fond qui définit une communauté culturelle.» Robert Wangermée, directeur général de la Radiodiffusion-Télévision belge, précise à son tour: «Si nous entendons par culture le perfectionnement de l'esprit et la conservation de ce que le passé nous a légué de bon, nous considérerons comme culturelles les émissions qui ont trait à l'histoire, à la musique, au théâtre, à la littérature et aux arts.»

Ces citations prouvent bien la confluence des opinions. Il importe aux moyens de communication de masse, et singulièrement à la radiodiffusion sonore, d'ouvrir et d'étendre le choix des possibles culturels. C'est un devoir qui répond non seulement à l'esprit de la concession délivrée à la SSR, mais qui s'inscrit aussi dans la nécessité de l'éducation permanente où nous conduisent des espérances de vie plus longues et une universalité engendrée par les moyens audio-visuels.

En fait, la tâche essentielle de service public qu'a prise en charge la radio dès la fin de la guerre est plus exhaustive dans la mesure où il ne lui importe pas seulement d'informer et de renseigner, mais d'aider les individus et les collectivités à «se situer» dans un monde éminemment instable.

Celle valeur nouvelle est, pour la radio d'aujourd'hui, une exigence à laquelle elle ne saurait se dérober. Certes, l'exploitation n'en est pas facilitée, car il s'agit de traiter simultanément informations, divertissement, œuvres artistiques, et les communications spirituelles et psychologiques, avec un auditoire composé de couches socioprofessionnelles qui ne parlent pas le même langage. La radio peut-elle s'imposer comme le dénominateur commun et exprimer, suivant les heures et les occupations de l'auditoire présumé, des paroles accessibles et comprises de tous? C'est là la gageure que nous devons tenir, si nous voulons répondre à une curiosité intellectuelle et à une soif de connaissance réelles de notre auditoire.

Aider les autres à «se situer», répondre aux interrogations de l'homme de notre temps, meubler des solitudes, permettre à chacun d'enrichir ses connaissances, ce sont des activités qui exigent, de la part d'un organisme, une santé à toute épreuve. Cette santé, la radio la conservera ici et ailleurs, si elle demeure originale dans son ton, sa sonorité et son esprit.

Télévision et politique

Bernard Béguin, chef des programmes de la Télévision suisse romande

Il serait commode, prudent, et malhonnête, de dire que la Télévision suisse, au bénéfice d'une concession de droit public, ne fait pas de politique.

Ce serait commode, parce que cela épargnerait aux responsables des programmes la tâche difficile de définir une politique.

Ce serait prudent, parce que toute intervention d'un moyen d'information de masse dans la vie publique fait inévitablement l'effet d'un «pavé dans la mare aux canards».

Et ce serait malhonnête parce que ce n'est pas vrai: la télévision fait de la politique, du seul fait qu'elle existe, comme M. Jourdain faisait de la prose, du seul fait qu'il parlait.

La télévision – n'importe quelle télévision: en Union soviétique ou aux Etats-Unis, aux Pays-Bas ou en Hongrie, et aussi bien en Suisse – représente un prélèvement considérable sur les ressources humaines et matérielles d'une communauté.

Un tel prélèvement ne peut laisser cette communauté indifférente. La «mise de fonds», lorsqu'elle atteint une telle ampleur, ne peut pas être désintéressée. On donne à fonds perdu, par sympathie, une annonce publicitaire à un programme d'étudiants. Mais dans les ordres de grandeur où se meut la télévision, il n'y a plus d'acte gratuit.

Si la société est soumise, dans le domaine politique et culturel, à l'Etat, l'Etat paie et l'Etat commande la télévision. Aucun artifice structurel ne peut masquer longtemps cette réalité.

Si au contraire, comme en Suisse, le pouvoir de l'Etat est limité en ce domaine, son influence sur la télévision sera également limitée.

Mais la Télévision suisse ne vivra pas pour autant dans l'abstraction. Née de l'effort collectif de communautés diverses, elle porte dans sa charte fondamentale – la Concession – la marque de ces divers parrainages, qui sont autant de diverses allégeances, plus ou moins tolérantes, à l'image de ceux qui ont contribué à sa naissance et à sa croissance.

Les directives sur l'«Autonomie de la SSR» imposent aux programmes «le respect des différents groupes de population composant la communauté nationale, de la mentalité de ces groupes, de leurs traditions, de leurs conceptions politiques et religieuses, sans pour autant renoncer à toute critique». Les directives pour les émissions d'information précisent que la recherche de l'objectivité – règle fondamentale – «n'exclut pas la diffusion de programmes tendant à la formation d'un jugement libre et critique en face des événements». (Donc, en face de la politique, car finalement tout événement est politique.)

Ce texte est la preuve que nous avons à faire, fondamentalement, à des communautés évoluées et tolérantes, qui reconnaissent pour leur propre bien les vertus d'une attitude critique du citoyen. (A ceux qui pensent que cela va de soi, il est recommandé de regarder d'un peu plus près le monde qui nous entoure.)

Mais il faut encore définir «la politique». L'usage le plus courant applique ce terme à la vie des partis, et aux relations du gouvernement et du parlement. Sans manquer de respect à ces rouages essentiels de la démocratie, on peut bien dire qu'ils ne constituent pas tous les aspects de la vie publique. Au demeurant, dans notre pays, ils sont si soigneusement rodés qu'ils se prêtent particulièrement bien — du point de vue de l'objectivité, sinon du «spectacle télévisuel» — à une présentation équitable et équilibrée.

Il en va tout autrement des groupements marginaux qui prétendent au rôle de «sel de la terre». Leur existence et leurs activités placent la télévision devant un dilemme: les ignorer serait, pour reprendre nos termes du début, «commode, prudent et malhonnête». Mais leur donner la parole n'est ni commode, ni prudent, ni nécessairement honnête, car un moyen d'information massif en arrive, selon une expression d'Etienne Mougeotte, à «créer l'événement» avec des phénomènes peut-être insignifiants. Peut-être, mais peut-être seulement. Car le sens d'un défi peut rarement être mesuré à sa juste portée au moment où il est lancé.

Le dilemme n'est pas sans issue. Mais il n'y en a qu'une: pour que la télévision se tire avec honneur de sa tâche politique, face aux partis, au parlement, au gouvernement, aux groupuscules, à la majorité silencieuse, elle doit aborder cette tâche en usant à fond de l'indépendance qui fait partie de sa charte: «La SSR, tout en remplissant les conditions que lui impose la concession, doit être libre de toute influence étatique, politique, économique, ou résultant de la pression d'un groupe quelconque.»

Cette indépendance n'est pas un droit, moins encore un privilège, c'est une obligation civique de tous les collaborateurs de programme. Elle seule justifie – mais elle justifie pleinement – la participation de la Télévision suisse à la vie publique du pays.

De l'homme de radio et de la politique

Paul Vallotton, directeur de l'Information de la Radio suisse romande

Depuis cinquante ans la radio vit au cœur de la cité et du citoyen.

Si, pendant un demi-siècle, la cité n'a pas mal tourné et si le citoyen n'a pas été malheureux, le mérite en revient aussi à la radio. Comment les choses tourneraient-elles aujourd'hui sans elle sur terre, sur mer et dans les airs?

Participant à la vie publique, la radio, comme sa sœur cadette, la télévision, fait de la politique selon des règles qui valent pour toutes deux. Directeurs et collaborateurs principaux doivent être dans la conduite de leurs affaires, et dans le domaine de l'information très particulièrement, des hommes politiques sans parti. Leur pouvoir ne se mesure pas à l'aulne communale ou cantonale, mais régionale et nationale, voire internationale. Il est grand; l'instrument est puissant et frappe avec une force qu'il convient de maîtriser sans cesse.

L'homme de radio ou de télévision doit donc être un politique fort, fin, avisé, adroit, subtil; il ne doit être mû ni par l'intérêt, ni par l'ambition, mais par la raison et l'équité.

La politique est-elle une chose trop sérieuse pour être confiée à l'homme de radio?

Oui, si cet homme ne sait pas jouer son rôle.

Quel est alors ce rôle?

C'est celui de Mercure, le messager, celui du coryphée du chœur antique et aussi celui du jongleur qui chantait les gestes des princes.

L'homme de radio, et singulièrement le journaliste, fait le récit de l'événement, il l'explique, il le commente, il l'éclaire; il est pour l'auditeur l'œil qui voit, qui lit, la voix qui transmet la connaissance. Il s'intéresse à tout, il a le sens de ce qui se passe et de ce que le public attend de lui: l'aider à se former une opinion. Mais il ne saurait jouer vraiment le rôle de Tirésias et il ne peut qu'exceptionnellement se passionner au point de croire qu'il a lui-même suscité l'événement. «Parler politique avec vous, mais, entre nous, c'est un sujet peu poétique.» Certes, mais la politique est en toute chose et personne n'a le droit, ni même la possibilité, de l'ignorer.

La dame de l'opérette avait raison qui voulait en savoir davantage et son exemple sera sans doute largement suivi dans notre pays, où les droits politiques sont désormais à toutes et à tous.

«En république, l'ignorante croyait avoir la liberté de nous dire la vérité.»

La phrase du librettiste peut s'appliquer à la radio. En de nombreux lieux, elle a été violentée, elle a subi la loi dictatoriale qui étouffait la voix de la vérité.

Si notre démocratie n'a pas connu de tels excès, le dirigisme, les crises d'autorité, la chasse aux sorcières ne lui ont pas toujours été épargnées. Et la radio a subi des pressions d'hommes ou de groupes politiques auxquels elle a parfois eu beaucoup de peine à échapper. Mais, la conviction que la sagesse est le premier des biens l'emporte aujourd'hui de part et d'autre et le coryphée moderne peut dire:

Faites de bonne politique, je m'efforcerai de faire de bonne radio, j'exprimerai cette vérité qui n'est pas toujours bonne à entendre, mais qui contente l'esprit; je débattrai vivement avec le chœur de tout ce qui concerne la vie politique et le progrès du pays.

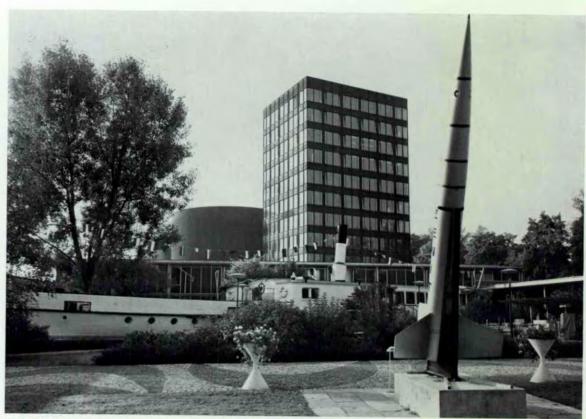
Je ne désire ni la liberté complète qui conduit à la licence, au dérèglement, ni la jugulante domination de l'Etat. Je veux, dans le respect de l'ordre établi, des majorités et minorités silencieuses ou non, conserver ma liberté d'expression et de critique.

Oui, Aristophane doit pouvoir vivre aujourd'hui au milieu de nous.

Liberté, je veux pouvoir dire ton nom sur mes ondes.



Déjà à l'époque du cabaret «Cornichon», Zarli Carigiet présentait d'étonnantes variations de notre héros national, Guillaume Tell. Avec un clin d'œil malicieux, il joue ce personnage légendaire dans le film divertissant «William Tell Story» de la Télévision suisse alémanique et rhéto-romane.



En 1970, l'Office des programmes de la Suisse centrale a pris possession de ses nouveaux bureaux installés dans le grand bâtiment de la Maison suisse des transports à Lucerne.

Ce n'est pas seulement en montagne que la télévision est présente à tous les genres de compétitions sportives. Sur les patinoires en plaine, notamment à Berne, elle a retransmis, avec un grand déploiement de forces, les Championnats mondiaux de hockey sur glace.



Une grande somme d'efforts de la part des collaborateurs de la radio et de la TV est nécessaire pour retransmettre les compétitions sportives d'hiver.





Que peut bien cacher cette oblongue capsule?

Le «professeur Sound et la pilule», œuvre de Karl Suter, a été la contribution présentée par la Télévision suisse à la Rose d'or de Montreux. De gauche à droite: Walter Roderer (le professeur), Marion Jacob et Lucas Ammann.



Ist Politik telegen?

Dr. Guido Frei, Direktor des Fernsehens der deutschen und der rätoromanischen Schweiz

Die Frage selbst, immer wieder gestellt und diskutiert, ist fragwürdig, und die beiden Begriffe, die in ihr enthalten sind, bedürfen der Klärung, der Einschränkung und der kritischen Distanz.

N 11 114

Das ist verhältnismässig einfach für den Begriff «Politik», mit welchem nach einer bekannten Definition gemeint ist «das staatliche oder auf den Staat bezogene Handeln», das sich vollzieht «zur Verwirklichung der Staatszwecke» oder «zur Erringung und Behauptung von Macht oder Einfluss auf den Staat». Politik im engeren Sinne also, so, wie sie beispielsweise verstanden ist im redaktionellen Auftrag der politischen Abteilungen der Rundfunkanstalten.

Anders verhält es sich mit dem Begriff «telegen», der, weitaus problematischer, am besten nie geschaffen worden wäre, weil er nur Unsicherheit und Verwirrung gestiftet hat, statt zu definieren, zu klären und richtungweisend für das Programmschaffen im Fernsehen zu werden. Und dies aus dem einfachen Grunde, weil die Frage nach der «Telegenität» einer Fernsehsendung immer sogleich die Frage nach der grösstmöglichen Bildhaftigkeit einschliesst. Mehr als das: weil diese Frage das Bild über das Wort stellt und damit eine Rangordnung von Kommunikationswerten schafft, die dem Menschen und seinen Möglichkeiten zuwiderläuft. Nicht weil die umgekehrte Hierarchie die gemässere wäre, sondern weil die Kommunikationsmöglichkeiten des Fernsehens jegliche differenzierende Wertung des auditiven Bereichs auf der einen, des visuellen auf der andern Seite ausschliessen. Fernsehen ist nicht Bilder-Sehen, Fernsehen ist Begegnung, ist Auseinandersetzung mit Menschen, mit der Welt, der engeren und vertrauten, der weiteren und unbekannten, der leisen und der lauten, der heilen und der unheilen, der vergangenen und der künftigen. Und Fernsehen ist Gegenwart, ist Authentizität, ist - ich zögere nicht, das grosse Wort zu gebrauchen - Wahrhaftigkeit. Wenn wir von da aus an unsere Frage herantreten und unter dem leicht diskriminierten Begriff «telegen» alles verstehen, was dem Fernsehen in besonderer Weise zukommt, dann erweitern sich die Dimensionen beträchtlich, und die Frage nach der Telegenität der Politik wird völlig unerheblich, weil sie es in ganz ausgeprägtem Masse ist. Auch da, wo «nur» das Wort Kommunikator ist, im Streitgespräch etwa, im Dialog, im deutenden, analysierenden Kommentar. Und sie ist es gerade da nicht, wo das Bild krampfhaft herangezogen wird, zur Krücke missbraucht, einzig dazu da, ein paar verbale Aussagen zu stützen. Wer erinnert sich in diesem Zusammenhang nicht der immer wiederkehrenden Szene in einem Dokumentarbericht: die Kamera schwenkt über das buntbewegte Bild der Marktszene einer südamerikanischen Stadt, um dem Kommentator Gelegenheit zu geben, sich über das Bruttosozialprodukt des Landes auszulassen. Denn Fernsehen ist ja bekanntlich Bildersehen, und die Bilder müssen sich erst noch bewegen! Und das Resultat? Eine völlige Diskursivität von Bild und Wort, das eine läuft dem andern davon, und der Zuschauer hat das Nachsehen.

Wir sehen: Telegenität, das heisst Ausdruck dessen, was in ausgesprochenem Masse fernsehgemäss ist, lässt sich nicht auf das Kriterium des Bildhaften reduzieren. Der Begriff weitet sich und geht über das Stoffliche und Formale hinaus in den Bereich der Kommunikation überhaupt, wird zum entscheidenden Agens zwischen Sender und Empfänger und erhält von da her mit einem Mal eine selbstverständliche Aufwertung. Und damit entwickelt sich aus der ersten zögernden Frage, ob Politik telegen sei, die handfestere, konkrete: was die Politik denn in so hohem Masse telegen mache.

Zunächst doch wohl die Tatsache, dass durch politische Sendungen in besonderer Weise der Mensch als Zeitgenosse angesprochen ist, dass er durch sie in einen ständigen Dialog mit seiner Gegenwart hineingeführt wird. Die Faszination des Hier und Jetzt, wie sie immer wieder in politischen Direktsendungen sich einstellt, das ständige Hineingeholtwerden des Zuschauers in einen geistigen Prozess – das ist telegen und das macht Politik telegen, ohne dass sie mit Bildern angereichert werden muss. Welche Landschaft ist sprechender, erregender, als die eines menschlichen Gesichts, in dem sich die Spuren des Denkens, der leidenschaftlichen Anteilnahme, der heiteren Überlegenheit abzeichnen!

Und die Darstellung politischer Gegenstände wird dann in hohem Masse telegen, wenn es ihr gelingt, den Zuschauer weltbezogen zu machen, in ihm das Bewusstsein für die grossen Zusammenhänge, in die er heute gestellt ist, zu wecken und wachzuhalten. Das kann auf verschiedenste Weise geschehen, immer aber wird hier das Bilddokument von entscheidender Bedeutung sein, begleitet vom Wort, von ihm vorbereitet, ergänzt, pointiert oder auch für sich allein sprechend. Und Politik wird dann fernsehgerecht, wenn die Sendungen, die sich mit ihr befassen, engagieren, zur Auseinandersetzung führen, wenn sie die Möglichkeit geben, Gegensätze zu artikulieren, Konflikte auszutragen, dynamisch, aber mit Fairness und unter Einhaltung demokratischer Spielregeln.

Und ein letztes Kriterium der Telegenität unter möglichen weiteren: die Authentizität der Aussage, geschehe sie nun im Wort oder im Bild oder in beidem zusammen. Vielleicht ist dieses Kriterium das entscheidendste, weil seine Missachtung nichts anderes bedeutet, als Verfälschung, als Manipulation, als Lüge, und dies zuweilen – bewusst oder unbewusst – im Zeichen einer falsch verstandenen Telegenität. Sich hinter den Sachverhalt stellen und nicht den Sachverhalt verdecken oder gar verändern durch Selbstgefälligkeit und intellektuellen Hochmut – das muss ein oberstes Gebot sein für den Fernsehjournalisten, wenn er die Forderung nach wahrer Telegenität seiner Sendungen erfüllen will.

Wir haben gesehen: Telegenität misst sich nicht an der Dominanz des bewegten Bildes. Dieses Kriterium genügt nicht; andere, wesentlichere machen sie aus und schaffen die Voraussetzungen, den Zeitgenossen zu sensibilisieren für politische Zusammenhänge, Entwicklungen, Situationen und ihn so immer wieder aus der Lethargie seines Wohlstandsdaseins hinauszuführen in die lebendige Anteilnahme an der Res publica.

Ist Politik telegen? Ja, in hohem Masse.

Politische Aspekte der rätoromanischen Radio- und Fernsehsendungen

Dr. Clemens Pally, Leiter der romanischen Radio- und Fernsehprogramme in Chur

Politik im allgemeinen Sinn bedeutet «Beschäftigung mit den öffentlichen Angelegenheiten». Sie umfasst also das Verhältnis des Einzelnen zu den Gemeinschaften oder der Gemeinschaften unter sich. Und in diesemallgemeinen Sinne sind die politischen Aspekte unseres Berichtes zu verstehen.

Es gibt einige Tatsachen und Gegebenheiten, die für die Zielsetzung, für die Marschrichtung und das Schrittmass der rätoromanischen Radio- und Fernsehsendungen berücksichtigt werden müssen.

Das romanische Volk bildet eine sprachliche Minderheit. Auf die Schweizer Bevölkerung bezogen, machen die 49 823 Einwohner, die laut Volkszählung 1960 Romanisch als Muttersprache angegeben haben, etwa 0,9% aus. Fast ein Viertel von diesen (11 409) lebt ausserhalb Bündens Grenze, und von den Bündner Romanen leben wiederum rund 12 500 in Gemeinden mit einer anderssprachigen Mehrheit. So bewohnen schliesslich wenig über 50% das romanische Stammgebiet.

Ein zweites: Rätoromanisch ist ein Sammelbegriff für verschiedene Idiome. Die wichtigsten davon sind: «sursilvan» im Oberland, «sutsilvan» in Mittelbünden, Domleschg und Schams, «surmiran» im Albulatal und Oberhalbstein und «ladin» im Engadin.

Eine einheitliche rätoromanische Schriftsprache fehlt. Im allgemeinen gelten die Idiome auch als Schriftsprachen.

Es gibt eine nicht geringe Anzahl von Institutionen, die auf verschiedenen Gebieten mannigfaltige Anstrengungen unternehmen, um das Rätoromanische zu erhalten, zu festigen und zu fördern. Diese Ziele verfolgt unter anderem auch die romanische Radio- und Fernseharbeit. Im Jahre 1970 wurden 349 romanische Radiosendungen mit einer totalen Sendezeit von 125 Stunden ausgestrahlt, und etwa 80% davon konnten über UKW in der ganzen Region DRS empfangen werden. Die rätoromanischen Fernsehsendungen sind nationale Sendungen, das heisst, dass die Sender sämtlicher drei Sprachregionen die Fernsehprogramme der rätoromanischen Minderheit ausstrahlen. Alle diese Sendungen verfolgen sehr intensiv ein sprachliches und sprachpolitisches Ziel. Radio und Fernsehen bieten nämlich die einzige und einzigartige Möglichkeit, die gesamte rätoromanische Bevölkerung zu erreichen und

diese an einem interromanischen Dialog teilnehmen zu lassen. Presse und literarische Werke interessieren vorwiegend, wenn nicht ausschliesslich, die Gruppe des eigenen Idioms. In einer Radiosendung besteht aber die Möglichkeit, Vertreter verschiedener Idiome heranzuziehen. Und nicht nur die Gesprächspartner, sondern auch die Zuhörer sind an einer solchen Sendung interessiert, weil ja «ihre Muttersprache» auch mitklingt, und wenn die Sendung inhaltlich noch spannend ist, so werden auch die übrigen Idiome rasch verstanden.

Ein Beispiel: Eine Bauernsendung (So. 12.40–13.00 Uhr, UKW D2), Diskussionsthema: die Viehmärkte; vier Vertreter verschiedener Idiome diskutieren; der Diskussionsleiter wird einzelne Ausdrücke, die je nach Idiom verschiedener Abstammung sind, klären, zum Beispiel la genetscha (sursilvan), la trema (surmiran), la trimma (ladin) = das dreijährige Rind.

So bringt die Auseinandersetzung mit dem aktuellen Problem sowohl die Gesprächspartner als auch die Hörer einander sprachlich näher.

Und noch eines: touristische Einrichtungen, technische Neuerungen und Neuheiten machen bekanntlich an keiner Sprachgrenze halt. Aber all das viele Neue und Fremde, das als Fertigprodukt in unser sprachliches Gebiet hereinkommt, muss auch sprachlich «bewältigt» werden. Die Alternative heisst einfach: entweder ist eine Sprache imstande, jedes noch so komplizierte Thema zu behandeln, oder dann ist sie ein Museumsstück. Die Fachleute liefern uns die Wortneuschöpfungen. Aber in Wörterbüchern gehortet, erfüllen sie ihren Zweck noch nicht. Die Sprache lebt vom gesprochenen Wort.

Und noch ein letztes. Unsere «Auswanderer» schätzen und lieben ihre «lingua materna» sehr. Es ist längst erwiesen, dass die Muttersprache ein Anliegen ist, das die ganze Persönlichkeit umfassend und zutiefst bestimmt. Aus solcher Sicht ist die Forderung zu verstehen, dass alle rätoromanischen Sendungen regional oder sogar national ausgestrahlt werden sollen.

Die meisten rätoromanischen Sendungen dienen der aktuellen Information, der Politik im weitesten und im engsten Sinn. Einige Angaben aus dem Sendeplan 1970 sollen diese Behauptung erhärten:

 Die «Cronica grischuna» der romanischen Fernsehsendungen brachte etwa 50 aktuelle Kurzbeiträge aus den verschiedensten Gebieten der Kultur, der Politik, der Wirtschaft usw.

- In den 157 Ausgaben der Aktualitätensendungen am Radio wurden neben den Mitteilungen über 700 Originalberichte, Kurzgespräche und Reportagen ausgestrahlt.
- Die wöchentliche Bauernsendung «lebt» vom aktuellen Thema aus bäuerlicher Sicht.
- «Nossa emissiun», die wöchentliche Hauptsendung, widmete über die Hälfte der Sendungen aktuellen sprachlichen, schulischen, wirtschaftlichen und politischen Problemen.

Beispiele: Kirche und Sport; ökumenische Arbeit; romanische Lehrer in deutschsprachigen Ge-

meinden; die Muttersprache; die Sessionswoche des Grossen Rates; der Kleine Rat; eidgenössische Abstimmungen; Gewässerschutz; Regionalzentren usw.

Wir haben versucht, im wesentlichen zwei Aspekte der rätoromanischen Sendungen aufzuzeigen. Einmal, dass sie sprachlich und sprachpolitisch eine äusserst wichtige Funktion erfüllen und zum zweiten, dass sie inhaltlich gegenwartsbezogen, aktuell sind.

Auch für die Sendungen einer sprachlichen Minderheit gilt der Grundsatz: Erreichtes ist nicht ein endgültiges Ziel, sondern kurze Atempause, um die Lösungsmöglichkeiten zukunftsweisender Fragen zu überdenken.

Politik in Lokalsendungen

Dr. Gerd H. Padel, Direktor des Radiostudios Zürich

Im jüngsten Bericht über die Arbeiten der Radioprogrammkommission der Union européenne de
radiodiffusion (UER) findet sich eine erstaunliche Tatsache: Ausgerechnet der Delegierte der
höchst zentralistisch organisierten und geleiteten
französischen Radio- und Fernsehgesellschaft
(ORTF) referierte enthusiastisch über den Erfolg
des seit anfangs 1971 in Betrieb stehenden ersten
Lokalsenders in Frankreich (France-Inter-Paris
514 m) und erklärte zum Schluss, die weitgehend
autonomgeleitete lokale Sendestation werde nach
seiner Ansicht «den wesentlichsten Bestandteil
des Radios von morgen bilden». Das lässt aufhorchen.

Aus dem Bericht geht weiter hervor, dass man sich in zahlreichen europäischen Ländern - und nicht etwa nur in Grossbritannien, wo bereits mehr als 20 Lokalsender im Betrieb stehen über die «Dezentralisation» des Radios Gedanken macht. Ein Trend beginnt sich hier abzuzeichnen, der dem Radio in sinnvoller Arbeitsteilung mit dem Fernsehen eine Aufgabe zuweisen will, die das Fernsehen nicht übernehmen kann und die das Radio zwangsläufig vernachlässigen musste, solange es als einziges elektronisches Massenmedium darauf bedacht war, jederzeit eine möglichst grosse Anzahl seiner Konsumenten zu erreichen. Vielleicht ist es richtig - wenn auch etwas überspitzt -, wie der erwähnte französische UER-Delegierte zu sagen, dass das Radio mit dieser Entwicklungstendenz «den Gedanken der Massenkommunikation fallenlässt», um der zwangsläufig uniformierenden grossräumigen Wirkung des Massenmediums Fernsehen politisch und gesellschaftlich wieder individualisierende, kleinräumige Akzente entgegenzusetzen.

Um genau zu sein, müsste man wohl beifügen, dass sich in absehbarer Zukunft nur ein Teil des Radios dieser bedeutsamen neuen Aufgabe wird widmen können, während es gleichzeitig weiterhin auch Programme mit regionaler oder nationaler Verbreitung ausstrahlen wird und muss, wobei in einem mehrsprachigen Land wie der Schweizsogarder Verbindung und Verständigung über die Sprachgrenzen hinweg vermehrte Aufmerksamkeit zu widmen wäre.

Aus dieser Vielschichtigkeit parallellaufender Programmaufgaben ergibt sich nun aber auch die Notwendigkeit einer Arbeitsteilung innerhalb des Radios selbst.

Es dürfte wenig Sinn haben, künftige Lokalsender in edlem Wettstreit eigene Sinfoniekonzerte, Hörspiele, grosse Unterhaltungsabende usw. gestalten zu lassen. Abgesehen davon, dass sich der Aufwand dafür weder rechtfertigen noch bezahlen liesse, gehören derartige Pro-

duktionen eindeutig in ein regionales oder gar nationales Programm. Im Vordergrund stehen die lokale Information über das politische, wirtschaftliche und kulturelle Leben im weitesten Sinn sowie die Dienstleistungen für die lokale Hörerschaft.

Während sich die Dienstleistungsfunktion und die kontinuierliche aktuelle Information im lokalen Radio erst mit täglichen Programmen zu festen und allgemein bekannten Sendezeiten sinn- und wirkungsvoll gestalten lässt, können Lokalsendungen doch auch in der bei uns gegenwärtig noch bestehenden provisorischen Form eines nur wöchentlichen Programmangebotes, ergänzt durch einige von Fall zu Fall angesetzte ausserordentliche Sendungen, eine politische Aufgabe erfüllen.

In der Schweiz sind dafür die Voraussetzungen besonders günstig, ist doch auf der Ebene von Gemeinde und Kanton – in einem noch mehr oder weniger überschaubaren Bereich – das Interesse an politischen Vorgängen im allgemeinen intensiver, liegen die Probleme den Stimmbürgern hautnäher und sind die politischen Persönlichkeiten viel mehr Leuten direkt bekannt als auf Bundesebene.

Die Erfahrungen mit politischen Lokalsendungen im Gebiete des Radios der deutschen und der rätoromanischen Schweiz zeigen mit aller Deutlichkeit, dass die Hörer im lokalen Bereich die lebendig vermittelte politische Information nicht nur überaus intensiv aufnehmen, sondern dass sie hier auch leicht zur aktiven Beteiligung an Diskussion und Meinungsbildung animiert werden können.

Wie das Beispiel der britischen Lokalsender zeigt, eignet sich die lokale Radiostation besonders gut für die – vom modernen Radio seit einiger Zeit angestrebte – Hinwendung vom Programmonolog zum fortgesetzten Dialog mit dem Hörer.

An diesem Punkt kann auch der Versuch ansetzen, die lokale Politik durch das Gespräch zwischen Bürgern und Politikern wieder lebendiger zu gestalten. In dieser Richtung sind in den letzten Jahren die politischen Lokalsendungen im Tätigkeitsgebiet der Zürcher Mitgliedgesellschaft (Kantone Zürich und Schaffhausen sowie Freiamt und Bezirk Baden) systematisch entwickelt worden.

Neben die knappen Orientierungen über politische Probleme in der kurzen ordentlichen Sendezeit sind zusätzliche ausserordentliche Lokalsendungen von teilweise beträchtlicher Dauer getreten.

Seit 1966 vermittelt bei wichtigen Wahlen und Abstimmungen jeweils eine Direktreportage über die lokalen UKW-Sender am Sonntagnachmittag und -abend laufend die eintreffenden Ergebnisse aus den Auswertungszentren, Analysen der sich abzeichnenden Tendenzen, Interviews mit Gewählten und Geschlagenen oder mit den Protagonisten von Befürwortern und Gegnern von Abstimmungsvorlagen. Diese Berichterstattung stösst jeweils auf grosses Interesse und wird heute von den Zeitungsredaktionen als Nachrichtenquelle intensiv benutzt.

Für den vom lokalen Radio angeregten und vermittelten Dialog zwischen Wählern und Politikern höchst bedeutsam sind jedoch vor allem die öffentlichen Diskussionen vor lokalen oder kantonalen Wahlen und Abstimmungen geworden. Hier stehen jeweils in einer öffentlichen Liveübertragung aus einem grossen Saal – Dauer in der Regel 2½ Stunden – sämtliche zur Wahl vorgeschlagenen Kandidaten dem Publikum direkt Rede und Antwort. Hier werden von den Vertretern sämtlicher Parteien oder den Befürwortern und Gegnern einer Abstimmungsvorlage – nach kurzem Gespräch am Runden Tisch – Fragen der Zuhörer unmittelbar beantwortet.

Das zunehmende Interesse, das diese Veranstaltungen gefunden haben, hat dazu geführt, dass die Parteien sie heute regelmässig in ihr Programm einplanen und sich massgebend an der Organisation beteiligen, weil diese überparteilichen Anlässe in den letzten Jahren bedeutend besser besucht waren als die einzelnen Diskussionsabende der Parteien und fast durchwegs vor vollen oder gar überfüllten Sälen stattfinden konnten. Die Leitung bleibt dabei in den Händen des lokalen Radios, das von dieser Leistung im Interesse der politischen Information und Meinungsbildung deutlich profitiert hat. Besonders erfreulich ist dabei die überaus lebhafte - und von der angeblichen «Publikumsscheu» des Deutschschweizers völlig unbelastete - Beteiligung aus dem Publikum, wobei sich vor allem auch die Jungen und die Frauen sehr aktiv zeigen und sich zum Teil über erstaunliche Sachkenntnisse ausweisen. Die für den Fall einer flauen, inaktiven Zuhörerschaft jeweils vorsorglich bereitgestellten Schallplatten sind jedenfalls noch nie benutzt worden.

Die Erfahrungen mit derartigen Veranstaltungen in Zürich und Winterthur haben uns veranlasst, dieser Form der öffentlichen Livesendung in der Regel den Vorzug zu geben und Livediskussionen im Studio mit anschliessender telefonischer Fragestellung nur noch selten durchzuführen.

Das Risiko des Auftretens einzelner Querulanten die auf die Gelegenheit eines Husarenrittleins vor dem Livemikrophon warten – oder von mehr

oder weniger geräuschvollen Stör- und Steueraktionen gewisser extremistischer Gruppen darf in Kauf genommen werden - es muss sogar in Kauf genommen werden, wenn wir die Politik lebensnah und lebendig erhalten wollen, anstatt sie im keimfreien, geräuschlos abgedichteten Vakuum dem Leben zu entfremden. Dass der vom Radio eingesetzte Versammlungsleiter zuweilen vor einer sehr schwierigen Doppelaufgabe steht - als Diskussionsleiter und Vermittler des Geschehens für den Hörer zu Hause - liegt auf der Hand. Hier sind nur Mitarbeiter mit grosser Sachkenntnis, langer Erfahrung und unbeirrbarer Selbstdisziplin brauchbar, welche die Spielregeln der Diskussion liebenswürdig, aber mit eiserner Konsequenz durchzusetzen vermögen.

Eine weitere Form der politischen Lokalsendung – die Liveübertragung aus einem Ratssaal - sei hier nur noch am Rande erwähnt. Sie ist besonders geeignet für Debatten, die auf ein grosses Publikumsinteresse stossen - wie zum Beispiel die dreiteilige Sitzung des Zürcher Gemeinderates (Stadtparlament) über die sogenannten Globus-Krawalle vom Sommer 1968, die im Dezember des gleichen Jahres von 14 bis 23 Uhr lückenlos über den Lokalsender Uetliberg übertragen wurde. Das grosse Echo bei den Hörern und in der Presse bewies, dass auch hier das Interesse im lokalen Bereich ungleich intensiver ist als bei ähnlichen Sendungen auf Bundesebene. Das Versuchsstadium, in dem sich unsere Lokalsendungen - in bezug auf die Anzahl der zur Verfügung stehenden Sender wie auch die knappen Sendezeiten - leider immer noch befinden, bringt es mit sich, dass die bisherigen Erfahrungen mit derartigen politischen Direktsendungen hauptsächlich auf kantonaler Ebene oder im Bereich grösserer Stadtgemeinden gesammelt werden mussten. Es wäre wünschbar, gelegentlich bei Anlässen von mehr als nur rein lokalem Interesse auch Probleme von ländlichen Bezirken oder Gemeinden in ähnlicher Weise durch die Lokalsendungen einer breiteren Öffentlichkeit näherzubringen.

Jedenfalls zeigen selbst die bisher noch recht eng begrenzten Erfahrungen in der deutschen und der rätoromanischen Schweiz, dass das lokale Radio einen wesentlichen Beitrag zur Förderung des Interesses und der aktiven Mitarbeit seiner Hörer am Gemeinwesen leisten kann – dort (um in leichter Abwandlung Jakob Burckhardts Worte über den Kleinstaat zu zitieren), wo «die grösstmögliche Quote der Staatsangehörigen Bürger im vollen Sinne sind» und es – hoffentlich – noch lange bleiben werden. Hier stellt sich zweifellos eine Aufgabe, der bei der Weiterentwicklung unseres Radios hohe Priorität eingeräumt werden müsste.

In che modo la radio può rendere più attivo il cittadino?

Eros Bellinelli, capo del Dipartimento culturale, Radio della Svizzera italiana

L'interrogativo «In che modo la radio può rendere più attivo il cittadino?» va - supponiamo - applicato essenzialmente alla sfera politica, con tutte le implicazioni che ne scaturiscono. Sarebbe prima di tutto interessante (e forse indispensabile) stabilire le ragioni del crescente disinteresse del cittadino per la vita dello Stato, per le cose pubbliche. La complessità dei problemi, l'accentramento del potere, le pratica impossibilità di controbattere i gruppi di pressione, le distrazioni portate da una organizzazione di vita sempre più consumistica e dunque pletoricamente ricca di suggestioni spesso passivo possono essere motivi che - alleandosi o autonomamente - allontanano il cittadino dal suo ruolo di partecipazione attiva e di verifica delle situazioni. Non è improbabile, inoltre, che la democrazia rappresentativa stia diventando sempre più un concetto, piuttosto che una realtà: rimane, si, l'impalcatura legale, ma nella vita politica predomina la scelta degli esperti che spesso impongono le loro decisioni all'infuori del disegno politico. Assistiamo, insomma, alla crisi delle istituzioni: perchè sempre meno aperte al normale contributo pubblico, perchè sempre più investite di problemi che sfuggono alla interpretazione del cittadino comune.

Come diventare più attivo il cittadino in una condizione simile? La domanda coinvolge tutte le strutture sociali e culturali: e la radio è solo una di esse. La radio non può fare da sola: nemmeno può fare senza coordinare la sua azione con gli altri enti. La tematica dell'interrogativo di cui ci occupiamo dovrebbe, dunque, essere analizzata a tutti i livelli di responsabilità: nazionale, regionale, comunale, associazioni, partiti, università, singoli cittadini.

Date queste premesse, considerando il problema dall'esclusivo profilo dei compiti della radio, il discorso può diventare una semplice esercitazione intellettuale o addirittura un'astrazione. Ma poichè bisogna pur cominciare almeno un tentativo di ipotesi di lavoro, non sarebbe inutile esaminare quali responsabilità ha la radio nell'allontanamento del pubblico dai problemi reali.

Va prima di tutto detto che l'impostazione dei programmi maggiormente seguiti (per comodità e abitudine) dall'uditore, è un'impostazione cosiddetta leggera, prevalentemente composta di musica e di informazione. Questa impostazione immette solo apparentemente – in ogni caso superficialmente – nel vivo dei problemi: e non è che scarsamente sollecitatoria del giudizio critico dell'ascoltatore. Tutto avviene come se si gettasse acqua sul marmo, che è, come è noto, impermeabile. Nel momento stesso in cui si accettano,

per stabilire e realizzare i programmi, le tesi del pubblico e gli indici di gradimento, si compie, si, un'operazione formalmente democratica, ma si accetta anche la finzione secondo la quale il pubblico ha una possibilità di scelta, e quindi di giudizio, che invece sostanzialmente non ha. Infatti, l'unica vera scelta che ha è quella di chiudere l'apparecchio radiofonico, non essendoci alternative.

Se c'è una plausibile verità in quanto detto sopra, il primo elemento da considerare potrebbe essere quello di profondamente riesaminare le strutture e i contenuti dei programmi, avendo il coraggio di rivoluzionare le abitudini del pubblico senza per questo mancare di rispetto alle sue esigenze naturali e sociali come - per stare a esemplificazioni semplici e fondamentali - il sonno e i tempi di lavoro. La radio non può e non deve essere solo un servizio: lo può e lo deve essere quando rende un tempestivo aiuto al cittadino (e se è necessario interrompe la diffusione di una commedia di Shakespeare o di un concerto di musiche di Bach, anche se questi due spettacoli fossero in ripresa diretta), ma senza inerzia, non a tempi fissi e ritenuti ottimali, non come lo scopo sostanziale e prestidioso del suo lavoro.

Una nuova impostazione dei programmi non sarà possibile, inoltre, senza coordinare profondamente e capillarmente i programmi radiofonici e quelli televisivi, tenendo d'occhio la continua trasformazione dei tempi d'ascolto e di visionamento. Man mano che la televisione si avvicinerà al suo soffitto di diffusione perderà, per cambiamento di gusto e per saturazione, una parte di spettatori. Questi saranno disponibili anche per la radio, cosicchè fra pochissimi anni non si potrà più considerare il tempo serale come un tempo squisitamente televisivo. La sempre più marcata tendenza verso la settimana corta, la quale sarà generalizzata (salvo che per i servizi pubblici) entro il 1975, farà del sabato e della domenica due giorni durante i quali dovrà essere profondamente riveduta la sinopia adatta dal lunedi al venerdi. Anche la diminuzione dell'orario di lavoro nei giorni feriali porterà a cambiamenti d'abitudini e di comportamento. La radio sarà interessata a continui aggiustamenti e perfezionamenti strutturali e programmatici allo scopo di aggiornare la sua attività al rinnovantesi ritmo di esistenza che le comunità adoteranno nei prossimi anni. Questo appare come uno dei primi elementi per contribuire a rendere più attiva la partecipazione del cittadino alla vita pubblica.

L'aspetto generale del problema troverà le soluzioni ottimali quando non verranno dimenticati

alcuni punti di debolezza della espressione radiofonica. La capillarità della diffusione della radio subisce un grosso contraccolpo dall'evanescenza dell'evento radiofonico. Esso, infatti, muore nell'istante in cui si realizza e non è più recuperabile: se non nella possibile ripetizione, la quale ha pero lo stesso difetto della trasmissione originale e cioè quello d'essere evanescente, astratta. Accanto all'astrazione del modulo radiofonico dobbiamo porre la distrazione dell'ascoltatore: non si può pretendere una continua tensione intellettuale nè per quanto concerne un programma singolo, nè per quanto attiene all'atteggiamento generale nei confronti della complessità della vita. L'annullamento immediato della espressione radiofonica e la distrazione dell'ascoltatore (per non parlare dello stato d'animo, delle condizioni d'ascolto, della qualità dell'apparecchio ricevente, ecc.) si alleano per svuotare immediatamente di contenuto o per compromettere formule, trovate, invenzioni e apparati. C'è un solo mezzo per combattere la estrema labilità dell'audizione radiofonica: la puntuale semplicità creativa ed espositiva. Questo è l'unico stimolante legame che esiste fra vita reale - dimensione radiofonica - e adesione dell'ascoltatore a quest'ultima. Essenziale per coinvolgere il cittadino nei tempi e nei fatti dell'esistenza rimane, perciò, l'appropriato uso dello strumento (particolarissimo ancora oggi) che è la radio.

Argomenti del contenuto, tempi di trasmissione e corretto uso del mezzo radiofonico sono le condi-

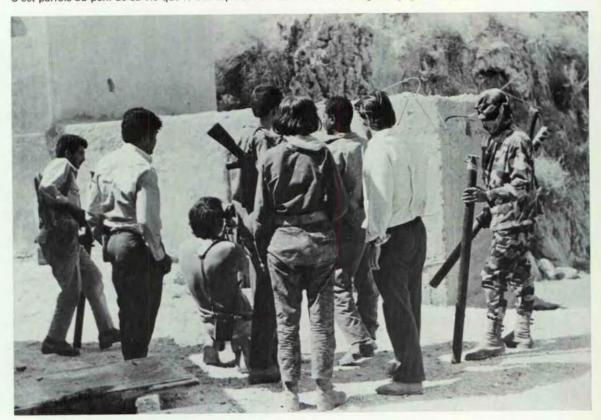
zioni indispensabili per fermare il cittadino allo ascolto. Nel momento stesso in cui laradio, essendo dialetticamente calata nel vivo della realtà quotidiana e culturale (politica, sociale, sentimentale, etica, ecc.), rispetta le tre esigenze appena elencate, sarà automaticamente sollecitatrice di partecipazione attiva del cittadino alle cose della propria comunità a vari livelli: locale, distrettuale, cantonale, federale, europeo e mondiale.

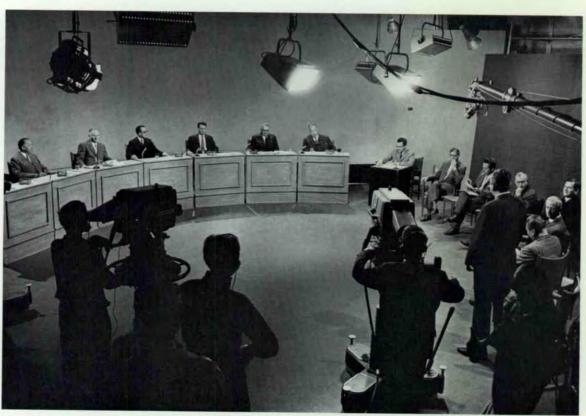
Il sentimento di frustrazione che il cittadino ha oggi nei confronti dell'autorità (del sistema) dipende dal fatto che sul piano pratico è diventato un suddito. La Costituzione, seppure dimostra gli anni che ha, lo difende: le regole del potere lo manipolano e lo sacrificano ai margini dei centri decisionali. Per riportare il cittadino - non più suddito - nel vivo della competizione civile occorre ridargli la persuasione che il suo giudizio e i suoi contributi contino per creare ordine e riforme, stabilità e alternative, sicurezza e senso dell'avvenire. Questo lo si ottiene aprendo continuamente a verifica i valori che riteniamo immodificabili poichè realisticamente efficienti. Non, quindi, di una radio neutra ed equidistante ha bisogno il cittadino, ma di una radio che si butta nella vita, ne accolga tutte le istanze e le incertezze, ne riferisca il palpito delle contraddizioni e delle contrapposizioni affinchè dal continuo contrasto stia permanentemente accesa la luce del futuro.



La Télévision suisse romande a reçu, à Florence, le «Prix Italia 1970» pour son documentaire «A leurs risques et périls».

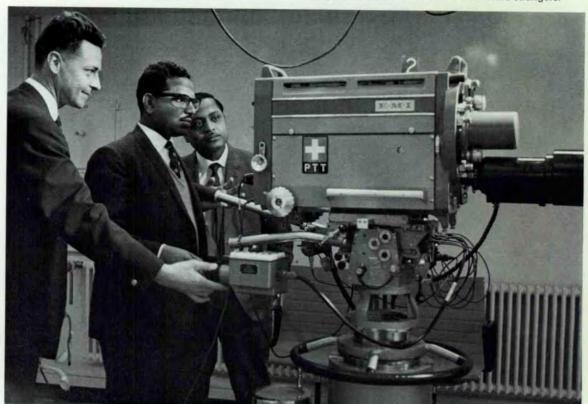
C'est parfois au péril de sa vie que le correspondant radio ou TV est obligé de gagner son pain.

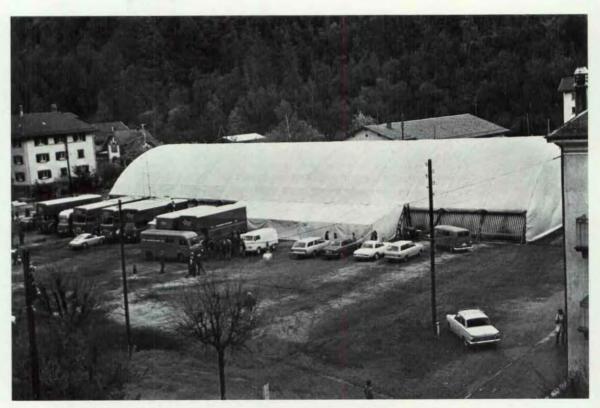




C'est par les émissions politiques – ici à l'occasion d'élections – que l'être humain est approché en tant que citoyen. Il reste ainsi constamment confronté au présent.

Le studio installé au Palais fédéral est tout indiqué pour faire des démonstrations de télévision aux hôtes étrangers.

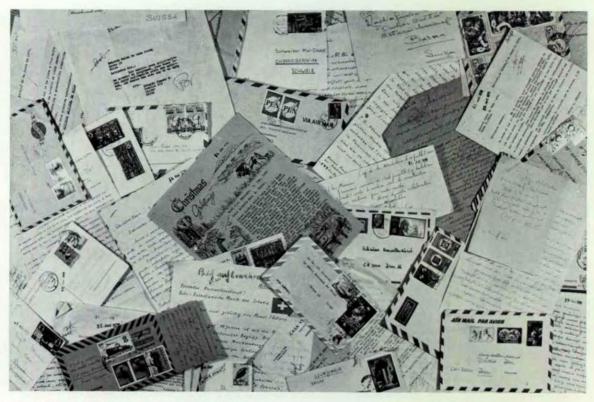




Afin d'inclure le plus grand nombre de régions du pays dans ses programmes, la Télévision voyage... et installe cette halle démontable pour y recevoir le public et lui présenter ainsi qu'aux téléspectateurs des émissions divertissantes.

Les candidats d'un jeu télévisé venus des quatre régions linguistiques du pays s'efforcent de «se dépasser» au cours de l'émission «Grüezi mitenand» (Bonjour tout le monde).





Les quelque 30 000 lettres et cartes, qui parviennent chaque année au Service suisse des Ondes courtes, témoignent, dans la diversité de leur origine, du caractère très individuel des critiques et des vœux de l'auditoire international.

Le Service suisse des Ondes courtes, par des émissions journalières et en sept langues, reste fidèle à son but: répondre le mieux possible au besoin croissant d'information rapide et impartiale se manifestant particulièrement dans les pays en voie de développement, par la diffusion de nouvelles et commentaires sur la vie internationale.



Die politische Aufgabe des schweizerischen Kurzwellendienstes

Dr. Rudolf Meyer, Chefredaktor des Schweizerischen Kurzwellendienstes

Die Kurzwellensendungen sollen, wie die Konzession der SRG bestimmt, die Bindungen zwischen den Auslandschweizern und der Heimat enger gestalten und die Geltung der Schweiz im Ausland fördern. Beide Aufträge sind politischer Natur. Ihre Erfüllung verlangt jedoch, dass das kulturelle Leben unseres Landes gebührend reflektiert wird.

Der doppelten Forderung der Konzessionsbehörde kann, schon mit Rücksicht auf die besonderen Bedingungen des Kurzwellenempfangs, am besten mit aktueller Information entsprochen werden. Einerseits halten sich nämlich Schweizer nicht mehr während ihres ganzen Lebens, sondern meistens bloss noch einige Jahre in der Fremde auf. Sie besitzen darum einen Anspruch darauf, ein lebendiges Bild der Gegenwart und des täglichen Geschehens zu erhalten. Anderseits muss sich ein Schweizer Radiosender für das Ausland dem Tempo, der Dichte und der Universalität des Nachrichtenstromes anpassen. Gegenwärtig mag es unproblematisch scheinen, die Bindungen mit den Auslandschweizern enger zu gestalten als das Ansehen unseres Landes im Ausland zu fördern. Die Sendungen in den Landessprachen Deutsch, Französisch und Italienisch dienen eher, aber keineswegs ausschliesslich dazu, Tuchfühlung mit der Fünften Schweiz zu halten. Sie werden durch Beiträge in einem rätoromanischen Idiom abgerundet. Doch verlieren rein schweizerische Probleme mit wachsendem Abstand von Bern an Bedeutung. Das gilt vor allem für fremde Hörer. Darum berücksichtigen die englischen, spanischen, portugiesischen und arabischen Programme stärker als die Sendungen in den Landessprachen, dass sie sich weit mehr an Ausländer als an Landsleute richten.

Ungeachtet dieser angestrebten Differenzierung nach vermuteten Gesichtskreisen der Zuhörer, stellt sich allen Programmen die Frage, wie das Ansehen der Schweiz im Ausland gefördert werden soll. Diese Auflage des Konzessionsgebers wird durch die Richtlinie ergänzt, so klar, schnell und objektiv wie möglich zu informieren. Beide Verpflichtungen ergeben, dass der KWD nicht als Propagandasender gedacht ist. Nüchterne und korrekte Information zahlt sich denn auch auf die Dauer besser aus als beschönigendes «imagebuilding».

Nun trägt allerdings der Staat einen guten Teil der Kosten des Schweizerischen Kurzwellendienstes. Gerade in der Dritten Welt, die unsere Sendungen erreichen wollen, gelten Radio und besonders Kurzwellendienste von vorneherein als Zweigstellen offizieller Informationsämter. Wirkt deshalb die Etikette «unabhängig und objektiv» überhaupt glaubwürdig? Zuschriften lassen erkennen, dass die Qualität unserer Informationen geschätzt wird. Jedenfalls wird in der täglichen Praxis versucht, der Zielsetzung gerecht zu werden, Anspruch und Wirklichkeit in Einklang zu bringen.

Schweizer Probleme, die das Ausland besonders bewegen, wie die Stellung der fremden Arbeiter, die Jurafrage und das Bankgeheimnis, wurden und werden darum kontinuierlich behandelt. Dabei lassen sich die Schattenseiten helvetischer Eigenart nicht künstlich aufhellen.

Diese wunden Punkte wirken sich auf das Ansehen der Schweiz jenseits unserer Grenzsteine aus. Ereignisse wie die Entführung eines Swissair-Flugzeuges durch palästinensische Kommandos und des Botschafters Bucher durch brasilianische Stadtguerrilleros berühren den KWD obendrein an zwei weiteren empfindlichen Stellen. Erstens prüfen sie die Redaktion auf ihre Unabhängigkeit von der Regierung. Zweitens testen sie ihr Verantwortungsbewusstsein. Sämtliche Diktaturen und die meisten Kriegführenden schätzen publizistische Kritik nicht sonderlich. Die Folgen ihrer Empfindlichkeit sind kaum berechenbar. Bei aller Rücksicht auf Menschenleben konnte weder während der Verschleppung Buchers noch im Fall Zerka einfach eine gouvernementale Linie eingehalten werden. Um unserem Auftrag zu genügen, musste auch die öffentliche Meinung reflektiert werden, die sich nicht durchwegs mit der offiziellen Politik deckte.

An jenen beiden Verwicklungen der Schweiz in auswärtige Konflikte und Krisen, die 1970 am meisten Aufsehen erregten, lassen sich nicht zuletzt die Hindernisse aufzeigen, denen der KWD gegenübersteht. Sie bestehen sowohl aus politischen als auch aus praktischen Gegebenheiten. Seit dem Zweiten Weltkrieg kann niemand mehr übersehen, dass Europa nicht mehr das Zentrum der Weltpolitik ist. Während unser Land und seine Neutralität den früheren europäischen Grossmächten nützlich und dadurch verständlich waren, verdünnten sich die Kenntnisse über die Schweiz mit dem Aufstieg neuer Weltmächte und der Emanzipation Asiens und Afrikas. Spätestens seit Zerka war zu erkennen, dass die Rolle der Schweiz nur noch in einem sehr begrenzten Raum verstanden wird. Darum ist der Auftrag des KWD aktueller, aber auch schwieriger denn je. Seiner Erfüllung ist immerhin dienlich, dass in der Dritten Welt eine Informationslücke besteht, weil etwa Afrikaner und Lateinamerikaner über die Vorgänge in ihren Nachbarländern und in Europa so gut wie gar nicht unterrichtet sind.

Um Verständnis für die Schweiz zu wecken, sollte den ausländischen Hörern ein eigenes Urteil ermöglicht werden. Deshalb muss das Geschehen zwischen Rhein und Tessin, Bodensee und Léman sowohl differenziert als auch leichtfasslich dargestellt werden. Zwar können sich die deutschen, französischen und italienischen Programme desKWD der Produktionen bedienen, die die drei Landessender ausstrahlen. Doch dauern die Sendungen auf Kurzwellen weniger lang als jene der Inlanddienste. Sie richten sich zudem an ein anderes Publikum. Die unumgängliche Raffung, die Verschiedenartigkeit der Hörerschaft, vor allem aber die Knappheit an ausgebildetem Personal lassen die Frage, ob zwischen Quantität und Qualität zu wählen sei, mindestens als nicht völlig akademisch erscheinen.

Die freimütige Darstellung schweizerischer Vorgänge lässt sich als innenpolitischer Teil des steten Bemühens auffassen, Vertrauen für unser Land zu gewinnen. Es wird ergänzt durch die tägliche Kommentierung des Weltgeschehens. Ihre Wirkung dürfte jedoch dadurch geschmälert werden, dass die Schweiz nicht auf dem ganzen Erdball als neutraler Kleinstaat und damit als machtpolitisch uninteressiert und unparteilsch betrachtet wird. Dennoch dienen aussenpolitische Kommentare nicht bloss dazu, die Auslandschweizer zu informieren. Allerdings sind die traditionellen Schreibtischkommentare obsolet geworden. Das wachsende Selbstbewusstsein der Asiaten, Afrikaner und Lateinamerikaner verlangt, dass politische und wirtschaftliche Aktualitäten und Entwicklungen in ihren Ländern von Kennern erläutert werden. Bücherwissen, Agenturberichte und bestenfalls einige Blitzreisen reichen nicht mehr aus. Da der KWD nicht mit den Zeitungen konkurriert, darf er auf Erfahrungen und graue Substanz mancher Auslandkorrespondenten und Redaktoren zurückgreifen. Sowohl in der Presse als auch in der SRG mangelt es jedoch bedenklich an Schweizer Journalisten, die Asien, Afrika,

Lateinamerika, ja selbst die Vereinigten Staaten, um nicht von der Sowjetunion und China zu sprechen, aus eigenen langjährigen Aufenthalten kennen.

Aus dieser Not macht der KWD eine Tugend. Er setzt den Akzent auf europäische Angelegenheiten. Dafür stehen verhältnismässig viele Fachleute zur Verfügung, die obendrein verschiedene politische Richtungen vertreten. Da die Schweiz und ihre Sorgen manchenorts nicht allzu bedeutsam erscheinen, lässt es sich vertreten, helvetische Spezialitäten mit europäischen Gerichten zu servieren.

Auf lange Sicht hängen Qualität und Wirksamkeit des KWD wohl davon ab, ob es gelingt, wenigstens in ein paar überseeischen Gravitationszentren Schweizer Journalisten zu unterhalten. Dieses überaus kostspielige Problem ist immerhin mit allgemeinen Fragen verknüpft, die dem KWD besonders nahe liegen: Welche Prioritäten setzt die schweizerische Aussenpolitik in der nächsten Dekade? Was bedeuten Neutralität und Solidarität in der Praxis? Diese Fragen mögen auch Ausländer beschäftigen. Für Auslandschweizer gilt es, besonders die Vor- und Nachteile, die politischen, wirtschaftlichen und kulturellen Preise einerseits der nationalen Souveränität, anderseits der europäischen Integration herauszuarbeiten. Zwar hat der KWD als Sender für das Ausland eher den Auftrag, die schweizerische Gegenwart zu spiegeln. Auch der Kurzwellendienst wird sich überlegen müssen, ob und wie die SRG wegen des Konzentrationsprozesses in der Schweizer Presse der Öffentlichkeit eine möglichst grosse Vielfalt von Meinungen gewährleisten kann. Das Studio an der Giacomettistrasse bleibt vor die Frage gestellt, wie Massenmedien mit Monopolstellung als Geburtshelfer, als Beschleuniger schweizerischer Denkprozesse dienen können und sollen.

L'information à la radio romande

Benjamin Romieux, chef du Département des actualités internationales, Radio suisse romande

Cette information sonore qui balbutiait il y a quinze ans encore, la direction de la radiodiffusion romande l'a portée à un niveau élevé depuis 1965, tant dans le domaine des actualités internationales que sur le plan national, avec l'apport quotidien des correspondants en Suisse et à l'étranger. C'est la maîtrise et l'utilisation de ces réseaux qui permettent l'instantanéité de l'information et sa présentation sur l'antenne. Le résultat est surprenant chaque fois qui survient un événement à résonances planétaires, car dès que l'essai de surprise est surmonté, la documentation et les archives sonores sont largement mises à contribution. Du balancement entre l'analyse et le témoignage naît le rythme d'une émission. Partie d'un fait prévisible ou inattendu, elle en présente les aspects «pour» et «contre» en des synthèses qui, pour être nécessairement rapides, ne sont pas pour autant superficielles.

Les sources d'information qui alimentent les téléscripteurs proviennent de l'ATS (Agence Télégraphique Suisse), Reuter, Associated Press, United Press et Presse-Information. Jusqu'au début de l'année 1971, un télex ordinaire permettait à l'ATS de transmettre au studio les bulletins qu'elles rédigeait et qui étaient lus par des rédacteurs du Département des actualités. Dès le 1er mars, cette situation a pris fin à la radio romande, un arrangement mutuel donnant à celle-ci une pleine autonomie en matière d'information. Cependant, comme par le passé, le bulletin groupant les nouvelles des agences est distinct de la partie commentée du journal parlé.

Les équipes

Actuellement, le Département des actualités internationales comporte un effectif de neuf rédacteurs et quatre stagiaires, ayant à sa tête un rédacteur en chef. Celui-ci anime, conseille, surveille, supervise et administre, car l'intendance est aussi l'une de ses responsabilités. La rédaction, complétée par un secrétariat de cinq personnes, est composée de trois équipes qui, de 6 h. du matin à 23 h. 30, rédigent et présentent chaque jour trois journaux parlés (7 h. – 12 h. 30 – 19 h.), quatre bulletins de nouvelles, une revue de presse, treize flashes et un magazine, soit environ 2 heures 30 minutes d'informations et de commentaires par jour et 18 heures par semaine.

Le Département des actualités nationales rassemble autour de son rédacteur en chef onze rédacteurs-reporters et un secrétariat de quatre personnes. Entraînés à traiter des sujets les plus divers, ces journalistes polyvalents animent deux

heures 20 minutes d'émission par semaine dans «Le Micro dans la Vie» et 2 heures 30 minutes dans la tranche «Aujourd'hui» du Journal de Midi.

A ces prestations s'ajoutent, pour les journalistes des deux Départements, la réalisation d'enquêtes et d'interviews à l'enseigne de «Magazine 71», de «Carnet de route», de «Mon pays c'est l'été» et de «Cette semaine en...» sur le deuxième programme. L'ensemble de ces émissions représente un considérable travail, ordonné par le directeur de l'Information en collaboration constante avec les chefs de Départements.

Une journée de l'information

S'il est clair qu'à l'intention de l'homme tôt levé, le bulletin de 6 h, doit donner en 5 minutes l'essentiel de l'actualité, il est normal qu'à 7 h., un journal complet soit présenté à un auditoire plus étendu et plus curieux, et qu'à 8 h., un mini-journal suivi d'une revue de presse retienne l'attention d'un public plus disponible. Pour accomplir ce travail, deux rédacteurs se sont levés à quatre heures afin de faire le tri des dépêches, de les mettre «en forme» et de les dicter à une secrétaire, selon la technique du journal dialogué. A 6 h., trois collègues viennent renforcer l'équipe des «matinaux». Le premier recueille les grands faits divers de l'information générale, le deuxième dresse le bilan des compétitions sportives et aligne des résultats, tandis que le troisième, parvenu au studio avec tous les journaux retirés d'une case postale, résume les principaux éditoriaux de la presse écrite de Suisse romande.

Dès 9 h., le décor change et le studio est en pleine animation. Pour les responsables des journaux de midi et du soir, c'est le rendez-vous quotidien avec le rédacteur en chef, pour une revue des événements de la nuit et une estimation de leur importance. Moment du choix des sujets, que suivront les téléphones aux correspondants des capitales: Paris, Londres, Rome, Vienne, Jérusalem, les autres étant atteints par télex à Moscou, Washington, Beyrouth, Le Caire, etc.

A 9 h. 30, un conseil de rédaction rassemble, autour du Directeur de l'Information, les rédacteurs en chef des Départements «international» et «national», les meneurs de jeu de «Miroir-Midi», du «Micro dans la Vie» et du «Miroir du Monde», ainsi que les rédacteurs chargés des dossiers du jour: Moyen-Orient, Vietnam, affaires monétaires, problèmes Est-Ouest, etc. Les grandes lignes des «sommaires» sont ex-

posés, tandis que sont passés en revue les sujets figurant dans les magazines culturels. Après quoi chacun organise son travail en fonction de l'événement, du temps, du minutage, les meneurs de jeu dictant les sommaires des journaux, et l'assistant-radio délégué par le département technique transmettant à Berne l'horaire détaillé des «lignes» avec l'exterieur. «Il est 12 h. 30. Vous êtes à l'écoute de Miroir-Midi.» Par cette phrase rituelle, le meneur de jeu donne le départ au journal de la mi-journée: bulletin, analyse d'un ou deux faits d'importance majeure, ponctuée d'une correspondance de l'étranger.

De 13 à 18 h., le flashiste à son poste fait le point d'heure en heure. Mais déjà, au deuxième étage du studio, les techniciens enregistrent les commentaires extérieurs qu'écoutent, avec attention, le meneur de jeu du «Miroir» et le rédacteur chargé de la partie commentée du journal. Lorsque tous les éléments – dûment minutés – sont rassemblés sur la «bande témoin», il ne restera plus qu'à relire pour soi, hâtivement, les textes préparés, avant d'entendre le signal donné par le carillon. Silence! Les lumières s'allument au

tableau. Présentation du sommaire, lecture des nouvelles par le «bulletinier», le «Miroir du Monde» a bien démarré.

A 19 h. 30, le journal se poursuit avec «Magazine 71», dont le sujet prolonge souvent, en l'approfondissant, un des thèmes fournis par l'actualité.

20 h.: fin du journal. Mais le soir venu ne marque pas l'arrêt de l'information. A 21 h., le rédacteur de service revient au studio pour préparer et dicter le bulletin de 22 h. 30. A 23 h. 25 enfin, un flash résumera les principaux faits de la soirée.

Les portes du studio se ferment sur le journaliste qui se considère comme un homme au service de tous, disponible à toute heure, prêt à mener une existence irrégulière dont l'imprévu fait souvent tout le prix. Telle est la discipline d'une profession qui obéit à une vocation, qui s'entretient par la connaissance et l'enthousiasme, et qui peut se résumer par cette formule: «Assumer la continuité d'une information qui ne connaît pas de trêve.»

Téléjournal - Tagesschau - Telegiornale

Dario Robbiani, rédacteur en chef du Téléjournal, Télévision suisse

Chaque soir deux millions et demi de téléspectateurs suisses regardent le Téléjournal-Tagesschau-Telegiornale. Est-ce la magie de l'image, est-ce l'habitude, la puissance du mass médium, les prévisions du temps (dans un pays touristique plus importantes qu'un «scoop» journalistique) qui font du Téléjournal le principal moyen d'information en Suisse? En fait, c'est un peu de tout cela. Le Téléjournal dit ce qui se passe dans le monde et chez nous. Mais avant tout il donne la sensation d'être «dans le bain». Il nous présente les événements comme si nous étions sur place. Il fait revivre l'actualité à domicile. Il permet une participation personnelle au drame ou au spectacle.

Avec le service de nouvelles de la télévision, la terre et même la lune sont devenues la porte voisine, le grand monde est aujourd'hui un petit village, l'humanité entière une seule famille. Grâce à son caractère national (il est produit et diffusé depuis Zurich pour les trois régions du pays), grâce à sa structure et son statut centralisé, le Téléjournal réussit même à transformer en nation un pays fédéraliste comme le nôtre, au moins dans le domaine de l'information.

En effet, la première édition du Téléjournal a été diffusée le 29 août 1953. Au sommaire: deux sujets seulement — l'ouverture de l'aéroport de Kloten et un reflet filmé des championnats mondiaux cyclistes sur piste à Zurich. Durée de l'émission: quelques minutes. Actuellement, le Téléjournal-Tagesschau-Telegiornale produit chaque soir 1 heure 30 minutes d'émission. Par l'image et la parole il donne quelque 30 nouvelles dans les trois éditions quotidiennes et dans chaque région.

C'est la sur-information. On l'appelle aussi la OIS, la Over-Information-Syndrom, une nouvelle maladie neurologique. L'incapacité de comprendre les nouvelles lues dans la presse, écoutées à la radio ou vues à la télévision semble être la cause de certains déséquilibres psychologiques. Au stade moins grave, la sur-information pousse le téléspectateur à détourner la tête et à avouer son incompréhension ou à réagir en reprochant au «vendeur» d'information le manque d'objectivité et la recherche de la sensation. Pourtant, les rédacteurs du Téléjournal s'efforcent de respecter les directives de la SSR pour les émissions d'information, c'est-à-dire: «informer le public aussi clairement, rapidement, complètement, objectivement et aussi impartialement que possible.»

La clarté, le langage simple, la concision, on les obtient en respectant la loi du journalisme anglosaxon des «5 W»: why, what, who, where, when (pourquoi, quoi, qui, où, quand). La rapidité est congéniale à la télévision: avec les moyens élec-

troniques et les satellites, l'événement est proposé en direct, et avec l'ordinateur on arrive déjà à anticiper la nouvelle avec des prévisions raisonnables et réalistes. L'objectivité et l'impartialité existent-elles? Selon certains, oui. Il suffit de maintenir les nouvelles au niveau des faits, de les donner avec véracité, pertinence, équilibre et présentation neutre. Mais il suffit peut-être de parler d'honnêteté professionnelle. Il est plus difficile pour le Téléjournal de respecter l'adverbe complètement, contenu dans les directives de la SSR en matière d'information. Les nouvelles sont trop nombreuses, on doit choisir. Les informations marquantes seulement passent à l'antenne et de celles-ci il faut encore faire la synthèse et essayer de les expliquer. L'information au Téléjournal est donc complète, dans le sens qu'elle est essentielle et significative.

Le Téléjournal est desservi par cinq agences de presse, dont chacune transmet quotidiennement en moyenne 300 nouvelles avec 50 000 mots. Pour évaluer, rechercher et documenter, pour texter, illustrer et présenter ces informations, les rédacteurs du Téléjournal sont obligés d'effectuer un tri parmi 1500 nouvelles, lire et comprendre, résumer et éclaircir un quart de million de mots. Une équipe trilingue travaille chaque jour sur, les dépêches d'agences. Cela signifie que chaque rédacteur doit lire, juger, comprendre et faire comprendre une cinquantaine d'informations recues en mille mots. La saturation de l'information, on la retrouve danc avant tout dans la salle de nouvelles; les premières victimes de la sur-information sont les journalistes. Le Téléjournal est avant tout un journal en images et sa sur-information n'arrive pas seulement par téléscripteur: le Téléjournal est également desservi par le News-Exchange, c'est-à-dire, l'échange des actualités filmées dans le cadre de l'Eurovision (2500 sujets achetés par le Téléjournal suisse et 200 sujets offerts chaque année); puis il y a les reportages à l'intérieur du pays (1700 sujets tournés par les équipes du Téléjournal) et les séquences des agences films (20 sujets par jour en moyenne, soit 300 mètres de pellicule: chaque année cela fait une pile de 116 mètres et un ruban de 109 kilomètres).

Informer complètement, c'est une gageure. Il faut se limiter à l'essentiel et expliquer l'événement, non pas pour faire du commentaire et donner une interprétation des faits, ce n'est pas la tâche du Téléjournal, mais pour éviter que le téléspectateur regarde la plus importante émission de la Télévision suisse seulement par habitude, sans comprendre exactement ce qui se passe dans une Suisse qui n'est plus une île, et dans le monde réduit aux dimensions d'un poste de télévision.

Auslandkorrespondent

Richard G.Anderegg, New York, Korrespondent des Radios der deutschen und der rätoromanischen Schweiz

Auslandkorrespondent, correspondant étranger, corrispondente dall'estero, foreign correspondent – eine eindeutige Übersetzung. Ist der Sinn in jedem Idiom auch eindeutig derselbe?

Auslandberichte sind so alt wie die Menschheit. Julius Cäsar war schon ein Grenzfall zwischen Berichterstattung und Public Relations, wegen seines meisterhaften Stils aber schwer zu erwischen: Ein ganz moderner Fall. Die Frage nach der Objektivität der Berichterstattung stellt sich auch dem Exegeten des Alten Testaments. Zweckdienlicher Bericht kontra genaue Darstellung ist ein Kampf, den die Massenmedien nicht erfunden, sondern aus ihrem Nährboden bezogen haben: Auffassung und Arbeitsweise zweier genau gleich akkreditierter Agenturkorrespondenten, einer von Reuter, einer von Tass, sind verschieden.

Das kommentierende Intelligenzblatt des europäischen 19. Jahrhunderts war nicht der «Herald» von Gordon Bennett in Neuyork. Ihre Berichterstatter arbeiteten nicht gleich. Bennett sagte in einem Pariser Hotelzimmer zu Henry Stanley: «Finden Sie mir Dr. Livingstone. Beziehen Sie tausend Pfund, und wenn die alle sind, nochmals, und nochmals. Aber finden Sie ihnl» Das war am 17. Oktober 1869. Als die Wiener «Neue Freie Presse» 1891 einen Korrespondenten nach Paris schickte, schrieb dieser seinen Eltern: «Ein berufliches Sprungbrett, von dem ich, liebe Eltern, zu Eurer Freude aufsteigen werdel» Er lebte bescheiden und ging, hinter den Nachrichten, der Mechanik der französischen Regierung nach, bis sie ihn beim Dreyfus-Prozess aus seinem Gleichgewicht warf: Er hiess Theodor Herzl, und zwei Jahre, nachdem Pariser Pöbel in der Rue Cambon «Tod den Juden» schrie, veröffentlichte er 1896 ein Buch: Der Judenstaat. Der europäische Intelligenzblatt-Korrespondent, der dem «Warum?» mehr als dem «Wie?» nachging, war vom Schilderer zum Aktivisten geworden, ein Schritt, der im angelsächsischen Journalismus aus seinem Nährboden - viel seltener ist.

Der Dreyfus-Fall führt nach London: Die «Times» war es, die 1899 Graf Esterhazys Geständnis veröffentlichte, er habe das Dokument, das dem französischen Hauptmann in die Schuhe geschoben worden war, geschrieben. Schon 1855 hatte ein früherer Chefredaktor der «Times», William Delane, fussend auf den Berichten seines Korrespondenten William Howard Russell, die britische Regierung wegen Vernachlässigung der Truppen im Krimkrieg dermassen wirkungsvoll angegriffen,dass sie stürzte. Russell war es, der den Angriff der Leichten Brigade vor Balaclava schilderte und

nach einem unglaublichen Abwehrkampf des 93. Schottenregiments den Ausdruck der «thin red line» prägte. Algernon Borthwick sprang 1851 in Paris praktisch vom Bett ins Telegraphenamt und schickte den ersten Blitzbericht über Louis Napoleons Staatsstreich den Londoner «Daily News», bevor das neue Regime die Verbindungen unter Kontrolle nahm. Aber keiner dieser Leute fühlte sich dermassen ergriffen, dass er politisch aktiv wurde. Der englische Journalismus aus der Aufstiegszeit des «Empire» verband kontinentaleuropäischen politischen «Flair» mit handwerklicher Dynamik und schuf das Muster der modernen Berichterstattung, die nicht ins politische Engagement abglitt, aber andererseits auch nicht die blosse, rasche Schilderung des Ereignisses pflegte.

Letzteres taten die Amerikaner, unschlagbar: Der Bürgerkrieg schuf die neue Schule, die nicht mehr bloss vom Feldherrnhügel die Schlacht verfolgte, wie Russell. George Washburn Smalley schlief vor der Schlacht von Antietam (1862) mit den Zügeln seines Pferdes am Arm bei der Truppe und schilderte das Gemetzel, 13 000 Tote, während sein Pferd unter ihm weggeschossen wurde. Smalley wurde von seiner «New York Tribune» beim preussisch-österreichischen Krieg nach Europa geschickt, verpasste Sadowa-wo Russell dabei war - und zeigte, wie Amerikaner die Technik benützten: Er revanchierte sich, indem er für die damalige Riesensumme von 500 Dollar den ersten Zeitungsbericht über das neue transatlantische Kabel schickte, 100 Worte über einen Unterbruch der Friedensverhandlungen. «Herald» rächte sich: Er bezahlte 7000 Dollar für die volle Übermittlung der Siegesansprache des Königs von Preussen. Russell, der Engländer, hatte in Sadowa ein anderes Hauptthema gefunden: Das Zündnadelgewehr der Preussen, was ihn zu wohldokumentierten Berichten über die veraltete Bewaffnung Englands brachte, die ihre Wirkung nicht verfehlten.

Man sieht, dass die Amerikaner sofort in Übermittlungsfragen führend wurden. Der heutige Auslandkorrespondent geht auf das 19. Jahrhundert zurück. Seit 1794 der Semaphor-Telegraph den offiziellen Bericht des Sieges über die Österreicher bei Condé nach Paris übermittelte, war die Technik in die Zukunft gerast. Die Amerikaner und Engländer mit ihren Überseeproblemen rasten mit. Zuerst fingen Schnellboote der Zeitungen die Postdampfer vor Neuvork und vor Irland ab, um zur nächsten Landtelegraphenstation zurückzudampfen. Ein Kostenaufwand, der mit Überseekabeln und ihren Übermittlungskosten bloss grösser wurde. Über die Agenturen, die damals aufkamen, zu berichten, ist hier leider kein

Platz. Aber für den einzelnen Auslandkorrespondenten war die Sache vor hundert Jahren entschieden: Der angelsächsische oder angloamerikanische Journalismus hatte, aus seinem Nährboden, seiner geographischen Lage und seiner Wirtschaft heraus die Führung durch gewaltigen Einsatz von Mitteln an sich gerissen, seine Korrespondenten wurden die Herren des Berufs.

Heute noch versuchen wir aufzuholen. Untersuchungen über die Vietnam-Berichterstattung ergeben, dass in Europa wohl zwischen 60 und 90 Prozent der Nachrichten über diese neueste Phase in Indochina direkt und indirekt aus amerikanischen und – zum kleineren Teil – englischen Quellen stammt. Die Erkenntnis, dass im Aussendienst teure Mittel eingesetzt werden müssen, setzt sich überall durch. Was noch nicht erkannt wurde, ist, dass der daraus entstehende Anfall auch intern im Massenmedium einen «Verdauungsapparat» nach modernen Arbeitsflussprinzipien bedingt. Auch hier sind die Angelsachsen voraus.

Das ist kein Urteil über den Wert einzelner Korrespondenten, aber es setzt den Rahmen für ihre Tätigkeit. Der angloamerikanische Auslandkorrespondent kann und muss mehr schicken, von der Nachricht zum Kommentar. Einzelne europäische Medien praktizieren das heute auch, im allgemeinen aber schickt der Auslandberichterstatter Europas mehrheitlich Kommentar: die Nachricht wird zweithändig von Agenturen und Dritten übernommen.

Und, um nur kurz auf die Gegenpole der zweckdienlichen und der möglichst objektiven Berichterstattung zurückzukommen eine neue Schule, in Moskau, Peking und Ländern der Dritten Welt hat nochmals eine andere Berufsethik geschaffen.

Praktisch ist somit für uns die angloamerikanische Schule das Muster. Aber bis ins letzte ist das nicht erkannt. Das amerikanische «Random-House»-Wörterbuch definiert «correspondent» als 1. einen Schreiber von Briefen und 2. eine Person, die von Nachrichtenagenturen, Periodika und ähnlichem angestellt ist, um von entfernten Orten regelmässig Nachrichten, Artikel usw. zu sammeln, zu übermitteln, beizutragen . . . Ein Eingehen auf handwerkliche Aspekte des Berufs, die einem europäischen (nicht-englischen) Wörterbuchleser heute noch grossenteils fremd sind. Der französische «Larousse» schildert den journalistischen Aspekt des «correspondant» einfach und anders: Person, die in Verbindung mit einer Zeitung steht und ihr Lokalnachrichten verschafft.

Also der wohlinformierte, aber nichtjournalistische Bürger entfernterer Ortschaften, im Lande selbst. Heisst also «foreign correspondent» wirklich «correspondant étranger»? Wohl sind beide im Ausland. Aber der eine ist als Korrespondent «employed», angestellt, der andere «en relation», in Verbindung mit der Zeitung. Es ist kein Wunder, dass die letzten, aussterbenden freien Korrespondenten, die in mühsamer Kleinarbeit Karbonkopien gegen Zeilenhonorar wie Herbstbäume in den Wind säen, fast alle Europäer sind...

Die Schweiz steht heute im Umbruch. Bis vor wenigen Jahren hatte nur die «Neue Zürcher Zeitung» einen wirklichen Stab von Auslandkorrespondenten. Heute bauen sich andere Blätter, und auch das Radio, langsam einen Apparat, der zumeist noch aus einzelnen «Markierpfosten» besteht: Man kann nicht von heute auf morgen auf ein Niveau vorstossen, das eine Verzwanzigfachung – oder sogar mehr – eines lange vernachlässigten Budgets verlangt.

Punkto Kosten: Ein Beitrag im «Foreign Affairs Quarterly» (Juli 1970) zählte die Gesamtzahl der heute in der Welt für private und offizielle Medien tätigen vollamtlichen Auslandberichterstatter und kam zur groben Zahl von 10 000, wovon die angloamerikanische Presse allein fast die Hälfte ausmacht, wobei die Kosten pro Mann - basierend auf amerikanischen Erfahrungen – zwischen 50 000 und 100 000 Dollar pro Jahr betragen. Letztere Zahl allerdings schliesst die Übermittlungskosten mit ein. Nun, auf solche Zahlen kommen die nicht-angloamerikanischen Medien des Westens nur in Einzelfällen. Auch das illustriert die Flut angloamerikanischer Nachrichten, an der die meisten Medien nur Korrekturen vornehmen, oder sie durch Eigenberichte ersetzen, wo sie Sonderinteressen haben.

Für den Korrespondenten kleinerer und europäischer Medien ist das nun nicht so schlecht; denn er arbeitet nicht in einem Grossbetrieb, sondern in viel direkterem Kontakt mit seiner Zentrale. Er hat mehr Freiheit. Seine Vorschläge werden häufig mehr beachtet. Ich habe mich wochenlang mit kurdischen Guerillas in Nordirak herumgetrieben, ohne dass die Berichterstattung aus dem Nahen Osten in Bern in die Brüche ging: Kollegen anderer, ebenfalls bescheidener Organisationen verdienten gerne mit Stellvertretung ein paar Franken.

Schliesslich gibt es einen oft unbekannten Aspekt: den Korpsgeist der Auslandberichterstat-

ter. Steht man auf dem Dach des Hotel Baghdad, während Tanks in den Strassen ihre Manöverkünste zeigen, oder drückt man sich im Flugzeug eines amerikanischen Präsidentschaftskandidaten, oder zieht man Hälmchen, um denjenigen von zwanzig eingeschlossenen Korrespondenten in einem Hotel im Kongo zu bezeichnen, der im ungezielten (und daher so gefährlichen) Kugelregen die Kabel der ganzen Korona zur Post bringt, dann gibt es, stärker als Konkurrenz, einen Mannschaftsgeist. Mancher ehemalige, auf einen Fauteuil promovierte Korrespondent, der über Dutzende von Pulten befiehlt, hat gestanden, dass das sein Heimweh sei. Hier hat der Korrespondent kleiner Medien einen Vorteil: Es gibt gar keine solche Posten in seinem Betrieb, mit denen man ihm drohen kann... Er bleibt Korrespondent, solange er im Journalismus ist.

Korrespondenten wären auch in einem Büro oft unmöglich. In Damaskus, bei einem der ungezählten Coups, sassen wir zu viert beim Mittagessen im melancholisch kolonialen Riesensaal des fast leeren Hotel Omayad: ein «Time-Life»-Mann, ein BBC-Korrespondent, einer von der Londoner «Times» und ich. «Telephon», sagte ein Kellner

und brachte - Luxus aus der Mandatszeit - einen Apparat mit wüst verknoteter Schnur zur Einsteckdose neben dem Tisch. Der «Time-Life»-Mann, weissblond, verbissen und bekannt für seine Extratouren, brüllte: «Ist das Neuyork?» Ein Witz, denn man konnte bloss nach Beirut durchkommen, und am andern Ende, das wussten alle Kollegen, sass sein arabischer zweiter Mann im Beiruter Büro. An den paar Tischen, wo Handelsreisende, syrische Koryphäen und einige beleibte orientalische Damen sassen, gingen die Köpfe hoch. Zumindest die Hälfte würde alles haarfein einem Mann des neuen Regimes erzählen. «Herr Henry Luce persönlich?» brüllte er weiter. «Tag, Herr Luce! . . . Nein, sie haben noch keine Regierung. Den Präsidenten haben sie abgesetzt und erst gemerkt, dass sie keine diplomatische Anerkennung mehr haben. Jetzt streiten sie miteinander! . . . Nein, gehen Sie ruhig in Druck, bis zum Sonntag haben die noch nichts, und bis zum folgenden auch nicht!... Nichts, ich wiederhole, alles quatscht und niemand tut was! Danke, Herr Luce, Ihnen auch!» Und hängte ab. Alle Köpfe waren jetzt in den Tellern, unsere auch. Die andern waren rot bis violett. Wir auch, aber weil wir vor Lachen weinten. Kann man solche Leute anderswo brauchen als im Ausland?

Le travail d'un correspondant au Palais fédéral

Gaston Nicole, correspondant parlementaire, Télévision suisse romande

Penché sur la réforme des assurances sociales le matin, confronté aux aléas d'un achat d'avion militaire l'après-midi, attentif aux revendications agricoles le soir, prêt à consacrer son week end à l'étude des questions du tiers monde, le correspondant de Berne (dont le rythme se trouve soudain coupé par une crise monétaire) passe sans complexe d'un sujet à l'autre en étant immunisé contre les erreurs de jugement par un titre auquel ne croient plus que les rédactions: il est journaliste spécialisé. Sa vraie particularité est d'être spécialisé en tout!

C'est là que réside la première difficulté mais aussi l'attrait de la fonction.

Ensuite, pour chaque journaliste travaillant au Palais fédéral, qu'il soit le correspondant d'un journal, de la radio ou de la télévision, la grande tâche consiste à animer, pour la rendre digeste, cette politique suisse atteinte par le virus de la somnolence et malaxée par une machine compliquée: En faisant ressortir les options et les choix politiques, sous-jacents dans chaque problème, que d'aucuns s'ingénient à dissimuler sous la broussaille des considérations purement techniques et juridiques. En faisant aussi parler ceux qui se complaisent dans le silence.

Plus encore que le journaliste de presse écrite, l'homme de radio et de télévision doit aller aux extrêmes limites de la vulgarisation, en sachant que son rôle ne consiste pas à tout dire et à tout vouloir faire comprendre. L'essentiel est de dégager les lignes de force de chaque problème pour en dessiner l'armature et éveiller, si possible, la curiosité de l'auditeur. Si celui-ci, alléché, se plonge quelques heures plus tard dans son journal avec le désir d'en apprendre davantage, le correspondant de Berne de la radio ou de la TV aura pleinement joué son rôle - étant entendu que d'autres émissions plus étoffées et réalisées dans les régions peuvent et doivent, elles aussi, satisfaire cette éventuelle soif d'en savoir un peu plus.

Pour atteindre ces objectifs, le correspondant peut opter, de cas en cas, pour le commentaire personnel, le débat ou l'interview. Il le fait librement sans recevoir de consignes des studios... et encore moins de Berne. Il décide de son propre chef s'il fera appel à un député, un fonctionnaire, voire un conseiller fédéral. A moins qu'elle ne soit totalement indisponible, la personne invitée à participer à une émission n'oppose que rarement un refus.

Comme Daniel dans la fosse aux lions, le correspondant radio-TV œuvre au cœur même du monde politique d'où jaillissent régulièrement des critiques contre la SSR. A la vérité, il sied de dire que, contrairement à ce que d'aucuns semblent penser, le journaliste n'est soumis à aucune pression. Les quelques députés qui auraient tendance à se rappeler trop fréquemment à son bon souvenir sont ceux-là mêmes qui interviennent le plus vigoureusement à la tribune pour dénoncer les pressions exercées sur les représentants des mass media! Cela étant, le véritable danger réside dans une lente accoutumance au milieu ambiant, qui finit par équivaloir à une espèce d'intoxication. D'où la nécessité, pour un journaliste accrédité au Palais fédéral, de quitter régulièrement ce sérail politique pour aller faire des enquêtes ou des reportages dans les cantons et respirer un air quelque peu différent.

Par rapport aux journalistes de la presse écrite qui peuvent hisser leurs voiles pour profiter des grands vents, les correspondants de la SSR ont pour lest les deux dogmes que sont la neutralité et l'équilibre. Neutralité dans les commentaires tout d'abord. Il va de soi que l'éditorial, soit la prise de position partisane sur un sujet donné, ne cadrerait pas avec la situation monopolistique de la SSR. En revanche, le commentaire sous forme d'analyse — correspondant à un bulletin de journal — ouvre une possibilité fréquemment exploitée, qui ne crée aucune difficulté.

Quant à l'équilibre entre les diverses tendances politiques appelées à affronter les caméras, il ne peut être recherché que sur la durée. Pendant la session des Chambres fédérales, pour ne prendre qu'un exemple, il est pratiquement impossible de satisfaire chaque groupe lors de chaque émission. Un certain dosage est donc nécessaire pour qu'un décompte, en fin de session ou en fin d'année, ne laisse pas apparaître une surreprésentation évidente de l'une des tendances. Là encore, cependant, le dogme ne peut être absolu car nul ne peut obliger un journaliste à résoudre le problème de la quadrature de l'hémicycle: certains grands partis sont essentiellement suisses alémaniques et ne comptent que de rares représentants romands, le Conseil des Etats (en août 1971) n'héberge aucun socialiste latin, etc., autant d'obstacles qui s'opposent à un juste dosage.

Enfin, le véritable objectif à atteindre n'est pas un dosage systématique mais bel et bien une bonne information. Aussi les responsables font-ils appel aux hommes politiques qui interviennent dans les débats et ne se sentent-ils pas tenus de faire les «public relations» des députés inactifs.

Il reporter politico all'estero per la TV

Antonio Riva, capo della Redazione esteri, Televisione della Svizzera italiana

Anche un piccolo Ente televisivo è tenuto, nella misura massima delle sue possibilità, a svolgere una politica autonoma di realizzazione nel campo della politica internazionale, e questo essenzialmente per tre motivi:

- per l'esigenza di chi è chiamato ad informare di verificare direttamente sul posto l'avvenimento o la situazione,
- per potere, attraverso questa esperienza diretta, concorrere alla formazione ed all'aggiornamento professionali,
- perchè per ogni Ente di informazione si impone una politica di presenza attiva se non vuol divenire dipendente da altri Enti. Vi sono inoltre esigenze di programma e di attualità che non permettono di attendere le realizzazioni di altre stazioni televisive.

Per quanto poi riguarda la Svizzera italiana, le motivazioni precedenti risultano ulteriormente rafforzate dal fatto che essa si trova in una zona periferica, lontana dai poli di scambio delle informazioni, povera di centri politici e culturali cui poter ricorrere immediatemente; da qui appunto la necessità di oltrepassare i nostri limitati confini per portarci di persona il mondo in casa.

Da un'esperienza di più anni nel campo di queste realizzazioni all'estero è possibile trarre qualche indicazione sui problemi che esse pongono.

Quello che si è convenuto di chiamare il «reportage» televisivo richiede da chi ne è responsabile il superamento di difficoltà diverse e certamente maggiori che non l'inchiesta giornalistica destinata alla stampa scritta. La relativa pesantezza del mezzo film (almeno tre persone con un paio di quintali di materiale); la necessità di riferire delle situazioni e degli avvenimenti documentandoli nel corso del loro svolgimento o comunque immediatamente sul posto (e solo in via subordinata attraverso testimonianze); la necessità per chi è intervistato di mostrare, di regola, il proprio volto, esponendosi quindi di persona; l'esigenza, prima di realizzare l'intervista, di chiarire i temi generali del colloquio, arrischiando cosi di «bruciarne» l'immediatezza al momento della ripresa filmata, sono tutte difficoltà tipiche del giornalismo televisivo. Ma ancora altri problemi si pongono. Un giornalista in missione non può certo partire per un paese come il turista di un viaggio organizzato. Lo studio della documentazione in sede è premessa indispensabile. Segue la fase dei contatti, dell'organizzazione, con i problemi di visti d'entrata, delle vaccinazioni, delle difficoltà connesse con il trasporto e l'importazione di materiale pesante e d'altro valore (cineprese, registratori, riflettori, ecc.). Per i contatti organizzativi sul posto è poi necessario prendere contatti nel paese di destinazione. Non disponendo la

SSR come tale di una rete di corrispondenti in tutto il mondo, occorre gradualmente crearsi una rete di persone di fiducia, disposte a collaborare, e che offrano, soprattutto, le migliori garanzie di serietà. L'influsso dell'organizzatore può infatti farsi sentire, in una certa misura, sul risultato.

Superate queste difficoltà si può passare alla realizzazione pratica del servizio. Ci non significa per che tutti i problemi siano stati risolti: purtroppo, nel mondo, i paesi nei quali al giornalista televisivo è concessa ampia libertà di lavoro tendono a diminuire, ed è un fenomeno che deve preoccupare anche il pubblico. La presenza di un ministro dell'informazione non è sempre di buon auspicio per il giornalista. La situazione ideale è configurabile in quei paesi nei quali la libertà d'informazione, lo spirito di tolleranza e l'esistenza di una stampa che è veramente il quarto potere permettono di lavorare senza continue difficoltà burocratiche o consulenze interessate. Ciò vale ad esempio per i paesi nordici, quelli anglosassoni, ma anche quelli confinanti con la Svizzera o, a volte, del Terzo mondo, come il Cile. Se in questi paesi sorgono difficoltà è per la diffidenza di privati o enti che temono che l'inchiesta televisiva presenti fatti o situazioni a loro sfavorevoli. Ci sono poi paesi che hanno interesse a far parlare di sè, e che permettono che lo si faccia liberamente, come attualmente il Perù, e che facilitano quindi il lavoro dei giornalisti.

Ma non mancano, anzi, sono la maggioranza, quei paesi nei quali prevale l'idea che la televisione debba realizzare i suoi programmi quale espressione della politica governativa, e che trasferiscono questa loro concezione anche ai giornalisti stranieri in visita. In ogni parte del mondo vi sono funzionari che tentano, non sempre senza successo, di influenzare l'attività giornalistica, con mezzi che vanno dal puro e semplice divieto di filmare alla consulenza interessata. Nelle «zone calde», poi, diventa preoccupazione politica anche quella per la sicurezza dei giornalisti, la cui incolumità è propagandisticamente preziosa: ed ecco la necessità di permessi, e le attese, e la sorveglianza.

Non sono questi che pochi accenni ai problemi da affrontare e risolvere per la realizzazione di servizi filmati all'estero, specie a carattere politico.

Esiste certo anche una spinta a facilitare il lavoro delle squadre televisive, anche a livello delle organizzazioni internazionali. Ma nel nostro mondo troppe sono le cose che si vogliono mostrare, e troppe quelle che si preferisce nascondere. E la televisione, anche una piccola televisione, è troppo influente per poter sperare che le si aprano facilmente tutte le porte.

Radiodiffusion et télévision suisses Chronique 1970 de la SSR

10 janvier. 44° assemblée générale de la SSR à Lugano. Selon M° André Guinand, président central, la SSR reflète, dans sa composition, l'ensemble de la Suisse. Il est dès lors de la plus haute importance que cette institution, chargée de réaliser et de diffuser les programmes radiophoniques et télévisés, soit en mesure de fonctionner librement.

M. Marcel Bezençon, directeur général, relève que la SSR est devenue une grande entreprise publique de prestation de services. Elle diffuse tous les jours près de 200 heures de programmes, et son budget annuel s'élève à plus de 170 millions de francs.

10 janvier. La télévision transmet le premier tirage de la loterie suisse à numéros, qui passera désormais tous les samedis soirs au petit écran.

18 janvier. La Télédiffusion suisse offre à ses abonnés un programme de nuit, le «Nocturne musical d'Italie», transmis de la RAI; elle touche ainsi au but qui était d'exploiter 24 heures sur 24 toutes ses six lignes.

25 février. Les négociations menées depuis trois ans avec les autorités algériennes concernant le brouillage des émissions de Beromunster par l'émetteur de grande puissance d'Ain Beida en Algérie sont demeurées sans succès. Telle est la réponse du Conseil fédéral à une petite question de M. Marthaler, conseiller national.

2 mars. A une petite question de M. Ulrich, député au Conseil des Etats, sur la prise en considération des petites régions à la radio et à la télévision, le Conseil fédéral répond que la SSR s'efforce, dans ses programmes, d'assurer une présence à toutes les régions. Les cantons, les communes et les particuliers ont toute faculté de faire valoir leurs intérêts légitimes et leurs vœux en collaborant avec les sociétés membres de la SSR.

4 mars. Première retransmission par radio en direct du Conseil des Etats. Les délibérations sur le programme de politique conjoncturelle peuvent être suivies sur les programmes 1 et 2 de la Radio DRS, ainsi qu'à la télédiffusion. Les débats sur le dépôt à l'exportation sont également diffusés par la TV.

4 mars. L'achèvement de la troisième étape des travaux engagés pour la construction du nouveau studio de télévision à Genève est marquée par une petite cérémonie.

12 mars. La suppression de l'émission «Canal 18/25» à la Télévision romande fait l'objet de petites questions adressées au Conseil fédéral par les conseillers nationaux Ziegler et Chavanne.

22 mars. Dernier concert dominical live donné au Studio Radio Zurich par l'orchestre radiosymphonique de Beromunster avant son transfert à Bâle le 1 er avril.

24 mars. La SSR considère que l'objectivité est l'élément le plus important dans les émissions d'information. C'est ce que répond le Conseil fédéral au conseiller national Brunner qui, dans une petite question urgente, avait critiqué le manque d'objectivité des émissions se rapportant aux questions de politique conjoncturelle.

1er avril. L'orchestre récréatif de Beromunster, créé en 1946 par Cedric Dumont, transfère son siège de Bâle à Zurich.

2 avril. Le projet d'article constitutionnel sur la radiodiffusion et la télévision ne pourra pas encore être soumis à l'Assemblée fédérale dans l'année en cours, apprend-on par une conférence de presse organisée au Palais du Parlement sous la présidence de M. Bonvin, conseiller fédéral. La principale difficulté réside dans l'élaboration de la loi d'exécution qui s'y rapporte et où il s'agit encore de fixer les modalités d'application du principe de la liberté à la radio et à la télévision.

5 avril. Les trois programmes de la Télévision suisse inaugurent une rétrospective hebdomadaire qui se propose de résumer en 25 minutes les faits saillants diffusés par les émissions du téléjournal de la semaine écoulée. Cette nouvelle émission s'intitule «Tel-Hebdo» en Suisse romande, «Panorama der Woche» en Suisse alémanique et «Telerama» pour la Suisse italienne.

9 avril. A Zurich, remise officielle par les PTT à la SSR du premier train de reportage en couleur destiné à la Télévision suisse alémanique et rhéto-romane.

23 au 30 avril. Le 10e concours de la Rose d'or de Montreux, organisé par la SSR et la Ville de Montreux sous le patronage de l'UER, accueille 28 émissions de 24 pays et 14 productions hors concours. Plus de 700 personnes sont accréditées à Montreux. Palmarès: «Die sechs Ausreisser», Tchécoslovaquie (Télévision CST), Rose d'Or et prix en espèces d'une valeur de 10 000 francs suisses, Prix de la Ville de Montreux pour l'œuvre la plus comique et Prix de la presse; «Annie, the Women in the Life of a Man», USA (Columbia Broadcasting System, New York), Rose d'argent; «Bedside Story», Norvège (Télévision norvégienne NRK, Oslo), Rose de bronze.

25 avril. L'extension du Studio de Zurich est officiellement inaugurée en présence du président central de la SSR, Me André Guinand.

3 mai. Au Service suisse des ondes courtes, le passage au plan de programmation d'été inaugure la nouvelle structure des programmes. Le service émet 24 heures sur 24 en 8 langues par antennes directives et entre 07 h. et 23 h. 45 par antennes circulaires également de manière à pouvoir être capté en Europe. Du lundi au vendredi, le programme offre à ses auditeurs un panorama de l'actualité et des informations; le samedi et le dimanche, des documentaires s'ajoutent à de brèves actualités et bulletins d'information.

10 mai. Aux programmes actuels de la Radio suisse alémanique pour nos hôtes italiens, espagnols, grecs et turcs s'ajoute une nouvelle émission prévue pour les quelque 25 000 Yougoslaves travaillant en Suisse.

30 et 31 mai. L'ARBUS (Union suisse des auditeurs et téléspectateurs salariés) fête à Berne ses 40 ans d'existence. Lors de l'assemblée des délégués, le 30 mai, il est relevé que l'énorme importance prise par les moyens d'information collectifs appelle une réglementation claire sur le plan constitutionnel et légal. De plus, l'assemblée demande qu'un programme éducatif soit régulièrement présenté sur la troisième chaîne de la télévision.

1er juin. Le Comité central de la SSR approuve le document intitulé «L'autonomie de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, la liberté et le contrôle des programmes»; il est destiné à situer la SSR et à définir ses tâches.

2 juin. A une petite question de M. Ziegler, conseiller national, concernant la suppression de la taxe de radio pour personnes âgées, le Conseil fédéral répond qu'un régime d'exemption générale des taxes de concession radio, télédiffusion et télévision pour l'ensemble ou pour une partie des bénéficiaires de l'AVS ne saurait se justifier. Il est tenu compte du renchérissement de la vie dans une certaine mesure. L'Entreprise des PTT fixe en effet périodiquement le revenu minimum au-dessous duquel les taxes ne sont plus perçues pour des personnes âgées de plus de 65 ans.

6 juin. A Lugano, la Radio suisse italienne décerne à Mino Müller le prix Canevascini pour la meilleure émission documentaire radiophonique répondant à une critique avisée de la société. Cette distinction lui est attribuée pour «Una scuola per tutti», œuvre qui relate les possibilités de réadaptation d'enfants handicapés.

8 juin. Le Grand Conseil du canton de Zurich vote un crédit d'un million de francs pour la deuxième étape des travaux de construction du Studio suisse-alémanique de télévision à Seebach (Zurich). La SSR est libre de prélever, sur ce montant, des fonds destinés à l'extension du Studio de radiodiffusion à Zurich.

11 juin. Un nouvel émetteur de puissance atteignant 500 kW est mis en exploitation à Sottens. Il permettra de faire échec aux brouillages des émetteurs étrangers qui empruntent illégalement les longueurs d'ondes de Sottens.

15 juin. Il y a 20 ans, M. Marcel Bezençon, nommé au poste de directeur général de la SSR, entrait en fonction.

17 au 21 juin. 4° Festival international de jazz à Montreux organisé avec le concours de la Radio et de la Télévision suisse romande. 36 orchestres provenant de 16 pays y prennent part. Le «Grand prix de la Radio suisse romande» (une bourse d'étude permettant de suivre pendant une année l'Ecole de musique de Berkeley, à Boston) est décerné au saxophoniste hongrois Mihaly Raduly.

18 juin. Dans sa réponse au postulat Marthaler – mesures en faveur du dialecte et des traditions populaires – M. Tschudi, président de la Confédération et chef du Département de l'intérieur, énumère les nombreuses mesures qui ont déjà été prises non seulement par quantité d'autres institutions, mais aussi par la radiodiffusion et la télévision pour sauvegarder les us et coutumes suisses.

27 juin. Les nouveaux locaux de l'Office des programmes de la radio et de la télévision à Lucerne sont inaugurés officiellement à l'occasion de l'assemblée générale de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse centrale au Musée suisse des transports à Lucerne.

30 juin. A Lausanne, le Prix suisse de la radio 1970 est attribué par le jury de la SSR aux œuvres suivantes: «Eugen oder der Heimweg», pièce radiophonique de Fritz Gafner (Radio suisse alémanique et rhéto-romane) dans la catégorie des émissions dramatiques; «Orphée», cantate d'Armin Schibler pour orchestre de chambre, deux récitants, soprano solo et chœur de femmes, texte d'Alfred Goldmann, adaption française de Jacqueline et André Winkler (Radio suisse romande); «Badekur», pièce radiophonique d'Erica Pedretti (Radio suisse alémanique et rhéto-romane) dans la catégorie des œuvres stéréophoniques.

6 juillet. M. Marcel Bezençon, directeur général de la SSR, est appelé à la présidence de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) pour le 1 janvier 1971 par l'Assemblée générale de l'UER à Paris.

2 septembre. La municipalité zurichoise octroye une contribution unique d'un million de francs à la SSR pour la construction de studios de radiodiffusion et télévision sur le territoire de la ville de Zurich.

5 septembre. A l'occasion de l'assemblée générale de la Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun (CRR), le prix de la radio rhéto-romane de 2000 francs est décerné ex aequo à l'abbé Gion Battesta Sialm de Segnes-Disentis pour honorer sa féconde activité littéraire et au chœur mixte de Samedan qui s'est signalé comme l'un des meilleurs ensembles vocaux de la région linguistique rhéto-romane.

19 septembre. Palmarès du concours d'œuvres originales pour la télévision (Concorso per originali televisivi) organisé par la Télévision suisse italienne: «La speranza è come un fiore, nasce, germoglia e muore» de Raffaele Gilardi, Chiasso, dans la catégorie émissions pour enfants; «1970: anno della natura», d'Elena Wullschleger, Mendrisio, avec musique originale de Martine Piffaretti, dans la catégorie émissions pour la jeunesse; «Que sais-je?», de Dino Balestra, Giubiasco, dans la catégorie émissions pour adultes et «In gremio matris», d'Arnaldo Alberti, Locarno, dans la même catégorie.

24 septembre. M. Bonvin, conseiller fédéral, chef du Département des transports et télécommunications et de l'énergie, répond devant le Conseil national à l'interpellation Ziegler du 17 décembre 1969, ainsi qu'aux petites questions des conseillers nationaux Ziegler et Chavanne du 12 mars 1970 sur la liberté de travail des collaborateurs de la télévision. Il relève que la responsabilité des programmes appartient à la SSR, que la liberté d'expression doit être garantie à la radiodiffusion comme à la télévision et que la protection demandée pour mettre les collaborateurs de la SSR à l'abri de pressions extérieures est déjà prévue dans la concession accordée à la SSR.

24 septembre. M. Bonvin, conseiller fédéral, s'explique devant le Conseil national à propos du postulat Cevey concernant le financement du Service des ondes courtes. La Confédération participe déjà pour 1,1 million de francs par an aux frais de ce service. De nouveaux plans financiers prévoient de décharger la SSR – qui verse annuellement au SOC un franc par titulaire de concession délivrée en Suisse – et de mettre le budget de la Confédération à plus forte contribution jusqu'à dépasser 3 millions de francs en 1974.

1er octobre. Le deuxième train de reportage en couleur est remis à la Télévision suisse italienne à Lugano.

27 octobre. La Radio suisse italienne commémore les 30 ans d'activité de son orchestre récréatif «Radiosa». Cet ensemble s'était produit pour la première fois sous la baguette de Fernando Paggi en 1940.

3 novembre. Palmarès du concours de pièces policières organisé par la Radio suisse romande: le prix du jury et celui des auditeurs sont attribués tous deux à Jean-Robert Lestienne, France, pour sa pièce «Règlement différé».

12 novembre. M. Konrad Krieger, Chancelier d'Etat du canton de Lucerne et président de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse centrale, est élu, par le comité de la Société de radiodiffusion et de télévision suisse alémanique et rhéto-romane (RDRS), à la présidence de cette société pour l'exercice 1971/1972.

3 décembre. L'assemblée générale de la Société anonyme pour la publicité à la télévision élit à sa présidence, pour la période de 1971 à 1973, M. Marcel Bezençon, directeur général de la SSR.

5 décembre. La Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse centrale décide d'attribuer son prix de la radio et de la télévision à M. Josef Elias, Lucerne, en témoignage de gratitude pour l'éminente activité créatrice déployée dans ces deux secteurs.

9 au 16 décembre. Lors du 8° Séminaire international de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) pour l'éducation des adultes par la télévision et les systèmes multi-media, que la SSR était chargée d'organiser à Bâle, 105 spécialistes et observateurs de 16 pays y prennent part.

15 décembre. Le Conseil des Etats aborde l'interpellation Luder sur la lutte contre l'activité d'émetteurs clandestins. M. Bonvin, conseiller fédéral, déclare que tout émetteur de radio en Suisse doit être au bénéfice d'une concession accordée par l'Etat. Les bases légales permettant de lutter contre les activités d'un émetteur clandestin existent. Pour ce qui est d'une commercialisation de la radio, le Conseil fédéral n'a pas, pour le moment, l'intention de modifier la teneur de la concession accordée de manière à autoriser la diffusion d'émissions publicitaires.

15 décembre. A Rabat, lors de la conférence annuelle de l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales de l'Afrique (URTNA), dont le siège est à Dakar, la SSR est accueillie en qualité de membre associé.

17 décembre. Dans une interpellation, M. Gut, conseiller national, évoque le problème de l'information objective du peuple suisse par le Conseil fédéral. Il voudrait notamment savoir comment, en cas de nouvelle crise, le Conseil fédéral envisage de collaborer avec la presse, de même qu'avec la radio et la télévision.

21 décembre. Le Conseil fédéral nomme le nouveau président central de la SSR, M° Ettore Tenchio, docteur en droit, conseiller national et avocat à Coire, qui succède à M° André Guinand, ancien conseiller national, avocat à Genève, qui s'est acquitté de ce mandat de 1965 à 1970.

31 décembre. La SSR comporte 2116 collaborateurs employés à plein temps, soit 209 à la Direction générale, au Service des ondes courtes et à la Télédiffusion, 747 dans les studios de la radio et 1160 dans ceux de la télévision.

31 décembre. Le nombre des titulaires de concessions délivrées en Suisse est de 1 851 612 pour la radio, et de 1 273 893 pour la télévision, dont 75 208 propriétaires de récepteurs en couleur. 51 271 nouveaux auditeurs et 129 739 nouveaux téléspectateurs ont été enregistrés durant l'exercice 1970 qui compte 37 705 appareils de télévision en couleur de plus qu'en 1969.

31 décembre. Le réseau émetteur de l'Entreprise des PTT comprend 6 émetteurs d'ondes moyennes, dont les trois émetteurs nationaux Beromunster, Sottens et Monte Ceneri, 69 stations d'ondes ultra-courtes avec 144 émetteurs et réémetteurs, 9 émetteurs d'ondes courtes et 318 émetteurs et réémetteurs de télévision.

Une bonne réception des deux programmes de radio dans la région intéressée est assurée à 98,5% de la population. Pour la télévision, le premier programme peut être capté par 97% de la population, la deuxième chaîne par 45% et la troisième par 35%.

Distinctions internationales 1970

14 janvier

Emmy Award 1968/1969, National Academy of Television Arts and Sciences, USA (date de la remise officielle du prix à Genève).

Télévision suisse romande, pour «La dernière campagne de Robert Kennedy». Réalisation: Jean-Jacques Lagrange; texte: Jean Dumur; caméra: André Gazut; son: Charles Champod.

31 janvier

Epi de bronze, 6º Concours international du film agraire, Berlin.

Télévision suisse alémanique et rhéto-romane, pour «Bäuerin werden – Bäuerin sein». Scénario et réalisation: Valérie Blickenstorfer; caméra: Hans Liechti.

24 avril

Western Heritage Award, National Cowboy Hall of Fame and Western Heritage Center, Oklahoma City, USA.

Télévision suisse romande, pour le reportage «Les Indiens» de Jean-Jacques Lagrange. Image: André Gazut; son: Charles Champod; montage: Yvette Schladenhofen.

3 juin

Distinction décernée pour la meilleure émission de l'année 1969 par l'Association française des critiques et informateurs de radio et de télévision (AFCIRT), Paris (remise du prix le 30 juin). Télévision suisse romande, Claude Goretta pour sa production dramatique «Vivre ici» avec, dans les rôles principaux, Maurice Garrel et Anne Perez.

5 iuillet

Premier Festival du film alpin des Diablerets: Diable d'or (catégorie documentaire) Télévision suisse romande, Paul Siegrist pour son film «Camille Bournissen, guide de montagne».

Premier Festival du film alpin des Diablerets: Diable d'or (catégorie scénario) Télévision suisse romande, pour «Le Pré Grimal» de Paul Siegrist et Michel Darbellay.

21 septembre

Prix de la télévision 1970 à la XXII session du Prix Italia à Florence (catégorie documentaire) Télévision suisse romande pour «A leurs risques et périls» (correspondants de guerre au Cambodge) de son magazine d'information «Temps présents». Réalisation: Ivan Butler; journaliste: Guy Ackermann; Caméra: Roger Bovard; son: André Maillard; montage: Jacques Morzier.

26 septembre

Prix de la meilleure émission pour la télévision, 19° Festival international du film de montagne et d'exploration à Trente, Italie Télévision suisse romande, pour «Le Pré Grimal» de Paul Siegrist et Michel Darbellay.

16 novembre

Prix Japon de la Télévision, 6° Concours international d'émissions éducatives de la NHK, à Sendai, Japon (catégorie «émissions pour classes secondaires») Télévision suisse alémanique et rhéto-romane, pour «Les fourmis et leur milieu ambiant dans le monde animal» de Hans A. Traber.

Deuxième partie

Table des matières

	page
Les finances, rapport du directeur administratif Domenic Carl a) Compte annuel 1970 b) Budget 1971	2
Comptes et bilans Société suisse de radiodiffusion et télévision, tâches intéressant l'ensemble de la Suisse Service des ondes courtes Télédiffusion Répartition des moyens financiers Radio Compte global Radio 1970 Comptes Radio (par régions) Répartition des moyens financiers Télévision Compte global Télévision 1970 Comptes Télévision Bilans SSR	10 12 14 16 17 18 20 21 22 24 25
Bilans des sociétés régionales	25
Budgets Répartition des moyens financiers Radio Société suisse de radiodiffusion et télévision, tâches intéressant l'ensemble de la Suisse Service des ondes courtes Télédiffusion Budgets Radio (par régions) Répartition des moyens financiers Télévision Budgets Télévision	27 28 30 32 34 37 38
Statistiques des auditeurs	40
Statistiques des programmes radio	41
Statistiques des téléspectateurs	44
Statistiques des programmes télévision	45
Société suisse de radiodiffusion et télévision (organes de la SSR)	48

Les finances

Domenic Carl, directeur administratif de la SSR

Exercice 1970

Compte Radio

Concessionnaires

Selon les indications de l'entreprise des PTT, on comptait, à la fin de l'année 1970, 1 851 612 concessionnaires radio. Par rapport à l'année précédente, le nombre des auditeurs a augmenté de 2,85%, de 51 271 en chiffre absolu. Seuls les concessionnaires radio proprement dits sont à l'origine de cette augmentation, alors que le nombre des abonnés à la télédiffusion est de nouveau en léger recul.

La répartition des concessionnaires radio entre les différents groupes d'auditeurs est la suivante:

Radio ¹	1 417 579	(1969) 76,5% (75,5%)
Télédiffusion	434 033	23,5% (24,5%)
Total	1 851 612	100,0% (100,0%)

¹ Y compris les abonnés à la rediffusion qui ne figurent plus séparément dans les statistiques des PTT.

Recettes

En 1970, les recettes brutes provenant des taxes de concession ont dépassé de Fr. 1 650 041.— les prévisions inscrites au budget des PTT. La SSR touchera sa part à ce supplément de recettes, conformément à la clé de répartition.

Le tableau en bas de page renseigne sur l'ensemble des recettes provenant des taxes de concession et leur répartition entre les PTT et la SSR.

L'attribution supplémentaire au titre des taxes accordée par l'entreprise des PTT, du montant de Fr. 1 148 028.—, a été portée au chapitre des recettes dans les comptes 1970, et mise en réserve comme d'habitude.

Selon le budget, la radio devait disposer en 1970 de 50,813 millions de francs provenant des taxes de concession, montant auquel s'ajoutaient la subvention de la Confédération au Service des ondes courtes, soit 2,331 millions de francs ainsi que le versement de l'entreprise des PTT à la télédiffusion, soit 0,657 million de francs. Les recettes additionnelles au titre de taxes, y compris le paiement subséquent pour 1970, se sont éle-

vées à 1,541 millions de francs. Les intérêts sur valeurs et placements à terme, joints à diverses recettes du compte général radio, ont produit 0,438 million de francs.

La radio a pu disposer encore d'autres ressources s'élevant à 4,013 millions de francs (y compris la dépense non couverte de Fr. 81 380.— pour la télédiffusion) et constituées par des revenus accessoires des exploitations radio (recettes de co-productions, prestations à des tiers, etc.) et de la dissolution de réserves prévues au budget.

Le compte radio 1970 fait apparaître un total de recettes de 59,795 millions de francs.

En outre, la télévision a participé à raison de Fr. 4 693 186.— aux dépenses relatives à des tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, et à raison de Fr. 897 500.— au financement du Service des ondes courtes.

Répartition des moyens financiers

Les fonds ont été distribués conformément au budget établi pour l'année 1970, et sur la base de la clé de répartition en vigueur. Le tableau en page 27 renseigne sur les crédits attribués aux divers secteurs d'exploitation.

Crédits complémentaires 1970

Le Comité central a accordé, à charge du compte radio 1970, les divers crédits complémentaires mentionnés ci-après:

Fr. 679 604.—	pour le financement subséquent
	des allocations supplémentaires
	de renchérissement de 4% pour
	l'année 1970.

Fr. 790 959.—	4% d'amélioration du salaire réel en 1970, y compris la participa-
	tion de l'employeur pour l'incor- poration dans la Caisse fédérale d'assurance.

Fr. 35 390.— adaptation avec effet rétroactif des allocations de résidence aux chiffres nouvellement fixés par la Confédération.

	en millions 1970	de francs 1969
Les recettes brutes des PTT ont atteint, au cours de l'exercice	74,240	71,999
Attribution au fonds commun de déparasitage PTT/SSR	0,010	0,010
Recettes nettes à répartir entre les PTT et la SSR	74,230	71,989
dont 70% reviennent comme jusqu'ici à la SSR selon arrêté du Conseil fédéral du 10.11.1967, soit	51,961	50,392
L'attribution supplémentaire, qui est comprise dans la part susmentionnée de la SSR, s'est élevée à	1,148	0,699

Ces dépenses ont été couvertes au moyen de la réserve portée au budget et destinée aux allocations de renchérissement (Fr. 700 000.—) et le solde a été prélevé sur le supplément reçu au titre de taxes 1970.

Dépenses

Direction générale

Les dépenses découlant des tâches nationales, y compris les dépenses de la direction générale, ont chargé le compte d'exploitation 1970 à raison de Fr. 10 194 380.11. De ce montant, Fr. 6 234 453.90 ont été affectés à des tâches générales de la SSR (radio et télévision) tandis que la direction générale a utilisé pour ses services Fr. 3 959 926.21. Le compte d'exploitation présente un excédent de recettes de Fr. 59 226.34. La télévision a contribué pour Fr. 5 103 186.— et la radio pour Fr. 4 996 308.09 au financement des tâches intéressant l'ensemble de la Suisse.

Voici comment s'établissent les principaux postes de dépenses:

255 536.10

Fr. 3 454 218.45

Fr. 2 524 699.35

- a) Dépenses de la radio et de la télévision pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (organes et commissions de la SSR, rapport annuel)
- b) Dépenses de la radio pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse Les prestations de droits d'auteur (Suisa, «Mechanlizenz», industrie des disques) entrent dans ce poste pour un montant de Fr. 2 541 565.—
- Dépenses de la télévision pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (droits d'auteur, organisations internationales)
- d) Dépenses des services de la direction générale Fr. 3 959 926.21

Le compte de la direction générale présente un solde actif de Fr. 2 655.56 que nous proposons de reporter à compte nouveau.

Service des ondes courtes

Les moyens d'exploitation mis à disposition du Service des ondes courtes en 1970 n'ont pas été entièrement utilisés. Le compte s'équilibre sur un solde actif de Fr. 125 311.31. Ce résultat financier relativement favorable a pu être atteint parce que la nouvelle structure des programmes et le

service de transcription récemment introduit se trouvent encore dans la phase d'organisation. Nous proposons de reporter en compte ce solde actif et de le destiner à la couverture du supplément de dépenses dans le secteur du personnel, supplément auquel il faudra faire face en 1971 et qui n'a pas été prévu au budget.

Télédiffusion

L'entreprise des PTT n'a pu verser entièrement à la télédiffusion l'attribution de Fr. 700 000.— inscrite au budget comme moyens d'exploitation. Le versement effectif a été de Fr. 42 407.50 inférieur, cela en raison de la régression du nombre des abonnés. Après appel au reliquat du fonds à disposition de ce service, soit Fr. 106 693.83, le compte de la télédiffusion accuse un solde passif de Fr. 81 380.19, auquel il faut ajouter une avance de Fr. 42 407.50 du compte général radio.

A l'heure actuelle, la SSR attend de la part des PTT des propositions en vue d'assurer le financement de la télédiffusion.

Comptes régionaux de la radio

La somme des dépenses figurant au compte d'exploitation radio des trois régions s'élève à Fr. 46 094 958.76 (exercice précédent Fr. 42 045 944.56). Les principaux groupes de dépenses y participent dans la mesure ci-après:

Budget

Compte

	1970 Fr.	1970 Fr.
Frais de person-	22 055 140.—1	21 207 022
nel Frais généraux		
d'exploitation (y compris maté- riel d'exploitation et de programme) Frais directs de	6 219 220.—	6 633 035.—
programme	16 817 892.—	17 929 389.—

Crédits complémentaires pour allocations de renchérissement et augmentations du salaire réel inclus.

Le tableau ci-après met en relief les différences entre les comptes 1970 et ceux de 1969, telles qu'elles apparaissent aux principales rubriques de dépenses.

A noter une augmentation assez sensible des dépenses pour le personnel. On en trouve la cause principale dans le renchérissement ainsi que dans les augmentations du salaire réel accordées par la SSR en 1970. Les crédits portés au budget dans le secteur du personnel n'ont pas été dépassés. Dans les trois régions, les dépenses ont pu être maintenues en-dessous des prévisions.

On constate en revanche – pour la région suisse alémanique et rhéto-romane en particulier – une hausse relativement forte des dépenses pour le matériel et les frais généraux d'exploitation. Ce phénomène, corollaire du renchérissement, est aussi et surtout en rapport direct avec la production des programmes. Nous nous référons à ce sujet à la justification détaillée donnée dans la présentation des comptes.

Voici le résultat des comptes radio de chacune des régions:

Le compte de la Suisse alémanique et rhéto-romane accuse un solde passif de Fr. 60 178.52 (exercice précédent Fr. 122 504.33). En tout, Fr. 471 638.18 de réserves ont été dissoutes. Elles ont servi – comme prévu – à couvrir les frais de déménagement des deux orchestres (Fr. 293 000.—), et à compenser le solde passif de l'exercice précédent et le déficit du budget 1970. La direction régionale propose de reporter le solde passif. Elle envisage de combler ce déficit dans les comptes de l'exercice 1971.

Le compte de la Radiodiffusion romande présente un solde actif de Fr. 419.89 après la constitution de réserves pour un montant de Fr. 274 253.75. Ces réserves serviront en premier lieu à doter le fonds de construction et à renouveler des installations techniques (Fr. 263 100.—). Le fonds de construction de la Radiodiffusion romande atteignait, à fin 1970, 1 million de frances

La Radio Svizzera italiana avait prévu au budget un déficit de Fr. 508 000.— qu'elle comptait couvrir au moyen du fonds à disposition du programme. En définitive, le fonds à disposition du programme ne sera amputé que d'une somme de Fr. 97 768.76 qui suffira à équilibrer le compte.

Lors de l'examen des comptes, le comité de la société régionale avait décidé un prélèvement supplémentaire de Fr. 7 231.24 sur les réserves, afin d'assurer le service des intérêts du capital social.

Il n'a plus été possible de prendre ce vœu en considération dans la présentation des comptes de la SSR.

Compte Télévision

Concessions

Selon indications des PTT, l'effectif des concessionnaires de télévision à fin 1970 est de 1 273 893, dont 75 208 possesseurs d'un récepteur couleur. 129 739 nouvelles concessions ont pu être enregistrées en cours d'exercice. Le taux de croissance dépasse l'estimation faite au bud-

get. La SSR a ainsi pu obtenir des PTT un versement supplémentaire de Fr. 1 698 260.— comme produit des taxes.

Recettes

a) Quote-part aux taxes de concession

Selon arrêté du Conseil fédéral du 15 septembre 1967, le produit des taxes de concession revient à la SSR à raison de 70% et aux PTT à raison de 30%.

En 1970, le produit brut des taxes de concession s'est élevé à	Fr.	105 926 087.—
Selon la clé de répartition, il revenait aux PTT	Fr.	31 777 827.—
La part de la SSR se montait à	Fr.	74 148 260.—
Au budget 1970, les PTT avaient estimé la part de la		
SSRà	Fr.	72 450 000.—
d'où un supplément pour la SSR de	Fr.	1 698 260.—
D W 1 1070 1		

Pour l'exercice 1970, la télévision disposait ainsi, au titre des taxes de concession, d'une somme de Fr. 74 148 260.—

b) Recettes provenant de la publicité à la télévision

La SA pour la publicité à la télévision verse à la SSR la totalité de ses recettes, sous déduction de ses propres frais d'exploitation. En 1970, les recettes de cette société ont de nouveau dépassé les prévisions budgétaires: elle a encaissé jusqu'au 31 décembre 1970 une somme de Fr. 51 569 000.—. Déduction faite des frais d'exploitation de la société et des frais techniques et administratifs des PTT pour la diffusion des programmes de publicité (4,60 millions de francs), il est revenu à la SSR 45,300 millions de francs, soit 2,300 millions de francs de plus que la somme inscrite au budget.

c) Autres recettes

Outre la part aux taxes de concession et les recettes provenant de la publicité à la télévision, on trouve dans le compte de la télévision pour l'année 1970 d'autres recettes faisant un total de 19,31 mio Fr. qui se décomposent comme suit:

 Intérêts sur placements à terme et sur avoirs productifs d'intérêts, etc. 3,936 mio Fr. 		Attribution aux studios TV de crédits de programme spécialement fixés dans le compte	Fr.
 Contribution de la ville de Zurich destinée au finance- ment des nouvelles cons- 		général (production de films de série, etc.)	4 223 567.—
tructions radio à Zurich 1,000 mio Fr.	4,936 mio Fr.	Réserves et dépenses diverses du compte général: - Réserves pour exécution	
 Dissolution de réserves et de provisions à court terme pour: 		d'engagements pris dans le secteur des programmes	1 975 013.20
participation de la télévision au financement du SOC 0.897 mio Fr.		 Mise en réserve de l'attribu- tion supplémentaire 1970 au titre de taxes de conces- 	4 000 000
supplément de dépenses dé-		sion - Placement au fonds de	1 698 260.—
coulant des allocations de renchérissement et des amé-		réserve central	100 000.—
liorations du salaire réel en 1970 1,111 mio Fr.		 Placement au fonds de construction Dépenses diverses du 	31 924 891,96
crédits de programme visant des buts déterminés (jeux internationaux, production		compte général, y compris amortissement de 2,364 millions de francs pour la	
de films de série, etc.) 3,399 mio Fr.	5,407 mio Fr.	nouvelle construction de Lugano-Besso	2 364 542.84
 Amortissement par le fonds de construction des bâti- ments de la télévision à 		 Excédent de recettes des comptes d'exploitation des régions 	1 013 115.47
Lugano-Besso	2,188 mio Fr.	- Revenus accessoires des	
 Recettes accessoires des services de télévision telles 		exploitations régionales uti- lisés à la couverture de	
que co-productions, ventes		dépenses	2 646 148.98
de programmes, prestations à des tiers, appel aux fonds de disposition régionaux et		Réserves et dépenses extraordina comptes d'exploitation des régio	aires diverses des ins:
liquidation de stocks de matériel capitalisés	6,782 mio Fr.	 Dépenses extraordinaires, y e tion du fonds concernant le l 	matériel qui était
Au total, les fonds à disposition de la télévision en 1970 se sont		jusqu'alors capitalisé - Réserves pour productions	1 617 743.27
élevés à Fr. 1	38 762 563.72	inachevées, pour incorporatio attribution au fonds de dispos	n dans la CFA, et ition de la région
Utilisation des moyens financiers	de la télévision	TV DRS	1 505 417.—

La liste ci-après renseigne sur les moyens d'exploitation dont dispose la télévision.

	Fr.
Répartition des crédits total	138 762 563.72
Participation aux dépenses de la direction générale (y com- pris crédits pour les tâches de la direction générale au profit de l'ensemble de la Suisse)	4 693 186.—
Participation aux dépenses du Service des ondes courtes	897 500.—
Attribution de moyens d'ex- ploitation aux studios TV (y compris programme national)	84 103 178.—

Le détail des diverses positions de crédit, en particulier la destination des crédits affectés aux tâches d'ensemble, figure dans la présentation des comptes de la télévision; nous pouvons donc renoncer à en reprendre ici l'énumération.

Nous nous permettons en revanche d'apporter quelques remarques sur l'évolution du fonds de construction:

Fonds de construction

Selon décision du Comité central, la moitié des recettes nettes découlant de la publicité à la télévision doit être consacrée chaque année au financement de la construction des studios, et être versée à cet effet à un fonds de construction auquel revient également le produit des intérêts.

En 1970, conformément a budget, le fonds de con truction a été doté d'u somme de	IS
Intérèts des placements terme	7
Versement de la ville de Zurich (but déterminé: no velle construction de radio à Zurich)	u
Placements divers (intérê	

Placements divers (intérêts actifs sur prêts, comptes courants, participations; capitaux sans but déterminé provenant de ristournes de primes, etc.)

Total de la dotation 1970:

Un prélèvement de a été opéré au fonds de construction pour amortir la nouvelle construction TV à Lugano-Besso (complexe d'émetteurs).

L'avoir au fonds de construction s'élève au 31 décembre 1970 à Fr. 134 573 068.51 comprenant, comme mentionné plus haut, le produit des intérêts, soit Fr. 3 894 575.70. De ce montant, Fr. 68 512 097.85 ont été jusqu'au 31 décembre 1970 investis dans les nouvelles constructions.

Dépenses

Exploitations télévision

Les frais d'exploitation proprement dits des trois régions TV et du compte des programmes nationaux représentent ensemble, pour l'année écoulée, une somme de Fr. 90 972 893.98, soit Fr. 15 748 544.40 de plus qu'à l'exercice précédent. Dans le montant précité, l'excédent de recettes du compte d'exploitation, de Fr. 1 013 115.47 (1969: 4,002 millions de francs) n'est pas compris. La charge d'exploitation se répartit de la manière suivante entre les principaux groupes de dépenses:

1970 Fr.

Total de la charge d'exploitation	90 972 893.98
Frais de personnel	31 511 652.19
Frais généraux d'exploitation	20 850 020.25
Frais de programme	38 611 221.54
Excédent de recettes du compte d'exploitation	1 013 115.47

Compte de résultat

Fr. 26 756 338.—

Fr. 3894575.70

Fr. 1 000 000.-

273 998.26

Fr. 31 924 891.96

Fr. 2187808.05

Le compte global qui est tenu à la direction générale est équilibré de justesse après la constitution des réserves déjà mentionnées ci-dessus pour des projets de programme déterminés et pour les engagements échéant en 1971, et après dotation du fonds de construction.

Aux comptes de résultat des régions et au compte du programme national, les produits et charges suivants ont été comptabilisés par le truchement des comptes de réserves, avant l'extraction du résultat final.

Dissolution de réserves

_	Dissolutio	on du	fonds à dis-	
	position	du	programme	
	national			Fr. 560 000

 Dissolution du fonds à disposition de la région suisse romande

Fr. 640 000.—

Création de réserves

 Réserves en faveur du compte 1971 pour des productions diffusées mais dont le compte est encore ouvert

Fr. 900 000.-

 Réserve pour frais d'incorporation à la CFA

Fr. 65 417.10

 Attribution au fonds à disposition du programme de la région DRS

Fr. 540 000.—

En outre, les inventaires du matériel capitalisés à l'époque et portés au bilan ont été soldés par le compte de résultat (poste transitoire sans influence sur le résultat des comptes).

Tenu compte des réserves précitées et de l'inclusion des reports actifs de l'exercice précédent, les comptes de résultat de la télévision se présentent ainsi:

	1970 Fr.
Région DRS Solde actif	+ 5 539.56
Région TSI Solde actif	+ 21 474.88
Service du programme national Solde actif	+ 17 094.21
Région SR Solde passif	— 437 026.54

Bilans

Le bilan global de la SSR renferme le compte général radio, le compte général télévision, le compte général télévision, le compte général de la direction générale et le compte des trois exploitations TV. Les chiffres figurant dans ces bilans traduisent la situation de fortune et les dettes de la SSR. Les services radio régionaux n'y sont pas compris: ces valeurs de bilan sont à porter au compte des sociétés régionales ou des sociétés-membres.

Ainsi qu'il ressort de la présentation des comptes, nous avons établi, outre le bilan global de la SSR présenté selon le principe de non-compensation, un bilan consolidé. Cela permet une meilleure vue d'ensemble de la situation de l'état de fortune de la SSR. Le chiffre du bilan de la SSR a passé de 172,6 à 232,3 millions de francs, dont 206,6 millions concernant la TV, 13,3 millions la radio (à l'exclusion des sociétés régionales et des sociétés-membres), tandis que 12,4 millions de francs se rapportent à la direction générale, au Service des ondes courtes et à la télédiffusion.

L'accroissement de la somme du bilan est due en grande partie aux variations de fortune dans le domaine de la télévision. On note à l'actif, paral-lèlement à l'avance des travaux, une augmentation des investissements dans les nouvelles constructions de studios et des autres placements. En outre, l'augmentation du stock des pré-productions se répercute dans le bilan.

Au passif, ce sont en particulier le fonds de construction de la télévision et les autres réserves et provisions qui se sont accrus.

Comme mentionné plus haut, le fonds de construction atteignait Fr. 134 573 068.51 à fin décembre 1970.

Il est couvert par les actifs suivants:

Placements à terme auprès	
de banques et avoirs en	
compte courant	

Fr. 63 072 040.61

Comptes de construction (entrepreneur général, etc.)

Fr. 68 512 097.85

Prêt de la TV à la CORSI, au Telepool, à la Radiodiffusion romande

Fr. 838 800.—

Financement des immobilisations TV

Fr. 2150130.05

Budget 1971

Radio

A la radio, les recettes provenant des taxes de concession constituent la base pour l'établissement des budgets, aussi bien pour la SSR que pour les PTT. L'importance de ces recettes dépend du montant de la concession ainsi que du nombre des concessionnaires soumis à la taxe. Cette dernière demeure inchangée pour 1971. On peut en revanche s'attendre à une augmentation des auditeurs. D'après les calculs des PTT, ceux-ci devraient atteindre le chiffre de 1 858 341 jusqu'en 1971, ce qui correspondrait à un accroissement de 50 441. Le produit net au titre de taxes de concession a été estimé à 74 990 000 francs. Les PTT en recevront, comme jusqu'ici 30% soit 22 497 000 francs, alors que 70%, soit 52 493 000 francs, reviendront à la SSR. La part de la SSR augmente donc de 1 680 000 francs par rapport à l'année précédente. Ce supplément de recettes est réjouissant. Il ne suffit cependant pas à couvrir les besoins supplémentaires de la radio pour 1971. On prévoit par conséquent de prélever un montant de 2351 000 francs des provisions qui ont été constituées ces dernières années pour la radio, afin d'en doter le budget. Outre la part des taxes de concession et les moyens provenant de la provision susmentionnée, la radio peut compter sur diverses recettes accessoires de 1 216 000 francs. Il s'agit là avant tout de la part fournie par la télévision aux dépenses des sociétés régionales et des sociétés-membres ainsi qu'aux frais des services communs.

La Confédération subvient au financement du service des ondes courtes pour 2 554 360 francs, dans le cadre du plan qui lui a été soumis. D'autre part, 950 000 francs ont été tirés du budget de la télévision pour le SOC, sur la base de la décision de l'Assemblée générale du 10 janvier 1970.

Le montant budgeté pour le service des programmes de la télédiffusion en 1971, est pareil à celui de l'année précédente, soit de 700 000 francs.

Les recettes globales inscrites au budget radio pour 1971 s'élèvent à 59 315 410 francs. S'y ajoute la contribution de la télévision pour le SOC.

La radio pourra ainsi disposer de 4 130 000 francs de plus que l'année précédente. Cela représente une augmentation de 7,5%. Une grande partie de ces moyens supplémentaires sera à nouveau absorbée par l'accroissement des frais d'exploitation dus au renchérissement et aux conditions du marché. La radio doit réunir 5 427 700 francs pour des tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (sans le service des ondes courtes). Cette somme comprend la part

de la radio aux dépenses de la direction générale, les indemnités pour droits d'auteur, la contribution au prorata de la radio pour les services de l'ATS ainsi que les prestations aux organisations internationales.

Ont en outre été dégagés des moyens de la radio, la part aux dépenses de la Cumünanza rumantscha radio e televisiun de 320 600 francs, ainsi qu'une provision de 800 000 francs à titre de provision pour les indemnités de renchérissement.

Le service des ondes courtes reçoit 950 000 francs des taxes de concession radio. S'y ajoute la participation de la télévision qui s'élève également à 950 000 francs, ainsi que la contribution de 2 554 360 francs fournie par la Confédération. Le SOC peut en outre compter sur diverses recettes accessoires d'environ 163 000 francs. Son budget total se monte à 4 617 860 francs pour 1971.

L'attribution des PTT à la télédiffusion reste inchangée à 700 000 francs. Ces moyens ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des dépenses. Le budget prévoit un solde passif de 267 400 francs, qui devra provisoirement être couvert par des provisions générales de la SSR. Des négociations sont actuellement en cours avec les PTT au sujet des problèmes de financement que connaît la télédiffusion.

L'exploitation du programme radio dispose de 47 346 300 francs provenant de l'attribution des taxes de concession, soit 5 217 525 francs de plus que l'année précédente. Les trois régions de radio se répartissent ces fonds selon la clé de répartition en vigeur jusqu'ici. De cette attribution supplémentaire, 2,4 millions de francs sont requis pour couvrir le supplément de dépenses à prévoir dans le secteur du personnel. Les dépenses générales d'exploitation et de matériel subissent une augmentation de 0,1 million de francs. Des crédits supplémentaires de 2 millions de francs peuvent être attribués aux rubriques de programme, pour lesquelles des moyens ont dû être pris dans les fonds de disposition régionaux en plus de l'attribution normale du budget. Une partie de ces crédits supplémentaires sera toutefois nécessaire, dans le secteur des programmes également, pour couvrir le supplément de dépenses dû au renchérissement. L'attribution de budget prévue accordera tout de même à la radio une marge un peu plus grande que jusqu'ici pour sa production de programmes.

Télévision

Selon les prévisions des PTT, le nombre des concessionnaires de télévision devrait atteindre 1 389 454 d'ici fin 1971.

Cela correspond à un accroissement de 119 454 abonnés par rapport aux estimations de l'année précédente. Ce chiffre devrait être atteint sans

grandes difficultés. La majeure partie des concessionnaires de télévision ne possède encore que des récepteurs noir/blanc.

D'après la statistique des PTT, 62 455 téléviseurs couleur étaient annoncés à fin août.

Le produit net des taxes de concession est budgeté à 114 900 000 francs, ce qui représente une recette supérieure de 11,4 millions de francs ou 11,1% à celle de l'année précédente. Selon la clé de répartition actuelle, la SSR reçoit 80 430 000 francs, soit 7,98 millions de plus qu'en 1970.

Les recettes de la publicité télévisée sont estimées à 50,0 millions de francs, déduction faite des frais d'exploitation et d'administration de la SA pour la publicité à la télévision et d'une indemnité à l'entreprise des PTT pour ses prestations supplémentaires. Cela fait 7 millions de francs de plus que l'année précédente. Cet accroissement de recettes est dû à l'augmentation du prix de la minute budgeté pour 1971. D'autres ressources provenant d'intérêts sur avoirs bancaires et placements fermes, ont été évaluées à 2 millions de francs. S'y ajoutent diverses recettes d'exploitation découlant de prestations de service à des tiers et de la vente de programmes, qui s'élèvent à 0,36 million de francs. L'attribution supplémentaire des taxes de concession pour 1969 d'un total de Fr. 1 864 927.- n'est pas inscrite au budget. Ces moyens ont été mis en réserve dans le cadre du compte 1969 et sont à disposition pour financer d'éventuels crédits complémentaires.

Le budget de la télévision présente un total de recettes de 132 790 000 francs, y compris les moyens attribués au fonds de construction. Cela représente 14 882 866 francs ou 11,20% de plus que l'an passé.

Comme pour la radio, ces recettes serviront tout d'abord à couvrir les dépenses pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse. Y sont compris la part aux dépenses de la direction générale, l'indemnité à l'Agence télégraphique suisse et à des organismes internationaux de radio et de TV, ainsi que les dépenses pour des projets de programme spéciaux. 11 925 000 francs sont inscrits au budget à cet effet. Ce montant comprend également la participation de la télévision aux dépenses du service des ondes courtes, la provision habituelle pour les indemnités de renchérissement et les crédits nécessaires au financement de grandes manifestations internationales.

Les dépôts au fonds de construction et au fonds de réserve central, ainsi que le remboursement du prêt de la Caisse-pension requièrent 30 505 000 francs.

Les crédits d'exploitation proprement dits de la télévision s'élèvent à 90 360 000 francs. Ils ont pu être augmentés de 7 579 000 francs par rapport à l'année dernière.

Les services nationaux et les programmes communs absorbent 15 250 000 francs.

Une attribution de 75 110 000 francs est prévue

aux exploitations régionales.

De ce montant 30 790 000 francs, soit 3 373 500 francs de plus que l'année précédente, reviennent à la télévision suisse alémanique et rhétoromane. La télévision suisse romande reçoit 26 470 000 francs, soit 2 022 250 francs de plus qu'en 1970. Le crédit attribué à la télévision de la Suisse italienne est de 17850000 francs, dépassant ainsi de 1 463 250 francs celui de

l'exercice précédent.

Les frais de personnel augmentent de 5,984 millions de francs par rapport à l'année dernière pour atteindre le total de 36,398 millions de francs. Grâce à l'occupation des nouveaux bâtiments en Suisse alémanique et en Suisse romande, la télévision disposera d'une capacité de production sensiblement plus grande. Cela présuppose toutefois une extension de l'effectif du personnel, ce qui entraîne une augmentation correspondante des frais de personnel. Des crédits supplémentaires relativement élevés doivent par ailleurs être prévus pour 1971, afin de couvrir les adaptations de salaire dues au renchérissement et aux conditions du marché. Les charges d'exploitation générales, y compris le matériel d'usage et d'entretien, figurent au budget pour 22 460 000 francs. Des économies de 0,4 million de francs ont pu être realisées par rapport à l'année précédente. Ce fait est dû à une réduction des frais d'amortissement. Les immobilisations de la télévision qui sont intégrées aux nouveaux bâtiments ne chargent plus le compte d'exploitation par des frais d'amortissement, vu qu'elles sont couvertes par le fonds de construction.

Une somme de 31 501 000 francs est à la disposition de la télévision sous forme de crédits de programme pour couvrir les honoraires, les achats de programmes, les droits d'auteurs ainsi que la location des circuits son et image. L'attribution des crédits aux diverses rubriques de programme aura lieu dans le cadre des plans établis par les régions concernant leurs projets en matière de production pour l'année à venir.

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	10 247 144.—	10 253 606.45	+ 6462.45
Dépenses pour le personnel	2 984 317.—	3 027 525.45	+ 43 208.45
Rétribution du personnel	2 555 286.—	2 581 701.95	+ 26 415.95
Prestations sociales	56 101.—	71 636.60	+ 15 535.60
Assurances sociales	319 630.—	302 645.55	— 16 984.45
Autres frais de personnel	53 300.—	71 541.35	+ 18 241.35
Dépenses pour le matériel	211 250.—	362 199.51	+150 949.51
Matériel de l'administration générale	186 100.—	279 834.76	+ 93 734.76
Matériel d'entretien	600.—	1 188.90	+ 588.90
Matériel d'usage	950.—	1 083.55	+ 133.55
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	21 600.—	28 191.65	+ 6 591.65
Matériel de programme Acquisitions directement amortissables	1 000.—	37 750.—	+ 36 750.—
Acquisitions directement amortissables	1 000.—	14 150.65	+ 13 150.65
Dépenses générales d'exploitation	1 140 260.—	1 142 541.—	+ 2281.—
Dépenses générales de la société et du studio	240 450.—	253 993.75	+ 13 543.75
Frais d'administration	282 700.—	333 520.10	+ 50 820.10
Frais de voyage	152 510.—	193 144.25	+ 40 634.25
Assurances	4 600.—	6 830.25	+ 2 230.25
Prestations fournies par des tiers	21 950.—	57 224.10	+ 35 274.10
Loyers Intérêts sur capitaux	322 400.—	171 253.40	—151 146.60
Amortissements	24 000.— 91 650.—	26 689.25 99 885.90	+ 2 689.25 + 8 235.90
Dépenses de programme	5 805 507.—	5 662 114.15	—143 392.85
Traitements honoraires et indemnités accessoire	es 29 400.—	33 344.70	+ 3 944.70
Prestations sociales	20 100.		0 044.70
pour les collaborateurs au programme	_	15.50	+ 15.50
Frais de voyage	-	78.—	+ 78.—
Droits d'auteurs, droits de diffusion Frais de circuits	5 563 107.— 7 000.—	5 503 106.—	- 60 001 - 3 361.50
Locations	7000.—	3 638.50 785.90	+ 785.90
Charges générales de programme	119 000.—	121 145.55	+ 2145.55
Crédits spéciaux	87 000.—	-	— 87 000.—
Excédent de produit du compte d'exploitation	105 810.—	59 226.34	— 46 583.66
Produit d'exploitation			
	10 247 144.—	10 253 606.45	+ 6462.45
Moyens financiers ordinaires	10 176 344.—	10 115 844.—	— 60 500.—
Intérêts actifs	6 000.—	18 935.10	+ 12 935.10
Prestations fournies à des tiers	55 800.—	63 265.50	+ 7 465.50
Recettes provenant de manifestations et ventes	2 000.—	1 572.40	— 427.60
Recettes provenant de prestations d'assurances	7 000.—	25 268.65	+ 18 268.65
Autres recettes		28 720.80	+ 28 720.80

Compte de résultats	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits extraordinaires	105 810.—	335197.96	+229 387.96
Report à compte nouveau		661.67	+ 661.67
Produits d'exploitation extraordinaires		115 009.45	+115 009.45
Produit de la vente d'immobilisations Divers produits extraordinaires sur capitaux Contributions encaissées	Ξ	5 946.75 9 062.70 100 000.—	+ 5 946.75 + 9 062.70 +100 000.—
Dissolution de provisions et de réserves	W Marie	118 886.25	+118 886.25
Dissolution de provisions	_	118 886.25	+118 886.25
Autres produits extraordinaires	_	41 414.25	+ 41 414.25
Autres produits	_	41 414.25	+ 41 414.25
Excédent de produit du compte d'exploitation	105 810.—	59 226.34	— 46 583.66
Total des charges extraordinaires	105 810.—	335 197.96	+229 387.96
Charges d'exploitation extraordinaires	105 810.—	244 554.40	+138 744.40
Pertes sur valeurs mobilières Charges extraordinaires pour provisions Diverses charges extraordinaires	10 000.— 95 810.—	237.65 32 244.10 212 072.65	+ 237.65 + 22 244.10 +116 262.65
Amortissements extraordinaires	_	87 988.—	+ 87 988.—
Suppression d'immobilisations	=	87 988.—	+ 87 988.—
Solde actif	-	2 655.56	+ 2655.56

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	4 319 500.—	4 286 123.60	— 33 376.40
Dépenses pour le personnel	3 124 961.—	3 038 705.—	- <i>86 256.</i> —
Rétribution du personnel	2 701 531.—	2 595 347.65	—106 183.35
Prestations sociales	53 040.—	59 553.40	+ 6513.40
Assurances sociales	317 510.—	301 471	— 16 039.—
Autres frais de personnel	52 880.—	82 332.95	+ 29 452.95
Dépenses pour le matériel	204 750.—	197 820.65	— 6 929.35
Matériel de l'administration générale	95 500.—	104 628.65	+ 9128.65
Matériel d'entretien	16 850.—	13 396.90	- 3 453.10
Matériel d'usage	4 500.—	7 079.10	+ 2579.10
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	48 900.—	39 327.15	- 9 572.85
Matériel de programme	33 300.—	28 400.75	— 4 899.25
Acquisitions directement amortissables	5 700.—	4 988.10	- 711.90
Dépenses générales d'exploitation	363 110.—	390 452.15	+ 27 342.15
Dépenses générales de la société et du studio	11 550.—	18 267.05	+ 6717.05
Frais d'administration	122 600.—	129 423.50	+ 6823.50
Frais de voyage	48 300.—	62 214.80	+ 13 914.80
Assurances	9 950.—	10 274.80	+ 324.80
Prestations fournies par des tiers	32 500.—	34 176.25	+ 1 676.25
Loyers Intérêts sur capitaux	-	720.—	+ 720.—
Amortissements	50 400.— 87 810.—	47 305.25 88 070.50	- 3 094.75 + 260.50
Dépenses de programme	626 679.—	529 460.60	- 97 218.40
Traitements, honoraires et indemnités			
accessoires	545 269.—	433 280.30	-111 988.70
Prestations sociales pour les collaborateurs	010200.	400 200.00	-111 300.70
au programme	12 010.—	17 057.30	+ 5047.30
Frais de voyage	9 700.—	4 713.60	- 4 986.40
Droits d'auteurs, droits de diffusion	55 800.—	64 246.80	+ 8 446.80
Frais de circuits	1 900.—	6 846.25	+ 4 946.25
Charges générales de programme	2 000.—	3 316.35	+ 1 316.35
Excédent de produit du compte d'exploitation		129 685.20	+129 685.20
Produit d'exploitation		1100	
Total du produit d'exploitation	4 319 500.—	4 286 123.60	— 33 376.40
Moyens financiers ordinaires	4 286 000.—	4 226 000.—	60,000
Intérêts actifs	+ 200 000.—	80.75	- 60 000 + 80.75
Prestations fournies à des tiers	33 500.—	39 672.85	+ 6172.85
Recettes provenant de manifestations et ventes	_	860.55	+ 860.55
Recettes provenant de prestations d'assurances	_	14 413.—	+ 14 413.—
Autres recettes		5 096.45	+ 5 096.45

Compte de résultats	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits extraordinaires	2000.—	134 626.50	+132 626.50
Produits d'exploitation extraordinaires	-	325.—	+ 325.—
Produit de la vente d'immobilisations	A 1 -	325.—	+ 325.—
Dissolution de provisions et de réserves	_	4 534.90	+ 4534.90
Dissolution de provisions Dissolution de réserves	=	4 034.90 500.—	+ 4 034.90 + 500.—
Autres produits extraordinaires	2 000.—	81.40	— 1918.60
Autres produits	2 000.—	81.40	— 1 918.60
Excédent de produit du compte d'exploitation	-	129 685.20	+129 685.20
Total des charges extraordinaires	2 000.—	134 626.50	+132 626.50
Report solde passif	-	770.04	+ 770.04
Charges d'exploitation extraordinaires	-	4 044.90	+ 2044.90
Pertes sur débiteurs Charges extraordinaires pour provisions Diverses charges extraordinaires	2 000.—	10.— 4 034.90 —	+ 10.— + 4034.90 — 2000.—
Amortissements extraordinaires	_	4 500.25	+ 4500.25
Suppression d'immobilisations	-	4 500.25	+ 4 500.25
Solde actif	-	125 311.31	+125 311.31

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	901 472.—	895 966.50	— 5 505.50
Dépenses pour le personnel	532 012.—	521 462.45	—10 549.55
Rétribution du personnel	453 080.—	441 349.—	—11 731.—
Prestations sociales	8 240.—	9 831.65	+ 1 591.65
Assurances sociales	51 282.—	53 828.—	+ 2546.—
Autres frais de personnel	19 410.—	16 453.80	— 2 956.20
Dépenses pour le matériel	35 900.—	24 365.35	—11 534.65
Matériel de l'administration générale	4 600.—	6 461.65	+ 1 861.65
Matériel d'entretien	8 200.—	3 303.45	— 4 896.55
Matériel d'usage	1 500.—	158.80	— 1 341.20
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire Matériel de programme	8 150.— 11 700.—	7 441.45 7 000.—	— 708.55
Acquisitions directement amortissables	1 750.—	7 000.—	— 4 700.— — 1 750.—
Dépenses générales d'exploitation	71 960.—	65 946.15	— 6 013.85
Dépenses générales de la société et du studio	1 750.—	3 034.45	+ 1 284.45
Frais d'administration	16 550.—	17 024.20	+ 474.20
Frais de voyage	6 850.—	5 169.80	— 1 680.20
Assurances	1 200.—	1 211.35	+ 11.35
Prestations fournies par des tiers	6 550.—	3 310.35	— 3 239.65
Loyers	28 500.—	28 400.—	— 100.—
Intérêts sur capitaux	100.—	333.55	+ 233.55
Amortissements	10 460.—	7 462.45	— 2 997.55
Dépenses de programme	261 600.—	284 192.55	+22 592.55
Traitements, honoraires et indemnités			
accessoires	500.—	-	— 500.—
Prestations sociales pour les collaborateurs			
au programme	_	11.55	+ 11.55
Frais de voyage	-	222.50	+ 222.50
Droits d'auteurs, droits de diffusion	261 000.—	283 958.50	+22 958.50
Frais de circuits	100.—		<u> </u>
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	901 472.—	895 966.50	— 5 505.50
Moyens financiers ordinaires	706 000.—	706 000.—	
Intérêts actifs	5 000.—	66.10	- 4 933.90
Prestations fournies à des tiers	_	112.25	+ 112.25
Recettes provenant de prestations d'assurances	_	947.—	+ 947.—
Autres recettes	_	804.75	+ 804.75
Excédent des charges du compte d'exploitation	190 472.—	188 036.40	— 2 435.60

Compte de résultats	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
χ	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits extraordinaires	190 472.—	190 303.50	— 168.50
Report à compte nouveau	- 1_	121.28	+ 121.28
Dissolution de provisions et de réserves	156 693.83	108 795.03	—47 898.80
Dissolution de provisions Dissolution de réserves	156 693.83	2 101.20 106 693.83	+ 2 101.20 —50 000.—
Autres produits extraordinaires	_	7.—	+ 7.—
Autres produits	-	7.—	+ 7.—
Report passif	33 778.17	81 380.19	+47 602.02
Total des charges extraordinaires	190 472.—	190 303.50	— 168.50
Charges d'exploitation extraordinaires	-	2 109.35	+ 2109.35
Charges extraordinaires pour provisions Diverses charges extraordinaires	=	2 101.20 8.15	+ 2101.20 + 8.15
Amortissements extraordinaires	_	157.75	+ 157.75
Suppression d'immobilisations		157.75	+ 157.75
Excédent des charges du compte d'exploitation	190 472.—	188 036.40	— 2 435.60

	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	56 093 888.—	59 795 514.43	+3 701 626.43
Compte global Radio	55 120 371.—	55 781 558.24	+ 661 187.42
Quote-part au produit des taxes de concession Attribution de la Confédération pour le		50 813 000.—	_
Service des ondes courtes Attribution des PTT pour la télédiffusion Attribution supplémentaire 1970 Diverses recettes (compte d'exploitation	2 361 000.— 700 000.— 853 022.—	2 331 000.— 657 592.50 1 148 028.—	- 30 000 - 42 407.50 + 295 006
et compte de résultats) Dissolution de provisions	393 349.—	438 588.74 393 349.—	+ 438 588.74
Compte DG/SOC/TD	135 800.—	778 563.92	+ 642 763.92
Diverses recettes (compte d'exploitation et compte de résultats)	135 800.—	627 727.93	+ 491 927.93
Dissolution de diverses provisions et réserves	_	150 835.99	+ 150 835.99
Comptes des régions Radio	837 717.—	3 154 012.08	+2 316 295.08
Diverses recettes (compte d'exploitation et compte de résultats) Dissolution de diverses provisions et réserves	781 800.— 55 917.—	2 522 157.64 631 854.44	+1 740 357.64 + 575 937.44
Engagements non couverts	_	81 380.19	+ 81 380.19
Charges non couvertes TD	-	81 380.19	+ 81 380.19
Répartition des crédits	56 093 888.—	59 795 514.43	+3 701 626.43
DG/SOC/TD			
(tâches intéressant l'ensemble de la Suisse)	10 128 308.—	9 098 400.50	—1 029 907.50
Tâches de la SSR intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale incluse)	5 007 658.—	4 947 658.—	— 60 000.—
Service des ondes courtes Télédiffusion	4 156 000.—	3 228 500.—	— 927 500.—
Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun Provisions pour indemnités de renchérissemen	700 000.— 264 650.— t	657 592.50 264 650.—	— 42 407.50 —
Sociétés régionales	43 595 065.—	43 539 148.—	— 55 917.—
Suisse alémanique Suisse romande Suisse italienne	19 675 499.— 14 318 832.— 9 600 734.—	19 619 582.— 14 318.832.— 9 600 734.—	55 917. <u></u>
Autres crédits d'exploitation (Charges du compte de résultats, provisions incluses)	2 370 515.—	7 157 965.93	+4 787 450.93
Compte global Radio Suisse alémanique Suisse romande Suisse italienne Direction générale Service des ondes courtes Télédiffusion	1 452 915.— 443 800.— 199 500.— 138 500.— 135 800.—	3 144 009.74 1 635 331.63 910 467.73 608 212.72 472 960.41 194 750.10 192 233.60	+1 691 094.74 +1 191 531.63 + 710 967.73 + 469 712.72 + 337 160.41 + 194 750.10 + 192 233.60

	Compte 1969	Compte 1970	Valeur en plus ou en moins
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	52 443 085.65	55 378 306.10	+2 935 220.45
Attribution ordinaire à la Direction générale	4 480 596.—	4 805 009.—	+ 324 413.—
Attribution ordinaire au SOC	1 744 876.—	897 500.—	— 847 376.—
Attribution ordinaire à la Télédiffusion Attribution ordinaire à la Région Suisse	650 000.—	657 592.50	+ 7 592.50
alémanique et rhétoromane	18 575 823.—	19 222 603.—	+ 646 780.—
Attribution ordinaire à la Région Suisse romande	13 451 554.—	13 902 500.—	+ 450 946.—
Attribution ordinaire à la Région Suisse	0.007.700	0.000.000	+ 300 619.—
italienne	8 967 703.—	9 268 322.—	+ 300 619.— + 20 912.—
Attribution extraordinaire à la DG	121 737.—	142 649.— 2 331 000.—	+1 074 531.—
Attribution extraordinaire au SOC	1 256 469.— 21 512.50	2 331 000.—	— 21 512.50
Attribution extraordinaire à la Télédiffusion Attribution extraordinaire à la Région Suisse		_	
alémanique et rhétoromane	335 879.90	661 629.—	+ 325 749.10
Attribution extraordinaire à la Région Suisse romande	195 868.—	416 332.—	+ 220 464.—
Attribution extraordinaire à la Région Suisse	400 470	332 412.—	+ 162 939.—
Intérêts bancaires, commissions et frais	169 473.— 6 837.05	2 026.01	- 4 811.04
Excédent de produit du compte d'exploitation	2 464 757.20	2 738 731.59	+ 273 974.39
Total du produit d'exploitation	52 443 085.65	55 378 306.10	+2 935 220.45
Total du produit d'exploitation	32 443 003.03	00 070 000.10	12 000 EE0.10
Recettes des taxes de concession	49 693 000.—	50 813 000.—	+1 120 000.—
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de			
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession	49 693 000.—	50 813 000.—	+1 120 000.—
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC	49 693 000.—	50 813 000.—	+1 120 000.—
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.—	50 813 000.— 1 148 028.—	+1 120 000.— + 448 181.—
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion	49 693 000.— 699 847.—	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.—	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.—
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.—	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.—
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 — 86 930.—	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.—	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.—
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières Intérêts sur capitaux fixes Total des produits extraordinaires	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 — 86 930.— 106 218.15 3 374 744.10	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.— 339 420.05 3 153 815.29 2 738 731.59	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.— + 233 201.90 — 220 928.81 + 273 974.39
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières Intérêts sur capitaux fixes Total des produits extraordinaires Excédent de produit du compte d'exploitation	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 — 86 930.— 106 218.15 3 374 744.10	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.— 339 420.05 3 153 815.29 2 738 731.59 393 349.—	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.— + 233 201.90 — 220 928.81 + 273 974.39 — 462 187.90
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières Intérêts sur capitaux fixes Total des produits extraordinaires	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 — 86 930.— 106 218.15 3 374 744.10 2 464 757.20	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.— 339 420.05 3 153 815.29 2 738 731.59	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.— + 233 201.90 — 220 928.81 + 273 974.39
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières Intérêts sur capitaux fixes Total des produits extraordinaires Excédent de produit du compte d'exploitation Dissolution de provisions	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 — 86 930.— 106 218.15 3 374 744.10 2 464 757.20 855 536.90	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.— 339 420.05 3 153 815.29 2 738 731.59 393 349.—	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.— + 233 201.90 — 220 928.81 + 273 974.39 — 462 187.90
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières Intérêts sur capitaux fixes Total des produits extraordinaires Excédent de produit du compte d'exploitation Dissolution de provisions Autres produits	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 86 930.— 106 218.15 3 374 744.10 2 464 757.20 855 536.90 54 450.— 3 374 744.10 9 972.60	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.— 339 420.05 3 153 815.29 2 738 731.59 393 349.— 21 734.70 3 153 815.29	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.— + 233 201.90 — 220 928.81 — 273 974.39 — 462 187.90 — 32 715.30 — 220 928.81 — 9 972.60
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières Intérêts sur capitaux fixes Total des produits extraordinaires Excédent de produit du compte d'exploitation Dissolution de provisions Autres produits Total des charges extraordinaires Pertes sur valeurs mobilières	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 — 86 930.— 106 218.15 3 374 744.10 2 464 757.20 855 536.90 54 450.— 3 374 744.10 9 972.60 3 199 847.—	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.— 339 420.05 3 153 815.29 2 738 731.59 393 349.— 21 734.70	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.— + 233 201.90 — 220 928.81 + 273 974.39 — 462 187.90 — 32 715.30 — 220 928.81
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières Intérêts sur capitaux fixes Total des produits extraordinaires Excédent de produit du compte d'exploitation Dissolution de provisions Autres produits Total des charges extraordinaires	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 86 930.— 106 218.15 3 374 744.10 2 464 757.20 855 536.90 54 450.— 3 374 744.10 9 972.60	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.— 339 420.05 3 153 815.29 2 738 731.59 393 349.— 21 734.70 3 153 815.29	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.— + 233 201.90 — 220 928.81 — 273 974.39 — 462 187.90 — 32 715.30 — 220 928.81 — 9 972.60
Recettes des taxes de concession Recettes supplémentaires des taxes de concession Versement spécial de la Confédération pour le SOC Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion Intérêts sur valeurs mobilières Intérêts sur capitaux fixes Total des produits extraordinaires Excédent de produit du compte d'exploitation Dissolution de provisions Autres produits Total des charges extraordinaires Pertes sur valeurs mobilières Charges extraordinaires pour provisions	49 693 000.— 699 847.— 1 197 800.— 659 290.50 — 86 930.— 106 218.15 3 374 744.10 2 464 757.20 855 536.90 54 450.— 3 374 744.10 9 972.60 3 199 847.—	50 813 000.— 1 148 028.— 2 331 000.— 657 592.50 10 646.55 78 619.— 339 420.05 3 153 815.29 2 738 731.59 393 349.— 21 734.70 3 153 815.29 3 144 009.74	+1 120 000.— + 448 181.— +1 133 200.— — 1 698.— + 10 646.55 — 8 311.— + 233 201.90 — 220 928.81 + 273 974.39 — 462 187.90 — 32 715.30 — 220 928.81 — 9 972.60 — 55 837.26

	alémanique et rhétoromane	Suisse romande	Région Suisse italienne	Tota
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr
Total des charges	20 996 452.80	14 942 769.59	10 155 736.37	46 094 958.76
Dépenses pour le personnel	10 222 581.40	6 677 886.30	4 387 454.57	21 287 922.27
Rétribution du personnel	8 569 642.40	5 739 250.15	3 741 925.75	18 050 818.30
Prestations sociales	242 741.40	142 727.40	92 550.65	478 019.45
Assurances sociales	1 263 851.60	689 879.65	509 671.30	2 463 402.55
Autres frais de personnel	146 346.—	106 029.10	43 306.87	295 681.97
Dépenses pour le matériel	964 570.18	685 845.91	371 933.42	2 022 349.51
Matériel de l'administration générale	228 303.48	136 808.11	88 344 76	453 456.35
Matériel d'entretien	80 491.10	41 605.60	35 963.69	158 060.39
Matériel d'usage	32 018.60	30 525.65	7 238.41	69 782.66
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	316 479.25	254 524.55	77 819.36	648 823.16
Matériel de programme	295 666.20	212 835.40	153 380.55	661 882.15
Acquisitions directement amortissables	11 611.55	9 546.60	9 186.65	30 344.80
Dépenses générales d'exploitation	2 345 010.06	1 452 626.50	813 049.58	4 610 686.14
Dépenses générales de la société et du studio	327 839.16	125 913.20	49 930.10	503 682.46
Frais d'administration	419 823.90	322 814.74	151 033.85	893 672.49
Frais de voyage	289 627.20	188 448.75	52 205.25	530 281.20
Assurances	49 601.30	40 389.95	22 949.05	112 940.30
Prestations fournies par des tiers	199 282.30	234 953.75	67 998.55	502 234.60
Loyers	805 941.40	308 896.65	757.—	1 115 595.05
Intérêts sur capitaux	39 831.80	9 419.96	242 529.98	291 781.74
Amortissements	213 063.—	221 789.50	225 645.80	660 498.30
Dépenses de programme	7 464 291.16	5 881 799.45	4 583 298.80	17 929 389.41
Traitements, honoraires et indemnités accessoires Prestations sociales pour les collaborateurs au	5 814 781.20	4 437 070.50	3 757 612.85	14 009 464.55
programme	235 846.45	205 983.90	265 374.35	707 204.70
Frais de voyage	204 619.55	237 669.30	99 919.75	542 208.60
Droits d'auteusr, droits de diffusion	836 016.46	612 376.10	250 178.64	1 698 571.20
Travaux confiés à des tiers et achats	_	40 500.—	15 000.—	55 500.—
Frais de circuits	296 143.30	281 637.25	81 055.95	658 836.50
Locations Charges générales de programme	18 288.60 58 595.60	4 310.— 62 252.40	5 176.75 108 980.51	27 775.35 229 828.51
Excédent de produit du compte d'exploitation	-	244 611.43	100 300.51	244 611.43
		244 077.40		244 011.43
Produit d'exploitation	20.006.452.00	14 042 760 50	10 155 700 07	40,004,050,70
Total du produit d'exploitation	20 996 452.80	14 942 769.59	10 155 736.37	46 094 958.76
Moyens financiers ordinaires	19 907 899.30	14 318 832.—	9 600 734.—	43 827 465.30
ntérêts actifs	221 494.70	25 290.34	178 828.99	425 614.03
Prestations fournies à des tiers	105 042.65	226 997 35	61 109.70	393 149.70
Recettes provenant de manifestations et de ventes	153 105.20	62 740.95	21 914.40	237 760.55
Coproductions	19 778.65	68 393.55	67 244.30	155 416.50
Recettes provenant de prestations d'assurances	33 754.20	27 437.50	33 124.20	94 315.90
Autres recettes	482 257.10	213 077.90	95 022.65	790 357.65
Excédent des charges du compte d'exploitation	73 121.—	_	97 758.13	170 879.13

Compte de résultats	Région Suisse alémanique et rhétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits extraordinaires	596 231.83	286 530.14	150 968.48	1 033 730.45
Report à compte nouveau	4 7 4	667.36	2 782.66	3 450.02
Produits d'exploitation extraordinaires	21 247.—	5 455.60	2 757.—	29 459.60
Produit de valeurs mobilières Produit de la vente d'immobilisations Différence sur cours et sur décomptes	3 400.— 17 847.—	108.— 5 340.— 7.60	1 957.— 800.—	5 465.— 23 987.— 7.60
Dissolution de provisions et de réserves	471 638.18	32 694.80	127 521.46	631 854.44
Dissolution de provisions Dissolution de réserves	471 638.18	32 694.80	29 752.70 97 768.76	62 447.50 569 406.94
Suppression d'amortissements sur immobilisations	_	_	17 600.—	17 600.—
Rectification de valeur ensuite de suppression d'immobilisations		_	17 600.—	17 600.—
Autres produits extraordinaires	43 168.13	3 100.95	307.36	46 576.44
Autres produits	43 168.13	3 100.95	307.36	46 576.44
Solde passif	60 178.52	_	_	60 178.52
Excédent de produit du compte d'exploitation	-	244 611.43	-	244 611.43
Total des charges extraordinaires	596 231.83	286 530.14	150 968.48	1 033 730.45
Charges d'exploitation extraordinaires	522 553.33	280 889.85	35 610.35	839 053.53
Pertes sur déviteurs Frais extraordinaires de représentation Pertes sur valeurs mobilières Charges extraordinaires pour provisions Dommages extraordinaires Diverses charges extraordinaires	411.20 3 007.50 — 68 863.80 223.90 450 046.93	3.10 1.65 274 253.75 6 631.35	11 652.70 1 057.65 22 900.—	414.30 3 007.50 1.65 354 770.25 1 281.55 479 578.28
Amortissements extraordinaires	557.50	5 220.40	17 600.—	23 377.90
Suppression d'immobilisations	557.50	5 220.40	17 600.—	23 377.90
Excédent des charges du compte d'exploitation	73 121.—	_	97 758.13	170 879.13
Solde actif	- T	419.89	-	419.89

	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	125 012 879.20	138 762 563.72	+13 749 684.52
Compte global Télévision	124 631 879.20	131 980 139.—	+ 7 348 259.80
Quote-part au produit des taxes de concession Recettes de la SA pour la publicité à la TV Recettes provenant du compte général TV	72 450 000.— 43 000 000.—	72 450 000.— 45 300 330.—	+ 2300330.—
Compte d'exploitation et compte de résultats Dissolution de provisions et de réserves Versement ultérieur au titre des taxes de	2 000 000.— 5 407 485.20	4 936 255.75 7 595 293.25	+ 2 936 255.75 + 2 187 808.05
Concession 1970 Dissolution provision des taxes de concession		1 698 260.—	
supplémentaires de 1968	76 134.—		— 76 134.—
Comptes d'exploitation Télévision Diverses recettes télévision,	381 000.—	6 782 424.72	+ 6 401 424.72
Compte d'exploitation et compte de résultats Dissolution de provisions et de réserves	281 000.— 100 000.—	4 663 520.98 2 118 903.74	+ 4 382 520.98 + 2 018 903.74
Répartition des crédits	125 012 879.20	138 762 563.72	+13 749 684.52
Compte global Télévision	36 305 134.20	43 653 394.—	+ 7 348 259.80
Participation aux dépenses de la DG Attributions ultérieures à la DG Participation aux dépenses du SOC Provisions pour indemnités de renchérissement Crédit de programme à la charge du	4 569 796.— 88 227.— 897 500.— at	4 569 296.— 123 890.— 897 500.—	- 500 + 35 663 -
Directeur général Crédit de programme à la charge du		-	_
Directeur TV Crédit de programme pour productions de série		I	I I
Mise en réserve pour engagements de programme Provision pour des mesures sociales	1 975 013.20 1 698 260.—	1 975 013.20 1 698 260.—	=
Remboursement du prêt consenti par la Caisse-pension SSR Versement au fonds central de réserve	220 000.— 100 000.—	100 000.—	- 220 000.—
Versement au fonds de construction Diverses charges du compte global	26 756 338.—	31 924 891.96 2 364 542.84	+ 5 168 553.96 + 2 364 542.84
Comptes d'exploitation Télévision	88 707 745.—	95 109 169.72	+ 6 401 424.72
Charges de personnel Charges de programme Charges générales et du capital Excédent de produit des comptes d'exploitation Diverses charges extraordinaires Provision pour d'autres charges extraordinaire	_	31 511 652.19 38 611 221.54 20 850 020.25 1 013 115.47 764 256.53 2 358 903.74	- 681 225.81 + 5 101 754.54 - 2 155 379.75 + 1 013 115.47 + 764 256.53 + 2 358 903.74

	Compte 1969	Compte 1970	Valeur en plus ou en moins
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	112 013 506.10	123 383 828.70	+11 370 322.60
Attributions ordinaires à la DG	3 901 590.—	4 569 296.—	+ 667 706.—
Attributions ordinaires à l'exploitation TV	75 000 000.—	82 330 000.—	+ 7 330 000.—
Attributions supplémentaires à la TV		1 773 178.—	+ 1 773 178.—
Attributions supplémentaires à la DG Attributions ordinaires au Service des ondes	191 453.—	123 890.—	— 67 563.—
courtes		897 500.—	+ 897 500.—
Autres attributions à l'exploitation TV	2 134 647.75	4 223 567.—	+ 2 088 919.25
Intérêts débiteurs	161 025.50	-	— 161 025.50
Frais	53.72		_ 53.72
Intérêts bancaires, commissions et frais	-	10 888.74	+ 10 888.74
Excédent de produit du compte d'exploitation	30 624 736.13	29 455 508.96	— 1 169 227.17
Total du produit d'exploitation	112 013 506.10	123 383 828.70	+11 370 322.60
Recettes sur les taxes de concession Recettes supplémentaires sur les taxes de	64 050 000.—	72 450 000.—	+ 8 400 000.—
concession	1 864 927.—	1 698 260.—	— 166 667.—
Recettes de la SA pour la publicité à la TV	43 075 000.—	45 300 330.—	+ 2 225 330.—
Recettes d'intérêts sur prêts	30 464.55		_ 30 464.55
Recettes d'intérêts sur placements à terme	2 960 428.85	-	— 2 960 428.85
Autres recettes	32 685.70	-	— 32 685.70
Intérêts sur avoirs bancaires	_	9 968.55	+ 9 968.55
Intérêts sur prêts accordés		19 047.25	
Intérêts sur placements à terme Diverses recettes		3 894.575.70 11 647.20	+ 3 894 575.70 + 11 647.20
Total des produits extraordinaires	37 239 550.20	38 051 819.26	+ 812 269.06
	637.02	1 017.05	+ 380.03
Report actif		29 455 508.96	— 1 169 227.17
Excédent de produit du compte d'exploitation Différences sur cours et sur décomptes	44 475.—	25 455 505.55	_ 44 475.—
Dissolution de provisions (compte global)	2 569 702.05	7 595 293.25	+ 5 025 591.20
Autres produits	4 000 000.—		— 3 000 000.—
Total des charges extraordinaires	37 239 550,20	38 051 819.26	+ 812 269.06
		125 947 05	+ 125 847.05
Différences sur cours et sur décomptes	- 1 Lu - 1	125 847.05	1 120 047.05
Charges extraordinaires pour provisions (compte global)	2 454 249.50	2 113 762.50	_ 340 487.—
Charges extraordinaires pour provisions fond			- 1,3
de construction	32 011 043.85	31 924 891.96	— 86 151.89
Charges extraordinaires pour provisions crédi	it		
film de série	2 164 883.70		
Diverses charges extraordinaires	608 356.10	2 327 807.05	+ 1719 450.95
Salda antif	1 017.05		1 017.05
Solde actif	7 077.00		

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	88 707 745.—	91 986 009.45	+3 278 264.45
Dépenses pour le personnel	32 192 878.—	31 511 652.19	— 681 225.81
Rétribution du personnel	27 478 324.—	26 619 399.40	— 858 924.60
Prestations sociales	634 109.—	730 939.45	+ 96 830.45
Assurances sociales	3 416 945.—	3 341 143.05	— 75 801.95
Autres frais de personnel	663 500.—	820 170.29	+ 156 670.29
Dépenses pour le matériel	9 985 100.—	9 223 723.39	— 761 376.61
Matériel de l'administration générale	750 300.—	1 088 074.36	+ 337 774.36
Pièces de rechange	330 900.—	282 936.—	— 47 964.—
Matériel brut (en général)	233 000.—	311 058.45	+ 78 058.45
Matériel brut (programme)	4 420 200.—	4 411 080.60	— 9119.40
Matériel électronique	2 309 900.—	1 133 875.33	—1 176 024.67
Eclairage, courant fort	304 700.—	336 280.47	+ 31 580.47
Matériel de programme Matériel auxiliaire	346 900.—	391 372.62	+ 44 472.62
Acquisitions directement amortissables	1 183 200.— 106 000.—	1 168 742.61 100 302.95	- 14 457.39
			— 5 697.05
Dépenses générales d'exploitation	13 020 300.—	11 626 296.86	—1 394 003.14
Dépenses générales de la société et du studio		478 190.50	+ 32 390.50
Frais d'administration	1 653 100.—	1 934 657.95	+ 281 557.95
Frais de voyage	2 249 150.—	2 520 381.10	+ 271 231.10
Assurances Prestations fournies par des tiers	387 900.—	458 820.25	+ 70 920.25
Loyers	742 000.— 2 206 300.—	840 652.80	+ 98 652.80
Intérêts sur capitaux	47 600.—	2 166 007.36 80 881.75	- 40 292.64 + 33 281.75
Amortissements	5 288 450.—	3 146 705.15	-2 141 744.85
Dépenses de programme	33 509 467.—	38 611 221.54	+5 101 754.54
Traitements, honoraires et indemnités	00 000 107.	00 011 221.54	13 101 754.54
accessoires	14 525 019.—	15 429 756.35	+ 904 737.35
Prestations sociales pour les collaborateurs			. 001707.00
au programme	799 700.—	953 931.75	+ 154 231.75
Frais de voyage	1 695 000.—	2 564 955.80	+ 869 955.80
Droits d'auteurs, droits de diffusion	1 443 935.—	1 548 909.65	+ 104 974.65
Travaux confiés à des tiers et achats	4 380 543.—	6 773 291.44	+2 392 748.44
Frais de circuits Locations	2 006 370.—	1 997 589.65	— 8 780.35
Charges générales de programme	8 316 500.— 342 400.—		+ 595 980.65
Charges generales de programme	342 400.—	430 306.25	+ 87 906.25
Excédent de produit du compte d'exploitation	-	1 013 115.47	+1 013 115.47
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	88 707 745.—	91 986 009.45	+3 278 264.45
Moyens financiers ordinaires	88 326 745.—	88 326 745.—	H TO THE
Intérêts actifs	_	6 460.65	+ 6 460.65
Prestations fournies à des tiers	112 000.—	176 316.10	+ 64 316.10
Manifestations et ventes	93 000.—	316 896.83	+ 223 896.83
Coproductions		1 468 229.12	+1 468 229.12
Recettes provenant de prestations d'assurances		216 472.40	+ 176 472.40
Autres recettes	36 000.—	280 488.20	+ 244 488.20
Excédent de produit du compte d'exploitation	100 000.—	1 194 401.15	+1 094 401.15

Compte de résultats	Budget au 31 décembre 1970	Compte 1970	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des produits extraordinaires	116 000.—	4 180 384.39	+4 064 384.39
Report actif	-	44 793.89	+ 44 793.89
Produits extraordinaires d'exploitation	6 000.—	171 082.73	+ 165 082.73
Produit de la vente d'immobilisations Différence sur cours et sur décomptes	4 000.— 2 000.—	28 234.40 142 848.33	+ 24 234.40 + 140 848.33
Dissolution de provisions et de réserves	100 000.—	2 118 903.74	+2 018 903.74
Dissolution de provisions Dissolution de réserves	100 000.—	65 417.— 2 053 486.74	- 34 583 +2 053 486.74
Amortissements extraordinaires	_	-	-
Rectification de valeurs ensuite de suppression d'immobilisations	-	_	-
Autres produits extraordinaires	10 000.—	395 462.02	+ 385 462.02
Autres produits Recettes matériel activé	10 000.—	395 462.02	+ 385 462.02
Excédent de produit du compte d'exploitation	_	1 013 115.47	+1 013 115.47
Report à compte nouveau	_	437 026.54	+ 437 026.54
Total des charges extraordinaires	116 000.—	4 180 384.39	+4 064 384.39
Charges extraordinaires d'exploitation	16 000.—	2 938 516.89	+2 922 516.89
Charges extraordinaires pour provisions	-	1 505 417.—	+1 505 417.—
Charges extraordinaires pour provisions matériel		853 486.74	+ 853 486.74
Dommages extraordinaires Diverses charges extraordinaires	16 000.—	579 613.15	+ 563 613.15
Prestations sociales	_		-
Dépenses extraordinaires pour prestations sociales	-	-	-
Amortissement extraordinaires	-	3 357.70	+ 3357.70
Suppression d'immobilisations	-	3 357.70	+ 3 357.70
Excédent des charges du compte d'exploitation	100 000.—	1 194 401.15	+1 094 401.15
Report à compte nouveau	_	44 108.65	+ 44 108.65

	Bilan du compte global Radio	Bilan du compte global Télévision	Bilan de la DG, Service des ondes courtes,	bilan global	Bilan glob consolid SS
			Télédiffusion		
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Actifs	13 298 650.09	206 590 868.28	12 373 458.56	232 262 976.93	220 095 234.6
Capitaux circulants	13 298 650.09	177 580 148.94	4 594 371.02	195 473 170.05	183 305 427.7
Caisse	-	633 519.15	61 768.60	695 287.75	695 287.7
Chèques postaux	0.470.400.50	2 891 394.28	837 022.36	3 728 416.64	3 728 416.6
Banques Valeurs mobilières	8 176 199.50 1 945 506.—	82 849 778.84	845 862.40	91 871 840.74	91 871 840.7
onds de roulement	555 894.24	2 773 524.40		1 945 506.— 3 329 418.64	1 945 506
Débiteurs	2 621 050.35	6 186 378.99	1 949 464.35	10 756 893.69	8 323 786.6
Autres créances à court terme	_	866 576.55	893 476.76	1 760 053.31	1 760 053.3
Avant-productions	_	2 390 813.22	_	2 390 813.22	2 390 813.
Matériel en stock Compte de virement	L	1 538 439.09	_	1 538 439.09	1 538 439.
imprunts	C = =	1 044 170.76 6 010 146.61	_	1 044 170.76	1 044 170.
Constructions et transformations		68 512 097.85		6 010 146.61 68 512 097.85	1 431 675. 68 512 097.
Actifs transitoires		1 883 309.20	6 776.55	1 890 085.75	63 340.
Capitaux fixes					
valeur d'acquisition)	. A	28 557 994.10	7 196 387.70	35 754 381.80	35 754 381.
mmobilisations	_	28 557 994.10	7 196 387.70	35 754 381.80	35 754 381.
Comptes de passage	_	15 698.70	501 319.65	517 018.35	517 018.
Solde passif	-	437 026.54	81 380.19	518 406.73	518 406.
Solde passif TD	_	437 026.54	81 380.19	518 406.73	518 406.7
Passifs	13 298 650.09	206 590 868.28	12 373 458.56	232 262 976.93	220 095 234.6
Capitaux des tiers	2 308 880.80	37 650 176.14	7 773 432.90	47 732 489.84	35 564 747.5
réanciers	2 308 880.80	26 634 111.59	3 038 568.85	31 981 561.24	27 721 709.1
onds de roulement	-		555 894.24	555 894.24	
ompte courant	-	899 472.78	-	899 472.78	899 472.7
mprunts à long terme lettes hypothécaires		7 690 054.45 783 493.52	2 428 341.56 1 440 600.—	10 118 396.01	2 766 400
rovisions		1 638 350.80	143 954.80	2 224 093.52 1 782 305.60	2 224 093.5 1 782 305.6
assifs transitoires	-	4 693.—	3 808.45	8 501.45	8 501.4
onds retraités ROB	40-		162 265.—	162 265.—	162 265
éévaluations	_	20 686 935.08	3 868 669.25	24 555 604.33	24 555 604.3
éévaluations	-	20 686 935.08	3 868 669.25	24 555 604.33	24 555 604.3
apital propre	10 988 843.79	148 193 949.71	102 039.89	159 284 863.39	159 284 863.3
éserves et provisions onds de disposition	10 988 843.79	148 193 949.71	19 500.— 82 569.89	159 202 293.50 82 569.89	159 202 293.5 82 569.8
omptes de passage	_	15 698.70	501 319.65	517 018.35	517 018.3
Colde actif 1969	925.50	44 108.65	127 966.87	173 001.02	173 001.0
Sans les sociétés régionales Compte global et exploitation					

	Région Suisse alémanique et	Région Suisse	Région Suisse	Total
	rhétoromane	romande	italienne	
FERRIS OF THE STATE OF THE STAT	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actifs	7 183 711.44	8 494 203.54	16 333 188.90	32 011 103.88
Capitaux circulants	2 866 453.51	3 081 675.68	5 070 243.73	11 018 372.92
Caisse	64 307.25	67 310.75	58 786.35	190 404.35
Compte de chèques postaux	37 602.62	88 608.01	2 946 902.88	3 073 113.51
Banques	2 044 205.50	863 691.85	1 636 074.17	4 543 971.52
/aleurs mobilières	-	2 004.— 28 044.83	40 000.— 35 036.90	42 004.— 63 081.73
Nouvement interne du compte courant	543 878.39	243 664.60	112 281.22	899 824.2
Créances	043 676.33	240 004.00	112 201124	
Compte d'imputation, assurances et relevés de compte divers	78 529.40	-		78 529.40
Comptes de construction	92 978.30	1 755 514.64	-	1 848 492.94
Actifs transitoires	4 952.05	32 837.—	241 162.21	278.951.20
Capitaux fixes	4 083 613.36	3 275 567.13	11 087 124.25	18 446 304.74
Capitaux fixes	4 083 613.36	3 275 567.13	11 087 124.25	18 446 304.7
Compte de passage	173 466.05	2 136 960.73	175 820.92	2 486 247.7
	173 466.05	2 068 342.28	175 820.92	2 417 629.2
Comptes de passage Autres comptes de passage	-	68 618.45	=	68 618.4
Solde passif	60 178.52		1	60 178.5.
Passifs	7 183 711.44	8 494 203.54	16 333 188.90	32 011 103.88
Capitaux des tiers	1 575 091.02	1 462 230.70	8 784 658.69	11 821 980.4
	802 842.84	398 563.—	224 262.20	1 425 668.0
Créanciers Emprunts à long terme	772 248.18	840 000.—	228 800.—	1 841 048.1
Dettes hypothécaires	_	_	5 576 583.90	5 576 583.9
Provisions	-	219 231.60	0.755.040.50	219 231.6 2 759 448.6
Passifs transitoires	_	4 436.10	2 755 012.59	2 /59 440.0
Réévaluations	3 297 232.15	2 847 268.53	5 684 925.35	11 829 426.0
Réévaluations (fonds)	3 297 232.15	2 847 268.53	5 684 925.35	11 829 426.0
Capital propre	2 137 726.82	1 997 748.54	1 687 783.94	5 823 259.3
	- 000		168 400.—	168 400
Capital Réserves libres et statutaires	2 137 726.82		1 519 383.94	3 657 110.7
Réserves obligatoires	_	1 997 748.54		1 009 748.5
Compte de passage	173 661.45	2 186 535.88	175 820.92	2 536 018.2
	173 661.45	2 068 342.28	175 820.92	2 417 824.6
Comptes de passage	175 001.45	118 193.60	_	118 193.6
Autres comptes de passage	_	110 100.00		117 (22)

	Budget 1970	Budget 1971	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
1. Produits	55 184 949	59 315 410	+ 4130461
Quote-part du produit des taxes de concession	50 813 000	52 493 000	+ 1 680 000
Attribution de la Confédération pour le SOC	2 361 000	2 554 360	+ 193 360
Attribution à la télédiffusion	700 000	700 000	+ 298 850
Autres recettes d'exploitation (DG, SOC, TD y compris) Dissolution de réserves	917 600 393 349	1 216 450 ¹ 2 351 600	+ 1 958 251
2. Répartition des crédits	55 184 949	59 315 410	+ 4130461
Total	10 685 659	10 752 660	+ 67 001
Tâches intéresant l'ensemble de la Suisse			
(y compris la DG)	4 865 009	5 427 700	+ 562 691
Service suisse des ondes courtes	4 156 000	3 504 360	— 651 640
Télédiffusion	700 000	700 000 320 600²	+ 55 950
Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun Réserve pour allocation de renchérissement	264 650 700 000	800 000	+ 100 000
3. Sociétés régionales	42 128 775	47 346 300	+ 5 217 525
Suisse alémanique	18 957 953	21 305 835	+ 2347882
Suisse romande	13 902 500	15 624 279	+ 1 721 779
Suisse italienne	9 268 322	10 416 186	+ 1 147 864
4. Autres crédits d'exploitation	917 600	1 216 450	+ 298 850
Suicea alámanique	443 800	492 900	+ 49 100
Suisse alémanique Suisse romande	199 500	173 450	26 050
Suisse italienne	138 500	239 300	+ 100 800
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (DG)	135 800	136 800	+ 1000
Service suisse des ondes courtes Télédiffusion		163 000 11 000	+ 163 000 + 11 000
5. Réserve dans le compte général	1 452 915		— 1 452 915

¹ Incl. participation TV aux frais de la société des services d'exploitation.

² CRR Crédits totaux

Fr. 406 800.—

Participation Radio Fr. 320 600.— Participation Télévision Fr. 86 200.—

	Budget 1970	Budget 1971	plus pa	Dépenses er ou en moins er rapport au oudget 1970
Commto d'avalaitation	Fr.	Fr.	77	Fr
Compte d'exploitation Total des charges	9 500 605	11 539 500	+	2 038 895
Dépenses pour le personnel	2 800 510	3 561 450	+	760 940
Rétribution du personnel	2 443 600	3 048 300	+	
Prestations sociales	54 890	74 250	+	19 360
Assurances sociales	248 720	355 600	+	
Autres frais de personnel	53 300	83 300	+	30 000
Dépenses pour le matériel	211 250	294 250	+	83 000
Matériel de l'administration générale	186 100	230 500	+	44 400
Matériel d'entretien	600	1 600	+	
Matériel d'usage	950	950		-
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire Matériel de programme	21 600	29 100	+	
Acquisitions directement amortissables	1 000	31 100	+	30 100
Acquisitions directement amortissables	1 000	1 000	40%	
Dépenses générales d'exploitation	1 105 260	1 440 850	+	335 590
Dépenses générales de la société et du studio	205 450	222 300	+	16 850
Frais d'administration	282 700	320 000	+	
Frais de voyage	152 510	202 500	+	49 990
Assurances Prestations fournies par des tiers	4 600	7 200	+	2 600
(travaux exécutés par des tiers)	21 950	92.750		
Loyers	322 400	82 750 224 300	+	60 800 98 100
Intérêts sur capitaux	24 000	25 200	+	1 200
Amortissements	91 650	356 600	+	264 950
Dépenses de programme	5 277 775	6 106 150	+	828 375
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	29 400	31 600	+	2 200
Droits d'auteurs, droits de diffusion	5 000 375	5 697 550	+	697 175
Frais de circuits	7 000	7 000		-
Charges générales de programme	1 000	-	-	1 000
Crédits spéciaux Excédent de produit du compte d'exploitation	240 000 105 810	370 000	+	130 000
-xectorit de produit du compte à exploitation	105 810	136 800	+	30 990
Produit d'exploitation				
Total du produit d'exploitation	9 500 605	11 539 500	+	2 038 895
Moyens financiers ordinaires	9 429 805	11 467 700	+	2 037 895
ntérêts actifs	6 000	6 000		
Prestations fournies à des tiers	55 800	56 800	+	1 000
Recettes provenant de manifestations et de ventes	2 000	2 000		-
Recettes provenant de prestations d'assurance	7 000	7 000		15

Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse par groupes spécifiques

	Budget 1970	Budget 1971 p	lus ou par r	penses en en moins apport au lget 1970
STREET, STREET	Fr.	Fr.	1	Fr.
Compte de résultats Total des produits d'exploitation	105 810	136 800	+	30 990
Excédent de produit du compte d'exploitation	105 810	136 800	+	30 990
Total des charges extraordinaires	105 810	136 800	+	30 990
Charges extraordinaires d'exploitation	105 810	136 800	+	30 990

	Budget 1970	Budget 1971	plus o	épenses en u en moins rapport au udget 1970
	Fr.	Fr.		Fr.
Compte d'exploitation				
Total des charges	4 319 500	4 617 860	+	298 360
Dépenses pour le personnel	3 124 961	3 434 200	+	309 239
Rétribution du personnel	2 701 531	2 938 650	+	237 119
Prestations sociales	53 040	62 910	+	9 870
Assurances sociales	317 510	367 840	+	50 330
Autres frais de personnel	52 880	64 800	+	11 920
Dépenses pour le matériel	204 750	249 000	+	44 250
Matériel de l'administration générale	95 500	100 000	+	4 500
Matériel d'entretien	16 850	20 000	+	3 150
Matériel d'usage	4 500	6 100	+	1 600
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	48 900	47 000	-	1 900
Matériel de programme	33 300	68 600	+	35 300
Acquisitions directement amortissables	5 700	7 300	+	1 600
Dépenses générales d'exploitation	363 110	394 750	+	31 640
Dépenses générales de la société et du studio	11 550	19 050	+	7 500
Frais d'administration	122 600	145 800	+	23 200
Frais de voyage	48 300	44 450	-	3 850
Assurances	9 950	10 600	+	650
Prestations fournies par des tiers (travaux exécutés par des tiers) Loyers	32 500	39 750	+	7 250
Intérêts sur capitaux	50 400	750 46 200	+	750 4 200
Amortissements	87 810	88 150	+	340
Dépenses de programme	626 679	539 910		86 769
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	545 269	433 430		111 839
Prestations sociales pour les collaborateurs au				
programme	12 010	14 880	+	2 870
Frais de voyage	9 700	7 500	-	2 200
Droits d'auteurs, droits de diffusion	55 800	69 500	+	13 700
Frais de circuits Charges générales de programme	1 900	3 800	+	1 900
Crédits spéciaux	2 000	10 000	+	1 200
Produit d'exploitation		6 300		1
Total du produit d'exploitation	4 319 500	4 617 860	+	298 360
Moyens financiers ordinaires Prestations fournies à des tiers	4 286 000 33 500	4 584 360 33 500	+	298 360

	Budget 1970		Dépenses en us ou en moins par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de résultats Total des produits extraordinaires	2 000	2 000	_
Autres produits extraordinaires	2 000	2 000	
Total des charges extraordinaires	2 000	2 000	_
Charges extraordinaires d'exploitation	2 000	2 000	

	Budget 1970	Budget 1971	plus ou par i	penses en i en moins rapport au dget 1970
	Fr.	Fr.		Fr.
Compte d'exploitation				
Total des charges	901 472	978 400	+	76 928
Dépenses pour le personnel	532 012	574 050	+	42 038
Rétribution du personnel	453 080	478 900	+	25 820
Prestations sociales	8 240	12 700	+	4 460
Assurances sociales	51 282	64 300	+	13 018
Autres frais de personnel	19 410	18 150	-	1 260
Dépenses pour le matériel	35 900	33 700	4	2 200
Matériel de l'administration générale	4 600	5 000	+	400
Matériel d'entretien	8 200	8 200		_
Matériel d'usage	1 500	1 300	-	200
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire Matériel de programme	8 150 11 700	8 200 6 000	+	50 5 700
Acquisitions directement amortissables	1 750	5 000	+	3 250
Dépenses générales d'exploitation	71 960	70 350		1 610
Dépenses générales de la société et du studio	1 750	3 150	+	1 400
Frais d'administration	16 550	16 450	_	100
Frais de voyage	6 850	8 500	+	1 650
Assurances	1 200	1 300	+	100
Prestations fournies par des tiers (travaux exécutés par des tiers)	6 550	0.400		450
Loyers	6 550 28 500	6 400 28 500	_	150
Intérêts sur capitaux	100	100		
Amortissements	10 460	5 950	-	4 510
Dépenses de programme	261 600	300 300	+	38 700
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	500	200	_ *	300
Droits d'auteurs, droits de diffusion	261 000	300 000	+	39 000
Frais de circuits	100	100		_
Produit d'exploitation				4.4
Total du produit d'exploitation	901 472	978 400	+	76 928
Moyens financiers ordinaires	706 000	706 000	1	
Intérêts actifs	5 000	5 000		_
Excédent des charges du compte d'exploitation	190 472	267 400	+	76 928

	Budget 1970	Budget 1971	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de résultats Total des produits extraordinaires	190 472.—	267 400.—	+ 76 928.—
Dissolution de provisions et de réserves	156 693.83		—156 693.83
Report passif* .	33 778.17	267 400.—	+233 621.83
Total des charges extraordinaires	190 472.—	267 400.—	+ 76 928.—
Excédent des charges du compte d'exploitation	190 472.—	267 400.—	+ 76 928.—

^{*} La question du financement ultérieur de la télédiffusion sera réexaminée.

	Région	Région	Région	Total
	Suisse	Suisse	Suisse	Total
	lémanique et			
	rhétoromane	romande	italienne	
AND THE RESERVE OF THE PARTY OF	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Compte d'exploitation				11.
Total des charges	22 119 335	15 797 729	11 110 486	49 027 550
Dépenses pour le personnel	10 619 640	7 266 950	5 030 375	22 916 965
Rétribution du personnel	9 130 490	6 272 200	4 398 135	19 800 825
Prestations sociales	244 950	138 600	98 690	482 240
Assurances sociales	1 056 350	768 150	492 000	2 316 500
Autres frais de personnel	187 850	88 000	41 550	317 400
Dépenses pour le matériel	760 050	635 200	389 100	1 784 350
Matériel de l'administration générale				
Matériel d'entretien	177 500	142 500	95 400	415 400
Matériel d'usage	84 100	35 700	29 900	149 700
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	26 750	26 400	10 400	63 550
	213 400	211 500	80 500	505 400
Matériel de programme	249 500	203 000	163 000	615 500
Acquisitions directement amortissables	8 800	16 100	9 900	34 800
Dépenses générales d'exploitation	2 227 280	1 513 200	809 870	4 550 350
Dépenses générales de la société et du studio	383 200	111 100	41 600	535 900
Frais d'administration	356 000	320 800	156 350	833 150
Frais de voyage	237 150	170 650	51 700	459 500
Assurances	49 700	42 400	23 400	115 500
Prestations fournies par des tiers (travaux exécutés par des tiers)	164 560	211 800	64 750	441 110
Loyers	782 720	307 100	720	
Intérêts sur capitaux	32 100	8 000		1 090 540
Amortissements	221 850	341 350	237 850 233 500	277 950 796 700
Dépenses de programme	7 946 365	5 986 379	4 881 141	10.012.005
				18 813 885
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	6 543 065	4 514 379	3 999 441	15 056 885
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	159 700	238 900	310 000	708 600
Frais de voyage	208 300	263 800	92 600	564 700
Droits d'auteurs, droits de diffusion	786 900	652 000	258 900	1 697 800
Travaux confiés à des tiers et achats	-	40 000	_	40 000
Frais de circuits	175 500	230 000	80 500	486 000
Locations	1 500	7 000	10 800	19 300
Charges générales de programme	71 400	40 300	128 900	240 600
Exédent de produit du compte d'exploitation	566 000	396 000	_	962 000
Produit d'exploitation				
Total du produit d'exploitation	22 119 335	15 797 729	11 110 486	49 027 550
Moyens financiers ordinaires	24 222 425	45.004.070	40.410.400	
ntérêts actifs	21 626 435	15 624 279	10 416 186	47 666 900
	50 000	13 000	100 000	163 000
Prestations fournies à des tiers	57 000	104 500	36 000	197 500
Recettes provenant de manifestations et de ventes	12 000	9 000	3 800	24 800
Co-productions	-	5 000	24 000	29 000
Recettes provenant de prestations d'assurance	10 000	6 000	5 000	21 000
Autres recettes	363 900	35 950	70 500	470 350
Excédent des charges du compte d'exploitation			455 000	455 000

	Région Suisse alémanique et rhétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de résultats Total des produits extraordinaires	571 000	402 100	473 000	1 446 100
Produits extraordinaires d'exploitation	3 000	3 000	2 000	8 000
Dissolution de provisions et de réserves	/ E / - 1	-	470 000	470 000
Autres produits extraordinaires	2 000	3 100	1 000	6 100
Excédent de produit du compte d'exploitation	566 000	396 000		962 000
Total des charges extraordinaires	571 000	402 100	473 000	1 446 100
Charges extraordinaires d'exploitation	571 000	396 000	8 000	975 000
Amortissements extraordinaires		6 100	10 000	16 100
Excédent des charges du compte d'exploitation	_	_	455 000	455 000

	Budget 1970	Budget 1971	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
. Produits	117 907 134	132 790 000	+14 882 866
Quote-part du produit des taxes de concession	72 450 000	80 430 000	+ 7 980 000
Recettes de la publicité à la télévision	43 000 000	50 000 000	+ 7000000
Recettes du compte général TV	2 000 000	2 000 000	
Diverses recettes d'exploitation Dissolution des provisions des taxes de concession	281 000	360 000	+ 79 000
supplémentaires 1968	76 134	_	— 76 134
Dissolution de réserves	100 000		— 100 000
2. Répartition des moyens financiers	117 907 134	132 790 000	+14 882 866
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse	8 049 796	11 925 000	+ 3875204
Participation aux charges de la direction générale Participation aux charges du Service des ondes	4 499 796	5 975 000	+ 1 475 204
courtes		950 000	+ 950 000
Réserve pour allocation de renchérissement	750 000	1 200 000	+ 450 000
Crédit de programme du directeur général Crédit de programme du directeur TV	500 000	500 000	
pour des émissions extraordinaires	800 000	800 000	-
Crédit de programme pour production films de série	1 500 000	1 500 000	-
Réserve pour tâches de programme	-	1 000 000	+ 1 000 000
Budget d'exploitation de la télévision	82 781 000	90 360 000	+ 7579 000
Charges de personnel	30 414 700	36 398 400	+ 5 983 700
Charges de programme	29 482 900	31 501 300	
Charges de matériel et d'exploitation	22 883 400	22 460 300	3 — 423 100
Autres tâches à financer par les recettes de la TV	27 076 338	30 505 000	+ 3 428 662
Remboursement du prêt consenti par la			
Caisse-pension de la SSR	220 000	220 000	-
Versement au fonds de réserve central	100 000	100 000	
Versement au fonds de construction	26 756 338	30 185 000	+ 3 428 662

¹ Incl. participation ATS de Fr. 480 000.— selon décision du Comité central du 23 avril 1970.

² Selon décision de l'assemblée générale du 10 janvier 1970.

^a Incl. participation à la CRR de Fr. 86 200.— au total.

	Budget 1970	Budget 1971	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1970
	Fr.	Fr.	Fr.
Compte d'exploitation			
Total des charges	82 781 000	90 360 000	+ 7 579 000
Dépenses pour le personnel	30 414 700	36 398 400	+ 5 983 700
Rétribution du personnel	26 274 950	30 867 700	
Prestations sociales	616 450	728 000	The state of the s
Assurances sociales	2 864 800	4 013 700	
Autres frais de personnel	658 500	789 000	+ 130 500
Dépenses pour le matériel	9 980 100	10 002 400	+ 22 300
Matériel de l'administration générale	750 300	872 400	+ 122 100
Pièces de rechange	330 900	335 200	+ 4 300
Matériel brut (en général)	233 000	301 100	+ 68 100
Matériel brut (programme)	4 415 200	4 387 100	— 28 100
Matériel électronique	2 309 900	1 950 300	— 359 600
Eclairage, courant fort	304 700	320 400	+ 15 700
Matériel de programme	346 900	412 800	+ 65 900
Matériel auxiliaire	1 183 200	1 245 000	+ 61 800
Acquisitions directement amortissables	106 000	178 100	+ 72 100
Dépenses générales d'exploitation	12 903 300	12 457 900	— 445 400
Dépenses générales de la société et du studio	445 800	496 600	+ 50 800
Frais d'administration	1 653 100	1 995 600	+ 342 500
Frais de voyage	2 159 150	2 154 500	— 4 650
Assurances Prestations fournies par des tiers	387 900	505 800	+ 117 900
(travaux exécutés par des tiers)	738 000	830 900	+ 92 900
Loyers	2 183 300	2 500 000	+ 316 700
Intérêts sur capitaux	47 600	38 100	— 9 500
Amortissements	5 288 450	3 936 400	<u> </u>
Dépenses de programme	29 482 900	31 501 300	+ 2018 400
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	13 312 150	14 342 500	+ 1 030 350
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	795 700	784 300	— 11 400
Frais de voyage	1 590 500	2 035 400	+ 444 900
Droits d'auteurs, droits de diffusion	1 452 200	1 316 300	- 135 900
Travaux confiés à des tiers et achats	2 015 150	3 551 600	+ 1 536 450
Frais de circuits	1 859 500	1 741 000	- 118 500
Locations	8 246 500	7 303 400	— 943 100
Charges générales de programme	211 200	426 800	+ 215 600
Produit d'exploitation			
Total du produit d'exploitation	82 781 000	90 360 000	+ 7579 000
Moyens financiers ordinaires	82 400 000	90 000 000	+ 7 600 000
Intérêts actifs	- X	4 000	+ 4000
Prestations fournies à des tiers	112 000	107 000	- 5000
Manifestations et ventes	93 000	125 000	+ 32 000
Co-productions	Tey I	96 000	+ 96 000
Recettes provenant de prestations d'assurance	40 000	_	— 40 000
Autres recettes	36 000	28 000	— 8 000
Excédent des charges du compte d'exploitation	100 000	-	— 100 000
			SILE IN CO.

Résumé par groupes spécifiques

	Budget 1970	Budget 1971 p	lus ou par r	en moins apport au iget 1970
	Fr.	Fr.		Fr.
Compte de résultats Total des produits extraordinaires	116 000	17 000	-	99 000
Produits extraordinaires d'exploitation	6 000	5 000	-	1 000
Dissolution de provisions et de réserves	100 000	N 752	_	100 000
Autres produits extraordinaires	10 000	12 000	+	2 000
Total des charges extraordinaires	116 000	17 000	_	99 000
Charges extraordinaires d'exploitation	16 000	17 000	+	1 000
Excédent des charges du compte d'exploitation	100 000	-	_	100 000

Statistiques

Auditeurs

Augmentation du nom auditeurs de radio en		Total au 1er janvier	Total au 31 décembre	Augmen- tation	dont diffusion par fil au téléphone
Direction des téléphones	de Bâle	153 972	158 154	4 182	37 322
	de Bellinzone	72 619	74 964	2 345	20 822
	de Berne	136 001	139 276	3 275	55 465
	de Bienne	104 092	107 022	2 930	28 116
	de Coire	55 009	56 736	1 727	24 635
	de Fribourg	41 866	43 343	1 477	4 962
	de Genève	111 014	118 268	7 254	
	de Lausanne	148 278	151 341	3 063	21 260 23 492
	de Lucerne	113 719	116 838	3 119	
	de Neuchâtel	59 623	60 990	1 367	38 270
	d' Olten	103 423	105 852	2 429	10 572
	de Rapperswil	67 978	70 192	2 214	16 175
	de St-Gall	135 479	138 627		14 721
	de Sion	43 999	45 824	3 148	16 718
	de Thoune	51 674		1 825	14 805
	de Winterthour	85 701	53 313	1 639	19 947
	de Zurich		88 209	2 508	11 236
	de Zulicii	315 894	322 663	6 769	75 515
Totaux		1 800 341	1 851 612	51 271	434 033

¹ Y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

Nombre des auditeurs de 1923 à 1970

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmenta- tion annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre t	Augmenta- ion annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmenta- tion annuelle
1923	980	_	1939	593 360	44 827	1955	1 233 075	34 318
1924	16 964	15 984	1940	634 248	40 888	1956	1 267 824	34 749
1925	33 532	16 568	1941	680 306	46 058	1957	1 308 341	40 517
1926	51 194	17 662	1942	729 231	48 925	1958	1 349 505	41 164
1927	59 066	7 872	1943	779 920	50 689	1959	1 387 877	38 372
1928	70 183	11 117	1944	819 502	39 582	1960	1 444 975	57 098
1929	83 757	13 574	1945	854 639	35 137	1961	1 490 088	45 113
1930	103 808	20 051	1946	890 687	36 048	1962	1 538 283	48 195
1931	150 021	46 213	1947	922 959	32 272	1963	1 583 246	44 963
1932	231 397	81 376	1948	969 606	46 647	1964	1 619 395	36 149
1933	300 051	68 654	1949	1 008 453	38 847	1965	1 653 679	34 284
1934	356 866	56 815	1950	1 036 710	28 257	1966	1 677 302	23 623
1935	418 499	61 633	1951	1 079 304	42 594	1967	1 725 341	48 039
1936	464 332	45 833	1952	1 119 842	40 538	1968	1 751 869	26 528
1937	504 132	39 800	1953	1 158 073	38 231	1969	1 800 341	48 472
1938	548 533	44 401	1954	1 198 757	40 684	1970	1 851 612	51 271

I. D'après le genre d'émission (sans orchestre)	Total heures d'émission	Emissions en direct et production du studio	1re diffusion d'émissions enregistrées	Répétitions	Enregistre- ments com- merciaux	provenant de
a) 1er programme						
Total en heures et minutes Au pour-cent	19 421,34 100	3 986,47 20,6	6 128,52 31,5	1 226,55 6,3	7 457,32 38,4	
b) 2º programme						
Total en heures et minutes Au pour-cent	11 409,43 100	402,45 3,5	3 579,49 31,4	1 446,09 12,7	2 618,03 23,0	
c) 1er et 2e programme ensemble						
Total en heures et minutes 1er programme Total en heures et minutes	19 421,34	3 986,47	6 128,52	1 226,55	7 457,32	621,28
2e programme	11 409,43	402,45	3 579,49	1 446,09	2 618,03	3 362,57
Total des heures d'émission	30 831,17	4 389,32	9 708,41	2 673,04	10 075,35	3 984,25
Au pour-cent	100	14,2	31,5	8,6	32,7	13,0

II. D'après le genre de programme	1er programme total en heures et en minutes	1er programme en %	2e programme total en heures et en minutes	2e programme en %
Total des trois groupes principaux en heures et en minutes	19 421,34	100	11 409,43	100
Total des émissions musicales, orchestres inclus	8 505,13	43,79	6 461,18	56,63
Musique symphonique	652,51	3,36	2 475,04	21,69
Musique de chambre	294,37	1,52	2 881,13	25,25
Œuvres lyriques	210,22	1,12	878,57	7,70
Chœurs	76,35	0,39	160,34	1,41
Musique expérimentale	21,14	0,11	52,16	0,46
Musique religieuse	77,15	0,40	269,32	2,36
Musique légère	5 490,01	28,27	546,23	4,79
Jazz	187,11	0,96	292,52	2,57
Musique de divertissement relevée	380,18	1,96	50,06	0,44
Musique populaire	569,16	2,93	74,48	0,66
Harmonies et fanfares	69,36	0,36	58,35	0,51
Musique commentée	467,57	2,41	306,09	2,68
Total des émissions parlées	6 636,02	34,17	4 571,20	40,07
Jeux radiophoniques	587,50	3,03	283,38	2,49
Jeux radiophoniques en dialecte	86,55	0,45	2,15	0,02
Cabarets, feuilletons	252,37	1,30	5,24	0,05
Variétés	2 041,32	10,51	2,15	0,02
Rubriche (seulement RSI)	36,58	0,19	373,47	3,28
Documentari e inchieste (seulement RSI)	77,48	0,40	54,38	0,48
Recherche	599,08	3,08	29,50	0,23
Emissions féminines	161,51	0,83	987,17	8,65
Emissions pour les jeunes	638,32	3,29	25,44	0,23
Radioscolaire	113,19	0,58	356,32	3,12
Emissions sportives (seulement DRS)	374,02	1,93	78,31	0,69
Emissions pour les travailleurs étrangers	30,21	0,16	7,30	0,07
Emissions spéciales	850,20	4,38	476,03	4,17
Emissions agricoles	75,13	0,39	248,35	2,18
Instruction civique	181,31	0,93	16,29	0,14
Emissions rhéto-romanes	31,51	0,16	22,22	0,20
Magazines, soirées de variétés	496,14	2,56	19,19	0,17
Total informations	4 280,19	22,04	377,05	3,30
Informations internationales	1 145,00	5,90	68,23	0,60
Informations nationales	2 209,21	11,38	165,16	1,45
Informations non politiques	390,24	2.01	81,50	0,72
Sport (RS et RSI seulement)	399,00	2,05	61,21	0,54
Informations régionales	136,34	0,70	15	0,00
Total orchestres (en particulier)	761,02	3,91	825,12	7,23
Orchestre symphonique DRS	71,11	0,38	116,02	1,03
Orchestre de chambre Berne	3,00	0,02	57	0,05
Orchestre symphonique RSI	99,56	0,50	219,10	1,92
Orchestre de chambre Lausanne	65,50	0,34	136,52	1,20
Orchestre de la Suisse romande	130,25	0,68	255,38	2,25
Orchestre de divertissement DRS	164,56	0,85	30,59	0,27
Orchestre de divertissement RSI	171,23	0,88	20,06	0,18
Ensemble musique légère de la Suisse romande	50,21	0,26	37,28	0,33

	Radio della Sviz		Radio Suisse	DRS	
2º programme	1er programme	2e programme	1er programme		1er programme
h, et min.	h. et min.	h. et min.	h. et min.	h. et min.	h. et min.
3 358,39	6 116,40	4 861,33	6 436,20	3 189,31	6 868,34
2 384,56	3 606,31	3 192,20	1 398,26	2 469,13	3 500,16
551,42	112,02	1 072,18	270,30	851,04	270,19
1 163,33	62,15	936,39	101,25	781,01	130,57
251,58	63,42	323,32	89,40	303,27	65,00
31,22	8,47	82,48	15,11	46,24	52,37
20	_	51,56	21,14	40,24	52,57
- 1		204,55	53,40	64,37	22.25
274,48	3 040,40	233,50	741,05	37,45	23,35
15,05	42,15	244,21	4,10		1 708,16
_		2-1-1/2-1	4,10	33,26	140,46
		42,01	101,31	50,06	380,18
24,48	18,59	42,01	101,31	32,47	467,45
71,20	257,51			33,47	50,37
71,20	257,51			234,49	210,06
882,45	1 273,11	1 417,18	3 263,40	686,06	2 099,11
63,23	148,29	59,57	256,36	160,18	182,45
_	43,56	30	10	1,45	42,49
4,54	23,44	_	A REAL PROPERTY.	30	228,53
_	_	373,47	2 003,27	30	
54,38	36,58		2 000,27		38,05
25,50	77,14	- 1			-
331,18	118,29	457,03	299,25	400.50	34
25,14	1,19	407,00	37,07	198,56	181,14
1300,0	301,24	203,36		30	123,25
1000/	29,53	78,28	206,08	22,56	131,00
	25,55	70,20	15,45		67,41
88,19	30,21	100 52	-	7,30	374,02
156,45	257,43	180,53	115.01	206,51	_
30,45		63,04	445,01	28,46	147,36
1,51	25,56	- I	1	15,59	49,16
1,5	66,16		-	20,31	115,15
	444.00		-	19,19	31,51
1-1-1	111,29		_	2,15	384,45
90,58	1 236,58	251,55	1 774,14	34,12	1 269,07
	170,07	65,18	703,42	2.05	074.44
72,02	698,14	62,07		3,05	271,11
,1!	000,14	81,50	516,11	31,07	994,56
18,4	232,03	42,40	390,24	_	1 TO -
1!	136,34	42,40	163,57	_	3,00
246,3	267,38	40C EQ	252.00		
240,0	207,30	406,58	253,28	171,42	239,56
_	_	-	18	116,02	70,53
214,4	05.50		_	8,57	3,00
214,4	95,56	4,27			_
11.0		134,40	65,21	2,12	29
11,0		232,12	129,57	12,24	28
00	470.00	_		30,51	164,56
20,0	170,39 1,03	35,39	34 57,18	_	10
3		25 20		1,16	

Augmentation du nombre des téléspectateurs en 1970	Total au 1er janvier	Total au 31 décembre	Augmen- tation
Direction des téléphones de Bâle	102 709	113 042	10 333
de Bellinzone	52 502	58 327	5 825
de Berne	74 546	83 552	9 006
de Bienne	68 957	76 197	7 240
de Coire	27 722	32 982	5 260
de Fribourg	28 217	32 151	3 934
de Genève	83 190	91 681	8 491
de Lausanne	102 475	111 477	9 002
de Lucerne	67 113	77 284	10 171
de Neuchâtel	38 950	42 477	3 527
d'Olten	61 123	68 445	7 322
de Rapperswil	40 147	45 501	5 354
de St-Gall	82 922	93 097	10 175
de Sion	27 500	31 781	4 281
de Thoune	23 259	27 410	4 151
de Winterthour	53 748	59 827	6 079
de Zurich	209 017	228 662	19 645
Totaux	1 144 154	1 273 893	129 739

Nombre des téléspectateurs de 1953 à 1970

Année	Téléspec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle	Année	Téléspec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle	Année	Téléspec- tateurs au 31 décembre	Augmen- tation annuelle
1953	920	_	1959	78 700	28 396	1 1965	620 783	128 940
1954	4 457	3 537	1960	128 956	50 256	1966	751 695	130 912
1955	10 507	6 050	1961	193 819	64 863	1967	867 951	116 256
1956	19 971	9 464	1962	273 894	80 075	1968	1 011 165	143 214
1957	31 374	11 403	1963	366 129	92 235	1969	1 144 154	132 989
1958	50 304	18 930	1964	491 843	125 714	1970	1 273 893	129 739

Heures d'émission	Suisse alémanique et rhéto-romane	Suisse romande	Suisse italienne	Suisse total
	h. et min.	h. et min.	h. et min.	h. et min.
Total des heures d'émission	3 121,16	3 058,34	2 793,07	8972,57
Moyenne hebdomadaire des heures d'émission	60,04	58,83	53,73	172,60

Sources d'émission	Suisse alémanique et rhéto-romane	Suisse romande	Suisse italienne	Suisse total	Suisse total
	h. et min.	h. et min.	h. et min.	h. et min.	en %
Studio: émissions en direct	557.20	426,54	360,06	1 344,20	14,98
Studio: enregistrement 1er programme	104,26	269,25	241,32	615,23	6,86
Cars de reportage TV: émissions en direct	104,38	48,16	27,41	180,35	2,01
Cars de reportage TV: enregistrement	104,00	40,10	-//	.00,00	
	46,54	91,07	62.50	200,51	2,24
1er programme	189,32	378,20	204,09	772.01	8,60
Film: production propre	447.57	110,33	276,58	835,28	9,31
Enregistrements, répétitions			795,25	2 602,15	29,00
Films de commerce	954,38	852,12	795,25	2 002,13	25,00
Reprises programme suisse, en direct ou en	440 55	400.40	40440	1 200 21	11 50
différé	413,55	430,16	464,10	1 308,21	14,58
Reprises programme étranger, en direct ou	1000	-	44.60	047.47	0.40
en différé, unilateral ou bilatéral	38,52	167,47	11,08	217,47	2,43
Reprises Eurovision	258,38	277,59	313,35	850,12	9,48
Production par des tiers	4,26	5,45	35,33	45,44	0,51
Total	3 121,16	3 058,35	2 793,07	8 972,57	100

D'après le genre de programmes	The second second		que et rhéto-romar	
	Program h. et min.	me national en %	Program h. et min.	me régional en %
Total des 6 groupes principaux	768,09	100	2353,07	100
Information, total	314,31	40,94	338,04	14,37
Actualités	2,37	0,34	134,19	5,71
Enquêtes, informations, magazines Manifestations, externes	2,31	0,33	99,04	4,21
Résultats, reportages filmés sport Emissions documentaires sport	19,45	2,57	61,17	2,60
Emissions en direct, sport	289,38	37,71	33,39 9,45	1,43 0,41
Culture et science, total	24,08	3,14	213,03	9,05
Culture	4,42	0,61	71,44	3,05
Science		72	30,56	1,31
Voyage et circulation	1,06	0,14	14,24	0,61
Emissions populaires	0,08	0,02	55,32	2,36
Emissions rhéto-romanes Musique symphonique et de chambre	18,12	2,37	40,27	1,72
Théâtre, variété, musique, total	26,36	3,46	777,51	33,06
Théâtre Théâtre populaire	1,01	0,13	123,18	5,24
Œuvres lyriques			F 00	
Musique	1,15	0,16	5,23	0,23
Jazz	1,15	0,16	WE THE	100
Variétés	24,18	3,16	138,27	5,88
Quiz		-	33,53	1,44
Emissions de variétés populaires		_	1 10110 -	_
Variétés à scénario	_		7,56	0,34
Longs métrages	0,02	-	468,54	19,93
Education et famille, total	90,24	11,77	609,42	25,91
Emissions pour femmes			54,43	2,33
Emissions pour enfants	2,00	0,26	23,49	1,01
Emissions pour familles Téléscolaire	0.00	4 04	2,59	0,13
Education pour adultes	9,32	1,24	68,18	2,90
Religion	33,31	4,36	21,26 10,08	0,91 0,43
Emissions pour les adolescents	55,51	4,30	146,01	6,21
Emissions pour ouvriers étrangers	45,21	5,90	140,01	0,21
Enseignement télévisé		_	282,18	12,00
Direction, total	104,18	13,58	414,27	17,61
Présentation du programme	_		131,46	5,60
Divers	_	-	102,34	4,36
Mire Spots de publicité	104,18	13,58	180,07	7,65
Téléjournal, total				
	208,12	27,10		
Téléjournal Agences de presse	208,12	27,10		
Bulletin météorologique		-	7_	=
- Suite in Meteorologique	_			

	ienne	Suisse ital			mande	Suisse ro	
régional en %	Programme r h. et min.	national en %	Programme h. et min.	régional en %	Programme h. et min.		Programme h. et min.
100	1957,43	100	835,24	100	2236,57	100	821,37
20,55	402,20	43,96	367,13	21,11	472,17	44,03	361,46
6,48	126,56	1,10	9,12	9,16	204,50	1,65	13,31
8,52	166,52	0,67	5,35	7,51	168,01	0,75	6,11
0,02	0,25	0,15	1,15	1,42	31,42	0,60	4,58
4,58	89,42	2,05	17,05	1,64	36,44	1,03	8,28
0,17	3,18	_	_	1,31	29,17	1,00	0,20
0,77	15,07	39,99	334,03	0,08	1,43	40,00	328,38
7,13	139,34	1,26	10,32	6,39	143,00	1,70	13,57
2,08	40,40	0,11	0,53	5,67	126,44		0,02
4,12	80,37	0,07	0,34	0,70	15,39	0,14	1,07
0,93	18,17	_	_	0,03	0,37	0,47	3,51
_	_	1.00	0.05	_	_		_
_	_	1,09	9,05	Ξ	=	1,09	8,57
32,33	632,55	4,71	39,23	28,61	640,06	4,43	36,25
3,87	75,41	0,65	5,28	4,79	107,05	1,35	
_	_		-	0,01	0,19	1,55	11,06
0,42	8,12	_	_	0,49	11,03		
2,28	44,35	0,22	1,51	1,48	33,01	0.24	2.00
0,70	13,43	0,07	0,36	0,54	12,10	0,24	2,00
4,01	78,27	3,14	26,14	4,61		2.60	00.00
0,70	13,43	0,14	20,14		103,10	2,68	22,00
0,38	7,21			0,35	7,50	0.40	
0,02	0,24			0,35	7,56	0,16	1,19
19,96	390,49	0,63	5,14	15,98	357,32		=
25,20	493,24	12,50	104,24	28,86	645,34	13,07	107,23
0,49	9,40	_	_	0,81	18,11	_	
8,65	169,18	0,32	2,39	11,88	265,46	3,32	27,18
7,18	140,33	_		10,13	226,32	0,05	0,23
2,13	41,44		200	0,99	22,08	0,05	0,23
1,69	33,01	<u></u>		1,04	23,21	0,15	1,14
0,91	17,52	3,87	32,22	1,29	28,48	3,91	32,08
4,15	81,16	_	_	2,72	60,48	0,01	32,00
-	_	8,31	69,23		-	5,64	46,20
		_	=	_	_	-	40,20
14,79	289,30	12,40	103,35	15,02	336,00	12,56	103,12
4,13	80,57		_	7,32	163,47	_	
2,23	43,34	-	_	1,23	27,25		
8,43	164,59	- 1	_	6,47	144,48		
-	_	12,40	103,35			12,56	103,12
_	_	25,17	210,17	_	_	24,21	198,54
_	_	25,17	210,17	-	_	24,11	198,06
-	_	_	_	_		0,05	0,26
						0,04	0,22

Société suisse de radiodiffusion et télévision

(fondée en 1931)

Etat au 30 septembre 1971

La Société suisse de radiodiffusion et télévision est une société de droit privé (selon art. 60 ss. du Code civil, elle est organisée comme association) qui, sur la base d'une concession octroyée par le Conseil fédéral, remplit une tâche d'utilité publique.

Autorité de concession

Le Conseil fédéral

Autorité de surveillance

Le Département des transports et communications et de l'énergie

Assemblée générale

Président

Le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

«L'assemblée générale est l'organe suprême de la SSR. Elle comprend 103 délégués et se compose comme suit:

- 42 délégués de la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz» RDRS, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;
- 18 délégués de la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande» SRTR, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;
- 12 délégués de la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana» CORSI;
- 6 délégués des commissions régionales des programmes, à raison de 2 délégués par commission des programmes;
- 4 délégués de la commission nationale des programmes de télévision;
- 4 délégués de la commission des programmes des ondes courtes, et les membres du comité central.» (Statuts SSR, art. 6)

Ont voix consultative: le directeur général, le directeur administratif, les directeurs de la radio et de la télévision, les directeurs des studios et les préposés aux programmes.

Comité central

«Le comité central, organe administratif supérieur de la SSR, comprend 17 membres. L'autorité concédante nomme le président central, 7 membres et 3 suppléants. Les sociétés régionales nomment 9 membres et leurs suppléants qui sont choisis parmi chacune de leurs sociétés membres sur proposition de chacune d'entre elles. Le comité central élit deux vice-présidents.» (Statuts SSR, art. 10)

Président central

*Dr. Ettore Tenchio, avocat, conseiller national, Coire

Vice-présidents

*Dr Fritz Blocher, président de la Cour d'appel, Bâle

Autres membres

Christian Badraun, ancien directeur des téléphones, RDRS, Coire

*Pierre Barras, avocat, rédacteur à la «Liberté», Fribourg

Dr Max Blumenstein, avocat, RDRS, Berne Dr Charles Gilliéron, SRTR, Lausanne

Dr Hermann Hauswirth, directeur de la Foire suisse d'échantillons (jusqu'au 31. 8. 71), RDRS, Bâle

Eugen Knup, ancien professeur au séminaire de Kreuzlingen, RDRS, Kreuzlingen

Jean Brolliet, régisseur, SRTR, Genève

D² Walter König, ancien conseiller d'Etat, conseiller national, RDRS, Küsnacht ZH

Dr Konrad Krieger, chancelier d'Etat, RDRS, Lucerne *Marius Lampert, conseiller aux Etats, Ardon VS

*Charles Lancoud, ancien directeur des Services des télécommunications de la DG PTT, Berne Franco Masoni, avocat, conseiller national, CORSI, Lugano

*Dr Arthur Schmid, conseiller d'Etat et conseiller national, Oberentfelden

*2 vacances

Membres suppléants

Emil Baumgartner, ancien syndic, RDRS, Thoune Jakob Baur, conseiller municipal, RDRS, Zurich

*Dr Pino Bernasconi, avocat, Lugano Georges-André Chevallaz, syndic, conseiller national, SRTR, Lausanne

Dr André Gottrau, recteur de l'Ecole de Tourisme de la Suisse centrale, RDRS, Lucerne

*Willy Klein, ingénieur, chef du Département de recherches et d'essais de la DG PTT, Berne

* nommés par la Conseil fédéral

Armin Moser, directeur de l'Office de tourisme, RDRS, St-Gall Edmond Pingeon, ingénieur, SRTR, Genève *Dr Dora Rittmeyer-Iselin, St-Gall Dr Stefan Sonder, juge d'instruction, RDRS, Coire Max Wullschleger, conseiller d'Etat, RDRS, Bâle Romerio Zala, CORSI, Berne

Direction générale

Marcel Bezençon, directeur général Domenic Carl, directeur administratif et suppléant du directeur général Edouard Haas, directeur de Télévision à la direction Joël Curchod, directeur du Service des ondes courtes et de la Télédiffusion Régis de Kalbermatten, chef du Service juridique

Conférence des directeurs

Cette conférence réunit tous les directeurs, sous la présidence du directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

Commissions nationales des programmes

Président

Le directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision préside d'office les commissions nationales des programmes.

Commission nationale des programmes de télévision

«Une commission nationale est constituée pour les programmes de télévision. Elle comprend, en plus du directeur général, 18 membres et 8 suppléants, choisis dans les milieux culturels, politiques et économiques du pays; lors de leur nomination, on tiendra compte des différentes langues nationales. La moitié des membres et des suppléants est désignée par l'autorité concédante, la seconde moitié par le comité central, sur proposition des sociétés régionales.

La commission nationale des programmes de télévision est chargée:

- a) de donner son avis sur les émissions et d'examiner les instructions générales pour le service des programmes;
- b) de communiquer, s'il y a lieu, ses constatations au comité central ou aux comités des sociétés régionales, et de leur soumettre des propositions.

La commission nationale des programmes de télévision nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale en tenant compte, autant que possible, des différentes régions linguistiques.» (Statuts SSR, art. 20)

Membres

Dr Isidor Bürgi, vétérinaire, Frick AG Christian Fanzun, ingénieur EPF, Coire André Fasel, président des AR et ATV, Genève Elios Giorgetti, inspecteur scolaire, Lugano Hélène Guinand-Cartier, Genève

*Mgr Jacques Haas, directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne Paul-Henri Jaccard, directeur de l'Association des Intérêts de Lausanne, Lausanne

*Hedi Leuenberger-Köhli, Zurich Dr Gastone Luvini, juge au Tribunal d'appel, Lugano *Erina Marfurt-Pagani, Lucerne

*Bruno Muralt, adjoint de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne

Giorgio Orelli, professeur à l'Ecole cantonale de commerce, Bellinzone

*Dolf Rindlisbacher, pasteur, Berne Dr Josef Schürmann, recteur de l'Ecole cantonale, Sursee LU

*Dr Georg Thürer, professeur, Teufen AR

*Dr Edmund Wyss, conseiller d'Etat et conseiller national, Bâle

*2 vacances

Membres suppléants

Dr Hans-Ulrich Amberg, secrétaire de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, Zurich

*Hanspeter Fischer, ingénieur agronome, secrétaire et rédacteur, Weinfelden

Riccardo Giudicetti, avocat, Roveredo GR

*Hans Ulrich Hug, secrétaire de l'Union suisse du film, Berne

Paul Mudry, directeur des écoles, Sion *Dr Martin Schlappner, rédacteur de la «NZZ», Zurich Gerda Stocker-Meyer, journaliste, Toffen BE

*1 vacance

^{*} nommés par le Conseil fédéral

Commission des programmes du service des ondes courtes

«Une commission des programmes est constituée pour le service des ondes courtes. Elle est composée, en plus du directeur général, de 8 membres et de 4 suppléants représentant les milieux culturels, politiques et économiques, ainsi que les différentes régions linguistiques du pays. La moitié est nommée par l'autorité concédante, l'autre par le comité central, sur proposition du directeur général. La préférence est donnée à des personnes ayant une connaissance approfondie des relations de la Suisse avec l'étranger.

La commission des programmes des ondes courtes a pour tâches:

- a) de mettre en valeur les intérêts nationaux que le service des ondes courtes a pour mission de faire connaître à l'étranger;
- b) de donner son avis sur les émissions, d'examiner les instructions pour le service des programmes et de faire des propositions à la direction générale.

La commission des programmes des ondes courtes nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale, en tenant compte, autant que possible, des différentes régions linguistiques.» (Statuts SSR, art. 21)

Membres

- *Felicina Colombo, ancienne vice-directrice de la Scuola magistrale cantonale, Porza
- *Dr Hans Conzett, conseiller national, Zurich Guido Lepori, avocat et notaire, Lugano Armin Moser, directeur de l'Office du tourisme, St-Gall

Membres suppléants

- Michel Jaccard, directeur de la «Nouvelle Revue de Lausanne», Lausanne
- *Dr Reynold Tschäppät, syndic de la Ville de Berne et conseiller national, Berne

*Dr Edmond Müller, Berne

Bruno Muralt, adjoint de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne

Jean-Claude Nicole, avocat, directeur général du journal «La Suisse», président central de la NSH, Genève *Roger Pochon, ancien directeur de «La Liberté», Fribourg

Pierre Zumbach, secrétaire général de l'Union internationale de protection de l'enfance

*1 vacance

Vérificateurs des comptes

«Les vérificateurs des comptes sont au nombre de trois. Un suppléant est prévu pour chacun d'eux. Deux vérificateurs et leurs suppléants sont nommés par l'assemblée générale, un vérificateur et son suppléant par l'autorité de surveillance, pour une durée de quatre ans.» (Statuts SSR, art. 23)

Membres

Membres suppléants

Charles Aubert, gérant, La Chaux-de-Fonds Hans Bohny, ancien inspecteur des finances de la Ville de Zurich, Zurich

Willy Amez-Droz, président de l'Union valaisanne du tourisme, Sion

*Hans Braun, chef de sousdivision de l'Inspectorat des finances DG PTT, Berne

*Paul Bürge, inspecteur de l'Inspectorat des finances DG PTT, Berne Dr Werner A. Hügi, expert financier, Berne

Sociétés régionales – Sociétés membres – Commissions des programmes

«La SSR se compose des sociétés régionales suivantes:

a) la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz», qui comprend les sociétés membres suivantes:

Radio- und Fernsehgenossenschaft in Zürich

Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern

Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel

Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft

Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft Cumunanza Rumantscha Radio e Televisiun:

- b) la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande», qui comprend: la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Lausanne, la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Genève;
- c) la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana.

L'autorité concédante statue sur les modifications à apporter à la composition des sociétés régionales, après avoir consulté la SSR.» (Concession SSR, art. 7)

«Les sociétés régionales assurent le service des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision. Les sociétés régionales prennent les dispositions nécessaires pour que les divers milieux représentatifs du monde spirituel et culturel du pays, les divers milieux d'auditeurs et de téléspectateurs et les diverses régions soient représentées dans leurs organes et notamment dans la commission des programmes. Elles tiennent compte à cet égard des propositions qui leur sont faites quant au choix des personnes à nommer.

Les sociétés régionales doivent faciliter la participation à leur activité aux autorités cantonales et communales, aux associations culturelles, ainsi qu'aux auditeurs, aux téléspectateurs ou à leurs organisations.» (Concession SSR, art. 8)

^{*} nommés par le Conseil fédéral

RDRS

Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz

(gegründet am 25. November 1964 in Luzern)

Dr. Konrad Krieger, Staatsschreiber, Luzern Präsident

Dr. Hermann Hauswirth, Direktor der Schweizer Vizepräsident

Mustermesse (bis 31. 8. 1971), Basel

Jakob Baur, Stadtrat, Zürich Weitere Mitglieder

Dr. Max Blumenstein, Fürsprecher, Bern

Prof Dr. Walter Guyan, Direktor des Museums zu

Allerheiligen, Schaffhausen

Eugen Knup, alt Seminarlehrer, Kreuzlingen

*Hedi Leuenberger-Köhli, Zürich

Ersatzmitglieder

Charles Christen, Kurdirektor, Engelberg Dr. Urs Dietschi, alt Regierungsrat, Solothurn Dr. Willy Dolf, Gewerbeschullehrer, Chur

Dr. Joseph Guntern, Sitten

Dr. Gerold Meyer, Landschreiber, Cham

Delegierter der

Dr. Ernst Boerlin, alt Regierungsrat, Thun Programmkommission

Direktoren

Dr. Fritz Ernst, Radiodirektor der deutschen und der

rätoromanischen Schweiz

Dr. Guido Frei, Fernsehdirektor der deutschen und der

rätoromanischen Schweiz

Programmbetreuer

Fredy Weber, Programmbetreuer, St. Gallen Dr. Tino Arnold, Programmbetreuer, Luzern

Dr. Hans Maurer, Kunsthistoriker, Zofingen Armin Moser, Verkehrsdirektor, St. Gallen *Willi Ritschard, Regierungsrat, Luterbach SO

*Dr. Anny Schmid-Affolter, Luzern

Dr. Stefan Sonder, Untersuchungsrichter, Chur

Erwin Schwendinger, Regierungsrat und Nationalrat,

Hans Stiffler, Regierungsrat, Chur Max Wullschleger, Regierungsrat, Basel Heinrich Zindel, alt Stadtrat, Winterthur

Dr. Paul Meyer-Gutzwiller, Direktor des Radiostudios

Basel

Max Bolliger, Direktor des Radiostudios Bern Dr. Gerd H. Padel, Direktor des Radiostudios Zürich

Dr. Clemens Pally, Programmbetreuer, Chur

Commission des programmes de radiodiffusion et de télévision RDRS

Président

Dr Ernst Boerlin, ancien conseiller d'Etat, Thoune

1er vice-président

Dr Alexi Decurtins, professeur à l'Université

de Fribourg, Coire

2º vice-président

Gerda Stocker-Meyer, journaliste, Toffen BE

Membres

Alfons Croci, chef du secrétariat de l'Union catholique populaire suisse pour la radio et la TV, Zurich Dr Robert Kaufmann, secrétaire de direction, Lucerne Dr Hans Koch, bibliothécaire de la ville, Zoug Hedi Leuenberger-Köhli, Zurich Dr Hans Maurer, historien, Zofingue Werner Meier, rédacteur, représentant de l'ARBUS, Allmendingen Armin Moser, directeur de l'Office du tourisme, St-Gall

Dr Walter Neidhart, professeur à l'Université, Bâle Dr Jon Pult, professeur à l'école cantonale, Coire

Membres suppléants

Dr Gian Caduff, Coire Dr Rolf Deppeler, secrétaire général de la Conférence universitaire suisse, Zollikofen BE Dr Gion Deplazes, professeur et recteur adjoint à l'école cantonale, Coire Hans Eggenberger, directeur, Telion SA, Zurich Bruno Fasel, rédacteur en chef, «Freiburger Nachrichten», Guin Dorothea Herzog-Christ, Bâle

Dr Paul Risch, professeur, directeur de la Fédération suisse du tourisme, Wabern D' Anton Salzmann, président du «Rottenbund», Brique Dr Georg Thürer, professeur HSG, Teufen AR Willy Waldmeyer, ing. dipl., président de l'Association

suisse des auditeurs et téléspectateurs, Zurich Albert Wettstein, Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national, Zurich Edith Zimmermann-Bütikofer, Mitlödi GL

Josef von Matt, jun., libraire, Stans Dr Andri Peer, professeur au gymnase, Winterthour Dr Martin Schlappner, rédacteur de la «NZZ», Zurich Dr phil. Berta Schorta-Gantenbein, Coire Rudolf Schümperli, Conseiller d'Etat, Romanshorn Alois Senti, rédacteur, Centre Information Agricole,

Dr Alfred Wyser, conseiller d'Etat, chef du département de la santé publique et des cultes, Soleure

^{*} nommés par le Conseil fédéral

Radio- und Fernsehgenossenschaft in Zürich RFZ

(gegründet am 16. Februar 1924)

Präsident

Vizepräsident

Mitglieder

Präsident

Mitglieder

Vizepräsident

*Jakob Baur, Stadtrat, Zürich

*Dr. Alfred Gilgen, Regierungsrat, Direktion des Erziehungswesens, Zürich

Christian Badraun, alt Telephondirektor, Chur Hans Eggenberger, Direktor der Telion AG, Zürich Ursula Elisabeth Gilomen, Sekundarlehrerin, Schaffhausen Prof. Dr. Walter Guyan, Direktor des Museums zu Allerheiligen, Schaffhausen Dr. Hans Koch, Stadtbibliothekar, Zug Dr. Walter König, alt Regierungsrat, Nationalrat, Küsnacht Dr. Louis Lang, Regierungsrat, Vorsteher des Departements des Innern des Kantons Aargau, Turgi

Hedi Leuenberger-Köhli, Zürich

Dr. Hans Georg Lüchinger, Rechtsanwalt, Wettswil a.A.

Ernst Neukomm, Regierungsrat, Baudirektion des Kantons Schaffhausen, Schaffhausen Prof. Dr. Fritz Schaufelberger, Rektor der Kantonsschule Baden, Wettingen Dr. Martin Schlappner, Redaktor der NZZ, Zürich Prof. Dr. Stefan Sonderegger, Ordinarius für germanische Philologie an der Universität Zürich, Uetikon a. S. *Willy Waldmeyer, dipl. Elektroingenieur, Präsident des Schweiz. Radiohörer- und Fernseh-

verbandes, Zürich *Heinrich Zindel, alt Stadtrat, Winterthur

Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern RGB

(gegründet am 15. August 1925)

*Dr. Max Blumenstein, Fürsprecher, Muri bei Bern

*Dr. Urs Dietschi, alt Regierungsrat, Solothurn

*Emil Baumgartner, alt Stadtpräsident Thun Dr. Ignaz Britschgi, Regierungsrat, Sarnen Dr. Rolf Deppeler, Generalsekretär der Schweiz. Hochschulkonferenz, Zollikofen Hermann Engel, alt Kreistelephondirektor, Ostermundigen Bruno Fasel, Chefredaktor «Freiburger Nachrichten», Düdingen Ruth Geiser, Baudirektorin, Bern *Fritz Grütter, Nationalrat, Bern

Marie-Louise Häni-Lüscher, Bern *Max Kaufmann, alt Direktor BIGA, Bern

Dr. Charlotte König-von Dach, Lyss *Werner Meier, Redaktor, Allmendingen Dr. Kurt Meyer, Zentralpräsident des ARBUS, Roggwil Werner Moeri, städt. Beamter, Biel Fritz Moser, Regierungsrat, Bern Max Nef, Redaktor, Bremgarten BE Dr. Oskar Schnyder, alt Staatsrat, Brig Gerda Stocker-Meyer, Journalistin, Toffen BE Fritz Zopfi, Chefredaktor «Emmenthaler Blatt». Langnau i. E.

Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel RFGB

(gegründet am 3. Februar 1926)

*Dr. Hermann Hauswirth, Direktor der Schweizer Mustermesse (bis 31. 8. 1971), Basel

*Max Wullschleger, Regierungsrat, Baudepartement, Basel

Vizepräsident Mitglieder

Präsident

Dr. Ernst Boerlin, alt Regierungsrat, Thun Werner Düggelin, Direktor der Basler Theater, Basel Prof. Dr. Peter Dürrenmatt, Nationalrat, Basel *Dr. Jakob Dürrwang, Direktor der Allgemeinen Gewerbeschule, Basel Dr. André Gottrau, Rektor der Zentralschweizerischen Verkehrsschule, Luzern Dr. Paul Gutzwiller, Verkehrsdirektor, Basel Marcel Haegin, Basel Dorothea Herzog-Christ, Basel Dr. Martin Huber, Obergerichtspräsident, Altdorf Dr. Willie Joerin, Präsident des Verwaltungsrates der ALKAG, Basel

Paula Peter-Wenzinger, Basel *Arnold Schneider, Regierungsrat, Erziehungsdepartement, Basel *Werner Thürig, Sekretär der sozialdemokratischen Partei des Kantons Bern, Bern/Kölliken Prof. Dr. Frank Vischer, Basel Dr. Alfred Wyser, Regierungsrat, Solothurn Dr. Edmund Wyss, Regierungsrat, Departement des Innern, Basel

*Dr. Leo Lejeune, Regierungsrat, Liestal

Dr. Hans Maurer, Kunsthistoriker, Zofingen

^{*} membres du bureau

Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft ORG

(gegründet am 12. April 1930)

Präsident

*Eugen Knup, alt Seminarlehrer, Kreuzlingen

Vizepräsident

*Erwin Schwendinger, Nationalrat, Regierungsrat, Herisau

Mitglieder

Dr. Raymond Broger, Nationalrat, Landammann,
Appenzell
Dr. Georg Casal, Redaktor, Chur
Georg Enderle, Stadtrat, St. Gallen
Dr. Hermann Grosser, Appenzell
René Kunz, Buchdrucker, Teufen
Herbert Mädler, Telephondirektor, St. Gallen
*Armin Moser, Verkehrsdirektor, St. Gallen

Karl Nüesch, Chur
Dr. Leo Pfiffner, Redaktor, Mels
Fanny Schmid, Berlingen
Hans Schneider, Regierungsrat, St. Gallen
Rudolf Schümperli, Regierungsrat, Romanshorn
*Hans Stiffler, Regierungsrat, Chur
Dr. Fritz Stucki, Ständerat, Landammann, Netstal
*Edith Zimmermann-Bütikofer, Mitlödi

Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft IRG

(gegründet am 28. Januar 1946)

Präsident

*Dr. Konrad Krieger, Staatsschreiber, Luzern

Vizepräsident

*Dr. Gerold Meyer, Landschreiber, Cham

Mitglieder

*Karl Amgwerd, Staatsschreiber, Schwyz
Dr. Johann Brändle, Zug
Dr. Ignaz Britschgi, Regierungsrat, Sarnen
Charles Christen, Verkehrsdirektor, Engelberg
Dr. Margrit Dosenbach-Hablützel, Zug
*Carl Gisler-Canonica, Altdorf
*Dr. André Gottrau, Rektor der Zentralschweizerischen Verkehrsschule, Luzern
*Albert Hammer, Prokurist, Malters

Dr. Martin Huber, Obergerichtspräsident, Altdorf
Franz Jäger, Landrat, Altdorf
Walter Käslin, Lehrer, Beckenried
Dr. Robert Kaufmann, Direktionssekretär, Luzern
Dr. Willy Keller, Staatsarchivar, Schwyz
Franz Muoser, Friedensrichter, Luzern
Dr. Hans Rogger, Regierungsrat, Luzern
*Dr. Josef Schürmann, Rektor der Kantonsschule, Sursee
Norbert Zumbühl, Regierungsrat, Wolfenschiessen

Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun CRR

(gegründet am 12. Oktober 1946)

Präsident

*Dr. Stefan Sonder, Untersuchungsrichter, Chur

Vizepräsident

*Dr. Willi Dolf, Gewerbeschullehrer, Chur

Mitglieder

*Christian Badraun, alt Telephondirektor, Chur Vincenz Bertogg, Pfarrer, Pitasch Leo Bundi, Schulinspektor, Ilanz Dr. Rudolf Campell, sen., Pontresina *Dr. Fidel Caviezel, Departementssekretär, Chur Dr. Giachen Giusep Casaulta, Regierungsrat, Chur Pius Condrau, Redaktor, Disentis Gion Chrest Demarmels, Posthalter, Andeer *Cristian Fanzun, Diplomingenieur, Chur Gion Arthur Manetsch, Kantonsbeamter, Chur Dr. Curdin Regi, Jurist, Thalwil Töna Schmid, alt Schulinspektor, Sent Raoul Sommer, Verkehrsdirektor, Chur Dr. Arno Theus, Ständeratspräsident, Chur Gion Peder Thöni, Sekundarlehrer, Riehen

^{*} membres du bureau

SRTR

Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande

(fondée le 30 novembre 1964 à Neuchâtel)

Président

Jean Brolliet, régisseur, Genève

Vice-président

Me Charles Gilliéron, Dr en droit, avocat, Lausanne

Autres membres

André Chavanne, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne, conseiller national, Lausanne Gaston Clottu, conseiller national, St-Blaise *Henri Cousin, Lausanne Pierre Dreyer, conseiller d'Etat, directeur de

l'Intérieur, de l'Industrie, du Commerce, de l'Artisanat

et des Affaires sociales, Fribourg

André Fasel, président des AR et des ATV, Genève

Membres suppléants

Max Aebischer, conseiller national, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique et des cultes, Fribourg Jacques-François Bally, délégué aux affaires culturelles de la commune de Lausanne, Lausanne Jean Borel, professeur à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, Neuchâtel Jacques Haldenwang, chef du Service des spectacles

et concerts de la Ville de Genève, Genève

Directeurs

Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande, Lausanne René Schenker, directeur de la Télévision suisse romande, Genève

* nommés par le Conseil fédéral

Lise Girardin, conseiller administratif, Genève

*Gisèle Mermoud, Lausanne

Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld BE Ernest Moudon, industriel, Les Tuileries-de-Grandson Roger Pochon, ancien directeur de «La Liberté», Fribourg Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne

Antoine Zufferey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique, Sion

Roger Hugli, chef du Service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, Neuchâtel René Jotterand, secrétaire général du Département de l'instruction publique, Genève Claude Ketterer, conseiller administratif, Genève Jean-Pierre Larpin, secrétaire municipal adjoint, Lausanne

Jules Perrenoud, instituteur, Fontenais JB

Roger Aubert, directeur du Studio de radiodiffusion à Genève

Paul Vallotton, directeur du Studio de radiodiffusion à Lausanne

Commission romande des programmes de radiodiffusion et de télévision

Président

Me Charles Gilliéron, président de la SRTR, Lausanne

Vice-président

Jean Brolliet, régisseur, Genève

Membres

*Pierre Barras, avocat, rédacteur à la «Liberté», Fribourg Henry Brandt, cinéaste, Genève Pierre Cordey, directeur politique de la «Feuille d'avis de Lausanne», Lausanne Florian Cosandey, professeur à l'Université, Lausanne André Fasel, président des AR et des ATV, Genève Lise Girardin, conseiller administratif, Genève Hélène Guinand-Cartier, Genève Mgr Jacques Haas, directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne

Membres suppléants

Jacques Brocher, ingénieur, Cologny GE René Dasen, secrétaire de l'Association cinématographique suisse romande, Lausanne

4 jeunes invités pour 4 ans:

Véronique Chatton, Cormondrèche Régine Kaspar, Sion

Georges Haenni, directeur du Conservatoire de musique. Sion

Jeanne Hersch, professeur à l'Université, Carouge GE Abbé Pierre Kaelin, maître de chapelle, Fribourg *Marius Lampert, conseiller aux Etats, Ardon VS Maurice Mayor-de-Rham, pasteur, Morges

Yann Richter, directeur adjoint de la Chambre suisse de l'Horlogerie, Neuchâtel Rémy Rubin, professeur, Ecole technique, Moutier

Paul-Henri Jaccard, directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne

David Lachat, Grand-Saconnex Michel Roulet, Bôle

Paul Mudry, directeur des Ecoles, Sion

^{*} délégués du comité central SSR

Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Lausanne FRTL

(fondée le 14 juillet 1923)

Président Membres Me Charles Gilliéron, Dr en droit, avocat, Lausanne Willy Amez-Droz, président de l'Union valaisanne du tourisme, Sion Jean Borel, professeur à l'Ecole secondaire régionale

de Neuchâtel, Neuchâtel Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne,

conseiller national, Lausanne Henri Cousin, Lausanne

Pierre Dreyer, conseiller d'Etat, directeur de l'Intérieur, de l'Industrie, du Commerce, de l'Artisanat et des

Affaires sociales, Fribourg Marc Inaebnit, industriel, Le Locle Francis Lombriser, pianiste, Lausanne Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld BE

Maurice Mayor-de Rham, pasteur, Morges

Gilbert de Montmollin, directeur de l'arrondissement des téléphones de Lausanne, Lausanne Ernest Moudon, industriel, Les Tuileries-de-Grandson Paul Mudry, directeur des Ecoles, Sion Jules Perrenoud, instituteur, Fontenais JB Roger Pochon, Fribourg Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne

Jean-Philippe Vuilleumier, chef du service de l'enseignement secondaire, Département de l'instruction publique, Neuchâtel

Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Genève FRTG

(fondée le 10 mars 1925)

Président Membres Jean Brolliet, régisseur, Genève

Jacques Brocher, ingénieur, Cologny GE André Chavanne, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève

André Fasel, président des AR et des ATV, Genève Lise Girardin, conseiller administratif, Genève

Edmond Pingeon, ingénieur civil, Genève Pierre Pittard, conseiller administratif, Vernier GE Edouard Steinmann, régisseur, Genève Maurice Thévenaz, Petit-Saconnex GE

Prof. Carlo Speziali, sindaco di Locarno, Locarno

CORSI

Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana

(Gli statuti della Società sono stati approvati dal Comitato centrale il 17 dicembre 1964)

Presidente

Cherubino Darani, avvocato, Muralto

Vice-presidente

Romerio Zala, Berna

Membri

Orfeo Bernasconi, ispettore scolastico, Sorengo Alberto Bottani, direttore delle scuole, Massagno Dott. Plinio Cioccari, direttore della Banca nazionale, Lugano Franco Masoni, avvocato, consigliere nazionale, Lugano

Segretario

Dott. Piero Bonzanigo, Bellinzona

Direttori

Dott. Stelio Molo, direttore della Radio della Svizzera italiana, Lugano

Franco Marazzi, direttore della Televisione della Svizzera italiana, Lugano

Commissione dei programmi radiofonici e televisivi

Presidente

Rinaldo Boldini, professore alla Scuola cantonale, Coira

Vice-presidente

Giovanni Orelli, professore al Liceo cantonale di Lugano, Castagnola

Membri

Flavio Ambrosetti, Osservatorio meteorologico, Locarno-Monti

Ulisse Bianchi, avvocato, Chiasso

Dott. Mario Forni, direttore del Ginnasio cantonale,

Locarno Dott. Athos Gallino, sindaco di Bellinzona, Bellinzona

Supplenti

Dott. Marco Fisch, medico-dentista, Lugano Carlo Gianinazzi, redattore di «Libera Stampa», Lugano Andreino Pedrini, segretario comunale, Faido

Gastone Luvini, avvocato, giudice al Tribunale d'appello, Lugano Alice Moretti, docente alla Scuola professionale femminile di Lugano, Melide Alberto Verda, avvocato, Lugano

Riccardo Tognina, professore alla Scuola cantonale, Coira

Radioscolaire et téléscolaire

Commission nationale radioscolaire

(13 membres, seion art. 2 de l'organisation de la radioscolaire du 28 novembre 1967)

Président

Dr Alcide Gerber, directeur du gymnase pour les cours du soir, Bâle

Membres

Albert Althaus, professeur, Berne
Dr Charles Cantieni, chef du département des emissions
parlées de la Radio DRS, Zurich
Dr Sergio Caratti, inspecteur scolaire, Pedevilla
Carlo Castelli, chef du département des émissions
parlées de la RSI, Lugano
Eric Laurent, préposé à la recherche et à l'information
pédagogiques au Département de l'instruction
publique, Neuchâtel

Dr Alfons Maissen, rédacteur du «Radioscola», Coire Jean Mottaz, secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, Lausanne Hermann Pellegrini, professeur, St-Maurice Mo. Silvano Pezzoli, Minusio Georg Schmidt, instituteur, Zurich Willy Waldmeyer, ingénieur, Zurich 1 vacance

Commission nationale téléscolaire

(19 membres, selon art. 2 de l'organisation de la téléscolaire du 28 novembre 1967)

Président

Membres

Dr Alcide Gerber, directeur du gymnase pour les cours du soir, Bâle

Prof. Giovanni Borioli, Lugano
Fernand Ducrest, directeur de l'Ecole normale de
Fribourg, Fribourg
Carlito Ferrari, ing., Claro
Dr Guido Frei, directeur de la Télévision de la Suisse
alémanique et rhétoromane, Zurich

Eduard Haas, directeur de Télévision à la DG SSR, Berne

René Jotterand, secrétaire général du Département de l'instruction publique, Genève
Dr Walter König, ancien conseiller d'Etat,
conseiller national, Küsnacht ZH

Eric Laurent, préposé à la recherche et à l'information pédagogiques au Département de l'instruction publique, Neuchâtel Franco Marazzi, directeur de la Télévision de la Suisse italienne, Lugano Erina Marfurt-Pagani, Lucerne

Dr Clemens Pally, maître à l'école des arts et métiers, préposé à l'office des programmes CRR, Coire

Mo. Silvano Pezzoli, Minusio

Theo Richner, secrétaire de l'Association suisse des enseignants, Zurich

René Schenker, directeur de la Télévision suisse romande, Genève

Töna Schmid, ancien inspecteur scolaire, Sent Georg Schmidt, instituteur, Zurich

Frank R. Tappolet, département des programmes de télévision, DG SSR, Berne

1 vacance

Organes officiels de publication de la SSR

Radio + Fernsehen

Rédaction: Scheibenstrasse 29, 3014 Berne

Radio-TV-Je vois tout

Rédaction: 2, avenue de Tivoli, Lausanne 1000

Radiotivù

Redazione: Studio di Lugano, 6903 Lugano

